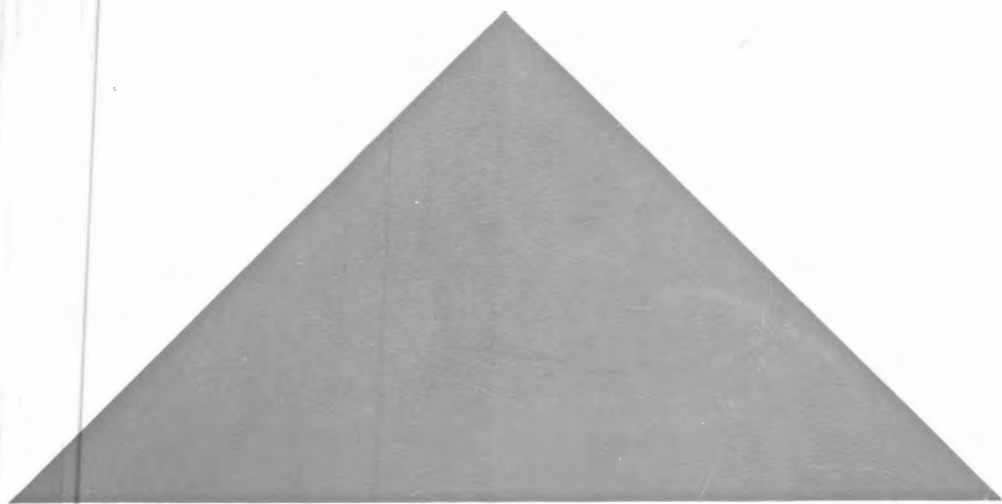
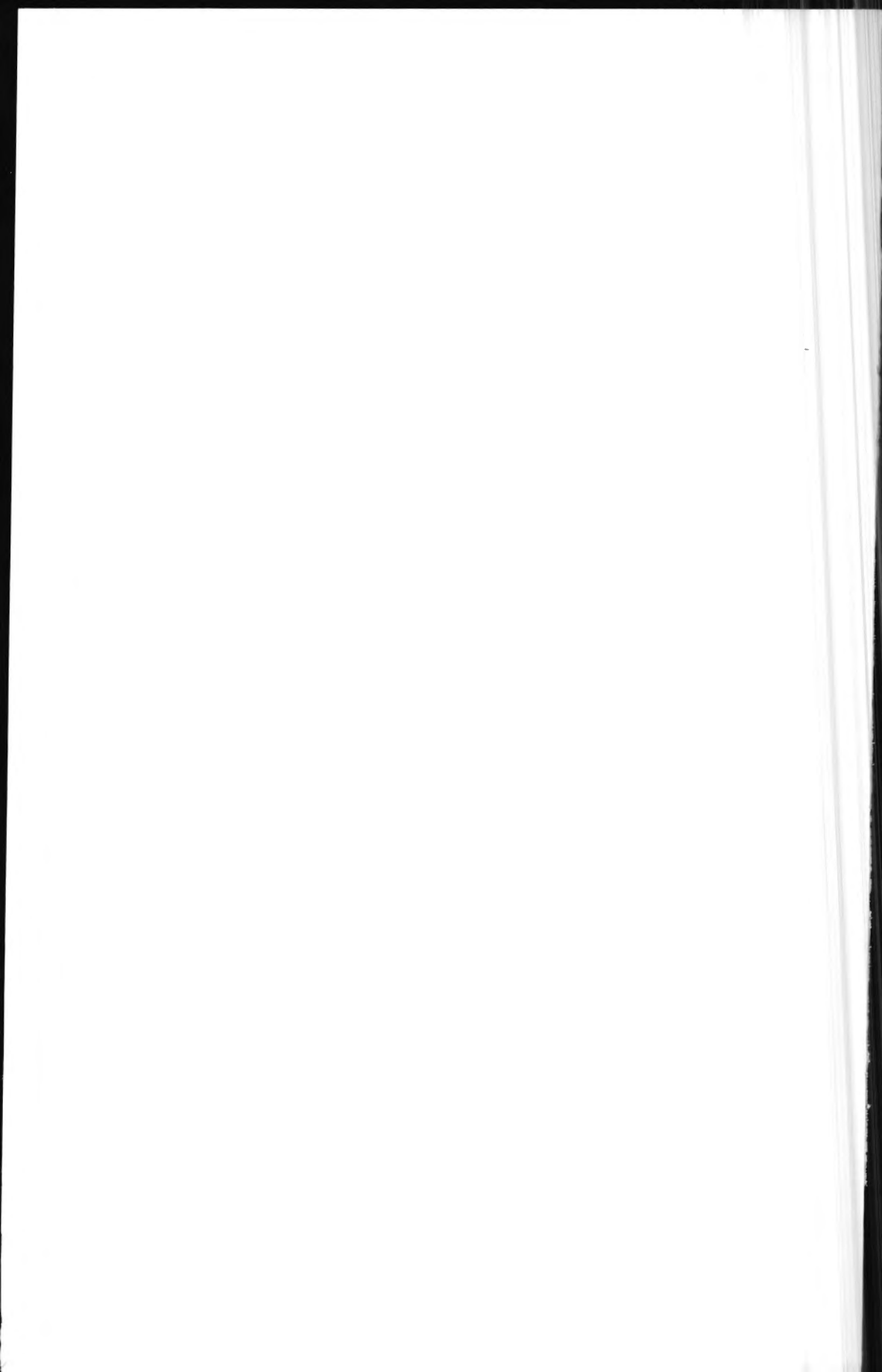


1971/1

RES PUBLICA

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK
REVIEW OF BELGIAN POLITICAL SCIENCE INSTITUTE





RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE
TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK
REVIEW OF BELGIAN POLITICAL SCIENCE INSTITUTE

SOMMAIRE - INHOUD

Réflexions sur les nécessités, les insuffisances et les limites européennes, par Alfred FRISCH	5
Bilan d'un demi-siècle de socialisme réformiste, par Georges LEFRANC	23
Party systems and political participation, by Thérèse KLEIN-BEAUPAIN	29
De Casus Foederis in het NATO-Verdrag, door Henry M.V. BUNTINX	43
Tous les chemins mènent-ils à l'Europe ? par L. JANZ	59
Maatschappelijke vorming, geslaagde kans ! door L. Th. MAES	71
Italian Revolutionary Syndicalism, by Rex BAILEY	87
La pensée politique de Théodore Herzl, par Paul HENRIET	101
Colins et Sade, par Ivo RENS	125
Informations — Inlichtingen	141
Comptes rendus — Boekbesprekingen	147

VOLUME XIII - BUNDEL XIII - 1971 - N. 1

INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Etablissement d'utilité publique — Instelling van openbaar nut

CONSEIL D'ADMINISTRATION — BEHEERRAAD :

Président d'Honneur - Ere Voorzitter :

M. GREGOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justitie.

Président - Voorzitter :

L. MOULIN, professeur au Collège d'Europe à Bruges — hoogleraar aan het Europa College te Brugge.

Vice-président - Ondervoorzitter :

J. VAN HOUTTE, Minister van Staat (Ministre d'Etat), hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

Membres du Conseil - Leden van de Raad :

R. AUBERT (chanoine), professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

St. BERNARD, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

H. BUCH, Raadsheer bij de Raad van State, Hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel. Universiteit te Brussel.

M. BOEYNAEMS, hoogleraar aan de Koninklijke Militaire School.

J. BUCHMANN, professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain.

L. CLAES, Senator, Venootschapsbeheerder.

R. DECLERCK, ere-gouverneur van de provincie Antwerpen.

J. DE MEYER, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

O. DE RAYEMAEKER, hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven.

H. FAYAT, Volksvertegenwoordiger, Minister van Buitenlandse Handel, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel — Membre de la Chambre des Représentants, Ministre du Commerce extérieur.

J. GERARD-LIBOIS, Président-Directeur du Centre de recherche et d'informations socio-politiques.

Ch. GOOSSENS, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège.

G. GORIELY, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles.

L. GYSELYNCK, professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles.

P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, Ministre des Affaires Etrangères, professeur ordinaire à l'Université de l'Etat à Liège — Volksvertegenwoordiger, Minister van Buitenlandse Zaken.

M.P. HERREMANS, publiciste.

T. LUYKX, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

A. MAST, raadsheer bij de Raad van State (conseiller d'Etat), hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

A. MOLITOR, Chef de Cabinet du Roi (Kabinetschef van de Koning), professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain.

M. NAESSENS, Voorzitter en Ere Voorzitter van de Vereniging voor Economie.

L. OPDEBEECK, Sekretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandse Zaken — Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

P.H. SPAAK, Ministre d'Etat — Minister van Staat.

L.E. TROCLET, ancien Ministre, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles. Bruxelles.

E. VAN BOGAERT, Senator, hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Gent.

K. VAN ISACKER, hoogleraar aan de Universitaire Faculteit Sint Ignatius.

P. WIGNY, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre, professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain — volksvertegenwoordiger, oud-Minister.

Secrétaire général :

A. PHILIPPART, attaché de recherche à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire Général de l'Association Internationale de Science politique.

Sekretaris Generaal :

H. VAN HASSEL, wkleider aan het Vervolmakingscentrum voor Bedrijfsleiding bij de Katholieke Universiteit te Leuven.

Réflexions sur les nécessités, les insuffisances et les limites européennes

par Alfred FRISCH

Directeur de la revue « Les Problèmes de l'Europe ».

★

Dans les milieux dits européens, les théoriciens et encore davantage les esthètes de la politique ont largement répandu un pessimisme européen paralysant. Il est de bon ton de douter du présent et de l'avenir et de pleurer sur les occasions perdues, qui risquent d'enlever à l'unification européenne ses dernières chances. Nous ne croyons pas qu'une Europe valable sortira jamais des larmes versées devant le mur de lamentations. Nous nous refusons, en même temps, d'accepter des distinctions savantes - ou démagogiques - entre l'Europe des réalités et l'Europe des idéologies, entre les maximalistes et les minimalistes, parce que nous sommes profondément convaincus que l'Europe se fait et se fera tous les jours grâce à une action permanente, qui met pierre sur pierre et qui sera surtout inspirée par la conviction profonde que la mise en place progressive d'une véritable communauté européenne est une nécessité absolue pour les peuples de notre continent. Il est sans doute normal d'essayer en toutes circonstances de réaliser le plus grand progrès possible, mais on fera parfois aussi bien de se contenter d'un tout petit pas, si des résistances encore trop grandes s'opposent à la réalisation immédiate de notre projet ambitieux.

Pour placer les propos et réflexions qui suivent dans un juste contexte et pour éviter des interprétations erronées, il est peut-être bon de savoir que l'auteur de cet article a commencé à militer dans le Mouvement européen comme lycéen entre les deux guerres mondiales après avoir été enthousiasmé par le premier manifeste européen de Coudenhove-Kalergi. Immédiatement après la guerre, il a été un des rédacteurs bénévoles du premier hebdomadaire français exclusivement consacré à la cause européenne et qui avait choisi comme devise une phrase du premier ministre britannique de l'époque, Clément Attlee « Se fédérer ou mourir ». Ensuite

il n'a jamais cessé de mettre sa plume et aussi sa parole au service de l'Europe, d'une communauté aussi intégrée et aussi structurée que possible. Etant exclusivement un observateur — engagé, sans doute, mais sans ambition politique — on ne saurait pas non plus le suspecter d'opportunisme, car une telle attitude ne serait pour lui d'aucune utilité, ni directe, ni indirecte, ni immédiate, ni lointaine.

Dans des réunions internationales sérieuses, des hommes parfaitement sensés n'hésitent pas d'affirmer que, d'une part, pour les jeunes l'Europe n'est plus un sujet de discussion, parce que l'abolition des barrières nationales de toutes sortes est pour eux un acquit et, d'autre part, que rien n'a été fait pour adapter les structures européennes à cette mentalité ouverte, progressiste, dynamique et révolutionnaire des jeunes. De telles constatations, malheureusement fréquentes, sont à la fois contradictoires, creuses, loin des réalités et nuisibles. Malheureusement, pour la plupart des jeunes, l'Europe n'est point une préoccupation politique. S'ils déclarent rapidement que pour eux l'Europe est faite, ils en déduisent aussi rapidement qu'ils ne se sentent pas obligés de s'occuper de sa mise en place et qu'ils ont le droit plus ou moins sacré de se plaire dans l'indifférence et la passivité politiques. Par ailleurs, cette Europe « faite » des jeunes est encore beaucoup plus éloignée de l'idéologie ou du dogme européen que l'Europe des réalités des gaullistes, car sauf une toute petite minorité de militants européens, les jeunes se laissent guider par des considérations fort pratiques, qui se résument dans la plus parfaite liberté de circulation des communications et des contestations, à laquelle s'allie pour les meilleurs entre eux un fort louable sentiment humain.

Quant à la deuxième partie de ce jugement sommaire, elle semble avoir une double motivation psychologique ou plutôt pathologique. Les mêmes qui à travers nos pays européens s'indignent avec ironie et sarcasme contre la conviction du Général de Gaulle que l'intendance suivra et que les données économiques n'ont donc qu'une importance secondaire, se détournent aujourd'hui, obsédés par un curieux complexe, presque honteusement de l'Europe économique, de cette horrible Europe marchande, qui élabore péniblement des règlements de toutes sortes, en se perdant dans des considérations subalternes sur la qualité du vin ou le commerce des crevettes. Ils condamnent cette Europe économique comme l'expression supertechnocratique de la société de consommation, loin de leurs nobles aspirations vers la plus haute justice sociale et vers la suprématie incontestable des grandes valeurs humaines, spirituelles et culturelles. Après une telle élévation de l'esprit, ces supereuropéens insatisfaits oublient tout simplement que l'Europe économique existe et que dans le domaine politique son poids devient chaque jour plus grand.

Le deuxième motif psychologique qui mène à une appréciation erronée de la situation européenne provient de la difficulté que la majorité des hommes rencontre en face du facteur temps. Très souvent, la marge entre une minute et l'éternité est extrêmement faible dans l'esprit et la sensibilité des êtres humains. Il y a cette autre difficulté, plus grave dans le domaine politique et économique, de se dégager de la vision permanente du court terme en faveur du moyen et du long terme. Par ailleurs, la pensée prospective, qui fait entrer dans les calculs les conséquences ultérieures d'une évolution prévisible et l'interdépendance des facteurs en mouvement ou en transformation, est encore le privilège d'une petite minorité. Les théories de plus en plus courantes et vulgarisées sur l'accélération du processus de l'histoire et sur la révolution permanente résultant du progrès technique troublent de leur côté les esprits en faussant considérablement les proportions, d'autant plus que les gens oublient avec une rapidité étonnante les plus graves erreurs des prévisions et calculs à plus long terme. Depuis la fin de la guerre, presque aucune prévision sur les grandes tendances d'évolution de l'économie et de la technique n'a résisté à la réalité. Enfin, dans l'esprit des hommes, le temps écoulé est toujours plus pesant, plus lourd et plus lent que le temps à venir, de telle sorte que l'homme a continuellement l'impression d'être dépassé par les événements et de souffrir à cause des occasions perdues.

La lune et l'Europe.

Revenons néanmoins d'une façon plus concrète à l'Europe. Le manifeste paneuropéen de Coudenhove-Kalergi a été publié environ en même temps que les premières brochures de Wernher von Braun sur les vaisseaux spatiaux capables d'atteindre la lune. Moins d'un demi siècle plus tard, les hommes ont marché sur la lune, tandis que les fondements d'une Europe unie ont été solidement mis en place, de telle sorte que tous les hommes responsables parlent désormais sans exagération d'une situation irréversible, d'autant plus que le principe d'une monnaie commune est acquis et que tous savent que cette monnaie commune conduira inévitablement vers une superstructure politique au moins confédérale. L'Europe et la conquête de l'espace ont été au même moment une parfaite utopie. Le progrès technique a été grandement favorisé par les recherches et les réalisations militaires de la dernière guerre, mais cet affrontement horrible aurait normalement dû retarder l'évolution politique de plusieurs décennies.

Or, tandis que le monde manifeste une admiration à la fois béate et effrayée pour une prétendue accélération extraordinaire du progrès tech-

nique, il assiste à ce qu'on peut appeler de bon droit un miracle européen avec indifférence ou même avec un esprit sarcastiquement critique. Pourtant, ceux qui avaient repris en 1945 le bâton du pèlerin européen étaient tellement loin de toute illusion et tellement conscients des difficultés de leur tâche qu'aucun parmi eux n'aurait au départ cru à la possibilité de pouvoir faire fonctionner la première Communauté Européenne, celle du Charbon et de l'Acier, dès 1952. Par la suite, tous les observateurs avaient sous-estimé la force du réveil de la conscience européenne due aux débats violents sur la Communauté Européenne de Défense (CED), dont l'échec devait rapidement conduire à la signature du traité de Rome, un progrès que strictement personne aurait osé s'imaginer durant cette nuit d'août fatale dans laquelle le parlement français a rejeté la CED. Et en 1958, lorsque le Marché commun fut mis en place, qui aurait eu seulement la témérité de prédire la réussite de l'opération au moment où la France se débattait dans des difficultés économiques et financières considérables et où l'apparition du Général de Gaulle avec ses convictions nationalistes pouvait faire redouter le pire. Cet obstacle surmonté, grâce à l'élaboration de la politique agricole commune et à la solution de la grave crise provoquée par le Général de Gaulle en 1965, qui aurait cru possible l'adoption d'un plan par étapes menant vers la monnaie européenne commune peut-être jusqu'en 1980 ?

Dans ces conditions, on comprend mal le pessimisme qui sévit si pernicieusement dans de nombreux milieux européens. Il ressemble beaucoup plus à un véritable masochisme qu'à une appréciation réaliste de la situation. On trouve normal que selon l'avis des experts les plus qualifiés l'énergie atomique n'atteindra une rentabilité incontestable que vers 1985, soit 40 ans après l'explosion de la première bombe atomique, c'est-à-dire après la première utilisation de l'énergie de fission. Mais les mêmes personnes crient cependant au scandale ou répandent le désespoir parce que la constitution d'une communauté européenne politique digne de ce nom demandera approximativement le même délai, avec cette grande différence que les professions de foi d'une petite minorité européenne prononcées et publiées en 1945 étaient loin d'avoir la même force explosive que la bombe d'Hiroshima.

Les délais pour la construction de fédérations ou de confédérations ont d'ailleurs toujours été fort longs. Aux États-Unis, le pouvoir central ne s'est imposé d'une façon suffisante qu'après la guerre de sécession. En Allemagne, la première décision non exécutée d'une union douanière remonte à 1815. En 1828, quelques unions douanières partielles ont été réalisées entre la Prusse et le pays de Hesse d'un côté, ainsi qu'entre la Bavière et le Wurtemberg de l'autre côté, de même qu'entre divers petits États de l'Allemagne du Nord. Le Zollverein proprement dit a été créé

en 1834, mais n'a couvert toute l'Allemagne qu'après 1850. La fédération allemande sous la forme du Reich a finalement vu le jour en 1871, c'est-à-dire 56 ans après la première décision en faveur d'une union douanière. Or, en Amérique aussi bien qu'en Allemagne, la construction fédérale a bénéficié d'éléments communautaires très forts, à la fois historiques, linguistiques et culturels, tandis que l'Europe se trouve en face de diversités non négligeables, qui donnent aux forces nationales des justifications d'un tout autre ordre qu'aux éléments qui se sont opposés en Allemagne et en Amérique à la réalisation de véritables fédérations.

Nous nous permettons donc de considérer certaines précipitations européennes comme ahistoriques et même comme antihistoriques, d'autant plus que l'accélération du progrès technique est largement exagérée et qu'il est, en outre, admis par tous que la mentalité des peuples est nettement en retard par rapport au progrès technique. On ne rend pas non plus service à l'œuvre européenne, en faisant apparaître en permanence le spectre de l'occasion historique définitivement perdue. Puisque la société humaine et les rapports internationaux se trouvent continuellement en mouvement, puisque sur le ciel mondial, des étoiles montent et descendent avec des rapports de forces variables, on voit mal pourquoi une Europe unie ne pourra pas s'assurer une place à tout moment, dès qu'elle aura la volonté et la capacité de faire entendre sa voix. On ne saurait comparer l'évolution de l'histoire à une vie humaine. Une communauté des peuples ne perd pas de la même façon son temps et les occasions qu'un homme, dont les années d'action sont nécessairement comptées. Si l'on avait donné raison aux mauvaises augures, l'unité européenne aurait déjà été définitivement condamnée au moment de l'échec de la CED. Il est sans doute regrettable que le retard de presque dix ans de la collaboration politique en raison de l'échec du plan Fouchet ait de plus en plus éliminé les pays européens de la scène mondiale, laissant le terrain libre pour les discussions bilatérales américano-soviétiques, mais ce retard n'a nullement créé une situation définitive. Dès que l'Europe se présentera sur l'échiquier international avec une politique commune, il sera fort difficile sinon impossible pour les Etats-Unis et l'Union Soviétique de l'en écarter, car ces puissances mondiales devront tenir compte du potentiel économique, géographique et humain d'une Europe unie.

Quel fédéralisme ?

Les discussions et les réflexions sur les données européennes sont, en outre, faussées par une mauvaise conception du fédéralisme. Le chemin à parcourir pour créer une Europe à l'image du fédéralisme expérimenté en

Allemagne ou aux Etats-Unis est beaucoup moins long que celui qui sépare les réalités nationales actuelles et la philosophie fédéraliste issue de cerveaux français familiarisés pendant des siècles avec un centralisme excessif. L'idée européenne se heurte à des oppositions parfaitement inutiles, simplement parce que sa conception fédéraliste a été principalement inventée par des hommes politiques ou des théoriciens baignés dans le centralisme, notamment français et italien, au lieu d'être le reflet de la réalité fédérale allemande ou suisse. La fédération européenne imaginée par ces théoriciens était donc souvent très proche d'un super-Etat qui laissait peu de liberté de mouvement à ses éléments fédérés. Même le plan Werner pour l'union monétaire pêche par un excès de centralisme, en négligeant le fait que les *länder* allemands disposent d'une liberté budgétaire assez considérable, qui a d'ailleurs fortement gêné dans le passé la politique conjoncturelle du gouvernement central allemand. Ce dernier souhaite, par conséquent, modifier la constitution dans le sens d'une plus grande concentration des pouvoirs budgétaires et financiers. Pourtant, l'Allemagne a un système monétaire qui fonctionne fort bien. Certes, les droits des *länder* sont parfois trop importants, compte tenu des nécessités de notre monde, mais l'expérience allemande a néanmoins démontré que l'on peut laisser aux éléments fédérés une assez large liberté de mouvement sans mettre en danger l'œuvre commune. Ce n'est certainement pas la tâche de la Communauté Européenne d'anticiper pour ainsi dire les révisions constitutionnelles envisagées à présent en Allemagne, sans que leur aboutissement sur le plan allemand soit déjà certain.

Il est aussi bon de rappeler que les Etats-Unis constituent une unité solide avec les disparités fiscales considérables entre leurs différents Etats, notamment la fiscalité indirecte. L'harmonisation des réglementations de toutes sortes laisse également à désirer. Bien entendu, ces différences de régime d'un Etat à l'autre sont souvent gênantes, mais elles n'ont jamais été considérées comme des obstacles majeurs pour le fonctionnement de l'Etat américain, et personne n'aurait l'idée de voir dans l'harmonisation fiscale une condition préalable pour la construction de la fédération américaine ou allemande. Les mêmes considérations s'appliquent à l'harmonisation du système universitaire et de l'enseignement en général. Il y a quelques années, même le début de l'année scolaire n'avait pas été unifié en Allemagne, où l'on est encore bien éloigné de l'harmonisation de l'enseignement des diverses universités. L'équivalence des diplômes se heurte également parfois à des limites curieuses. En principe, un étudiant qui a obtenu son diplôme final dans la faculté des Lettres d'un *land* n'est pas admis dans l'enseignement public d'un autre *land*. Dans l'enseignement comme dans de nombreux autres domaines, l'exigence d'une harmonisation européenne aussi parfaite et aussi rapide que possible est

la conséquence directe des habitudes centralisatrices de la France et accessoirement aussi de l'Italie et des Pays-Bas, au moment même où la France et l'Italie progressent sur le terrain de la régionalisation et commencent à devenir conscientes des mérites de l'autonomie dans nombreux secteurs de la vie publique.

D'une façon fort malheureuse à notre avis, le fédéralisme européen a fait mauvaise route pendant 20 ans, en souhaitant pour la Communauté Européenne un maximum de compétences et de pouvoirs au lieu d'établir un programme minimum. Le transfert des pouvoirs des Etats nationaux vers la soi-disante fédération européenne a été conçu comme un principe politique au lieu d'être déterminé par des besoins quotidiens. Il est plus réaliste et plus sage de ne demander pour une confédération ou une fédération européenne que des pouvoirs strictement limités, indispensables pour son fonctionnement et découlant d'ailleurs de ce fonctionnement. Dans toutes les fédérations existantes, le déplacement des pouvoirs des autorités locales vers des autorités centrales est le résultat d'un processus permanent. Au départ, le gouvernement central a toujours été assez faible. On confond aussi trop facilement institutions et autorité, et on oublie qu'il est parfois plus important pour un organisme quelconque d'être doté de compétences que d'obtenir sur le papier des pouvoirs dont l'exercice se heurte à la réalité d'autres compétences bien installées. Puisque dans les faits, les fédérations sont une création continue et leurs pouvoirs les conséquences d'une coexistence non pas seulement acceptée, mais sans cesse à nouveau souhaitée, elles doivent beaucoup plus à l'empirisme et même à certaines improvisations plus ou moins technocratiques qu'à un esprit juridique rigoureux. L'idée européenne a donc incontestablement doublement souffert du centralisme et du juridisme français, dont les ravages ont été d'autant plus graves que la grande majorité des théoriciens d'Europe ont été dans la période d'après-guerre de formation ou d'inspiration française.

L'Europe totale.

Depuis quelque temps, une nouvelle maladie se répand : le perfectionisme ou l'absolutisme européen. Il ne suffit plus de créer un cadre permettant à une grand ensemble de peuples une action commune, mais un système complet et parfait, donnant à la société européenne une structure nouvelle avec des ramifications multiples, notamment dans le domaine économique et social, - comme si la NASA américaine établissait déjà un programme pour l'installation d'entreprises minières et de cités futuristes sur la lune.

On assiste donc à une grande confusion sur les finalités de l'Europe, due en partie à l'arrivée de nouvelles générations, mais en partie aussi au manque de sérieux ou de dignité de la génération d'hommes politiques encore en place. Ces derniers constatent souvent avec un mélange de satisfaction et de cynisme que dans l'esprit des jeunes, l'Europe est déjà faite, mais que sur le terrain pratique les anciennes structures sociales se maintiennent obstinément, avec ce triste résultat que la jeunesse tourne le dos à la construction européenne. Dans un autre esprit, les jeunes posent alors la question pour quel but on veut réaliser l'unité européenne et refusent de participer à une construction qui risque de ne pas être conforme à leur désir. Ils exigent ainsi une Europe sociale ou une Europe libérée de la société de consommation sans se soucier des majorités démocratiques et des réalités économiques. Or, lorsqu'on veut se rendre compte des progrès européens et des difficultés qui restent à surmonter, il faut retourner pour ainsi dire aux sources et se demander si les raisons de l'œuvre d'unification qui ont été à la base de l'action des premiers Européens de 1945, et aussi de leurs précurseurs, ont conservé leur actualité, ce qui nous paraît évident.

Coudenhove-Kalergi et Briand, sans succès après la première guerre mondiale, Schuman, Adenauer et de Gasperi avec une réussite incontestable après la deuxième guerre mondiale, ont vu d'un commun accord dans la construction européenne le seul moyen pour mettre fin aux rivalités sanglantes entre les peuples de ce continent et pour éliminer définitivement de la scène européenne le nationalisme comme facteur politique déterminant. La Communauté du Charbon et de l'Acier, proposée par Robert Schuman le 9 mai 1950, avait été principalement et même presque exclusivement motivée par la neutralisation politique et psychologique de l'industrie lourde, qui avait été pendant longtemps le nerf de la guerre et un foyer de nationalisme insensé. Si aujourd'hui un affrontement militaire et même politique entre les pays de l'Europe occidentale est devenu inconcevable, ce progrès énorme dans les esprits et dans les réalités politiques ne signifie nullement que l'objectif premier de la construction européenne est dès à présent atteint, car le nationalisme subsiste sous différentes formes, et l'unité européenne ne sera guère réalisée aussi longtemps qu'il n'aura pas totalement disparu.

La deuxième motivation est d'ordre économique : la création d'un marché suffisamment vaste afin que les entreprises installées sur le sol européen puissent acquérir une taille mondiale et deviennent dans tous les secteurs concurrentielles avec celles des puissances économiques mondiales, les Etats-Unis et, à moindre degré, l'Union Soviétique. Bien entendu, on a aussi donné aux traités européens une finalité sociale, en constatant tout d'abord que l'unification économique suppose une harmonisation

sociale et qu'une plus large division du travail ainsi qu'une forte concentration des entreprises à l'intérieur de l'Europe risque de provoquer quelques bouleversements sociaux qui doivent être compensés par des mesures appropriées en faveur du reclassement de la main-d'œuvre. Dès le départ, on a eu, en outre, la conviction que le progrès économique obtenu par l'unification européenne devra être mis au service du progrès social, voyant dans la construction européenne le meilleur moyen pour améliorer le sort des travailleurs sur notre continent.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre européenne a consisté et consiste encore avant tout dans la mise en place progressive d'un cadre permettant le plein épanouissement d'une nouvelle communauté dans le double domaine économique et politique. Ce n'est qu'après l'installation solide de ce cadre qu'on pourrait utilement se pencher sur les mesures destinées à le remplir dans ses différents secteurs. En toutes circonstances, la construction du cadre doit encore rester prioritaire, parce que aussi longtemps que ce cadre ne sera pas suffisamment solide, tout effort en vue de son aménagement sera aléatoire et compliquera la construction de la bâtisse européenne. Il est toujours dangereux de mélanger les genres et de vouloir attraper la lune lorsqu'on n'a pas encore solidement pied sur la terre.

Ceux qui réclament que l'Europe soit sociale ou socialiste avant qu'elle n'existe politiquement et économiquement d'une façon définitive, auraient à la rigueur raison avec leur méfiance ou leur prudence si l'unification européenne changeait fondamentalement ou seulement d'une façon sensible les données sociales, de telle sorte qu'une protection contre la détérioration s'impose. Or, l'expérience vécue a prouvé que ce n'est nullement le cas et que, bien au contraire, la collaboration économique européenne a largement contribué à l'augmentation du niveau de vie de même qu'à l'amélioration des conditions de travail, sans parler de l'effet contagieux des mesures sociales nationales plus avancées au delà des frontières. L'harmonisation de la politique sociale se fera nécessairement vers le haut et certainement pas vers le bas.

Pourtant, les défenseurs de l'Europe socialiste, considérée comme condition préalable de leur participation à l'œuvre européenne, font remarquer que la création du Marché commun s'accompagne d'une extraordinaire concentration industrielle et risque de livrer les travailleurs sans défense à des trusts superpuissants. Cette vue des choses est doctrinairement aveugle. Outre-Atlantique, la concentration industrielle n'a nullement gêné le progrès social, ni le développement de syndicats extrêmement influents. Le syndicalisme américain n'aurait jamais eu l'idée de se présenter comme défenseur des petites et moyennes entreprises, parce qu'il a rapidement compris que le niveau des salaires est fonction de la prospérité des entreprises et qu'il est infiniment plus facile d'obtenir de grandes

sociétés bien organisées un niveau salarial élevé que d'une masse de petites ou moyennes entreprises, d'autant plus que les trusts sont financièrement beaucoup plus vulnérables par des grèves que les entreprises familiales. La méfiance qu'on cultive en Europe actuellement parmi les salariés envers les trusts n'a rien à faire avec le progrès social. Sa source est strictement politique, ou, plus clairement exprimé, marxiste - léniniste.

A notre avis, le mouvement syndical, trop fortement marqué par le communisme en France et en Italie, et pas entièrement libéré ailleurs de la tradition socialo-marxiste, n'a pas encore saisi sa chance européenne. Tandis que le capitalisme s'oriente de plus en plus vers des sociétés multi-et transnationales, il est resté figé dans ses limites nationales, en se battant trop souvent contre les gouvernements nationaux au lieu de s'adapter dynamiquement aux dimensions européennes. Peut-être à la base se trouve partout cette erreur fondamentale de croire qu'on puisse profiter d'un système en refusant de s'y intégrer. Les syndicats américains, par contre, avaient toujours accepté l'intégration comme une donnée normale.

Rien n'aurait en tout cas empêché les syndicats ouvriers d'essayer d'influencer par tous les moyens les mécanismes européens afin de les orienter selon leur désir. Ce n'est pas la faute des technocrates européens que les représentations communes du patronat se sont installées à Bruxelles plus rapidement que les délégations des syndicats. Certes, l'hypothèque communiste a toujours été fort gênante, mais même les syndicats libres ont fait preuve d'une lenteur regrettable. Il a fallu des années afin de convaincre les centrales syndicales que l'action européenne à Bruxelles est pour elles d'une importance primordiale. Jusqu'à ce jour, la coordination européenne des syndicats nationaux, même en dehors des communistes, laisse fortement à désirer, et sur le plan pratique, l'action syndicale n'avance que timidement vers la dimension multinationale.

Retard social et aliénation.

A cette occasion, nous voudrions ouvrir une double parenthèse au sujet du progrès social, aussi bien sur son étendue que sur ses conditions. Ceux qui lient l'avenir de l'unification européenne à une politique sociale active et parfois même révolutionnaire, ceux qui s'opposent à cette unité européenne, parce qu'elle risque de ne pas avoir un aspect suffisamment social, partent de la conviction que tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans le domaine social est scandaleusement insuffisant, que notre société de consommation est le symbole de l'injustice et de l'aliénation. Bien qu'une telle idée ne résiste à aucune analyse sérieuse, ses défenseurs trouvent des adeptes dans les milieux les plus divers, déjà parce qu'on risque d'être

classé comme réactionnaire si on la considère comme absurde, de telle sorte que leur théorie se transforme peu à peu en vérité, sinon acceptée, au moins passivement subie.

L'aliénation comprise dans le sens marxiste concerne à l'époque actuelle les rapports entre l'individu et la société et n'a strictement rien à faire avec le problème européen. Si l'on ne voulait réaliser l'unité européenne que le jour où toute aliénation - toujours d'après la conception marxiste - aura disparu, on devrait attendre probablement la fin du monde. On voit mal pourquoi certains et même beaucoup, ne veulent accepter qu'une Europe excluant toute aliénation, au moment même où cette aliénation est devenue monnaie courante dans les pays communistes. Cette expression est d'ailleurs un symbole de la démagogie. Tous ceux qui éprouvent quelques difficultés d'accepter la responsabilité de leur propre destin, se réfugient avec une facilité extraordinaire dans l'aliénation. La traduction française du mot employé par Marx — *Entfremdung* — est en tout cas fort arbitraire. D'après la notion allemande, l'individu risque d'être étranger à son monde, tandis que la traduction française est plus équivoque, car l'aliénation signifie aussi qu'on est étranger à soi-même ou - selon le dictionnaire Robert - « à la société, on est incapable de se conduire normalement. » Il est certain que la construction européenne en tant que phénomène communautaire ne saurait être une cause d'aliénation, à condition que la fuite dans une prétendue aliénation ne soit pas un alibi commode pour refuser la participation que cette Communauté Européenne offre à tous.

Quant au progrès social, il a incontestablement atteint un niveau jamais connu dans le passé. Certes, tous les problèmes sont loin d'être résolus, toutes les injustices sont loin d'être éliminées. Aucune société ne sera jamais parfaite. Ce qui importe, c'est le chemin parcouru et le développement ultérieur certain parce que conforme aux objectifs et surtout à la volonté de tous. Dans tous les pays européens, le revenu moyen est aujourd'hui sensiblement plus élevé qu'avant la dernière guerre mondiale, avec la quasi-certitude de se rapprocher peu à peu du niveau américain. Si le sort de la vieillesse et la formation professionnelle des jeunes laissent encore à désirer dans l'un ou l'autre pays, ils sont également sans le moindre doute meilleurs que dans le passé. Jamais, la conscience générale et surtout politique de la nécessité de la justice sociale n'a été aussi forte que dans notre époque. Il n'y a donc pas la moindre justification de subordonner l'évolution européenne à des exigences sociales.

La protestation contre une Europe marchande et technocratique n'est pas moins démagogique, surtout de la part de ceux qui accordent au social une priorité absolue. Toute politique sociale vise la répartition la plus juste du revenu national le plus élevé. La satisfaction de l'individu est en

premier lieu fonction du volume du revenu disponible. L'économie est donc la base même de l'action sociale. Par conséquent, il est insensé de revendiquer un plus grand progrès social en méprisant l'action économique et avec elle aussi bien l'Europe marchande que la société de consommation. On doit se demander quelle justification aurait l'unification européenne si elle ne permettait pas l'épanouissement économique de notre continent afin que ses habitants puissent bénéficier de la même prospérité individuelle que les Américains. C'est la tâche essentielle des forces politiques de mettre sur pied une Europe économique et politique, et c'est le devoir des forces sociales et culturelles de donner à ses cadres politique et économique par leur engagement et leur action un contenu culturel et humain. Ce serait de leur part une véritable abdication de demander à l'Etat, donc aux forces politiques, de remplir pour eux ce rôle au lieu d'empêcher que l'économie et le progrès technique se présentent comme les seules finalités de l'Europe.

L'opposition courante contre les technocrates n'est pas moins stérile. Toutes les expériences ont démontré que, quel que soit le régime politique, les technocrates sont indispensables pour assurer à l'économie et à l'administration publique un maximum de rendement et donc pour faire fonctionner les rouages compliqués du monde moderne. Toutes les expériences ont également prouvé que les technocrates ne jouent un rôle politique et antidémocratique que dans la mesure où les éléments politiques refusent — ouvertement ou tacitement — d'assumer leur responsabilité. Dans la mesure où les syndicats boudent l'Europe, ils ouvrent la voie à la technocratie. Elle est, en outre, condamnée à l'action politique chaque fois que la démagogie risque de s'imposer, non pas seulement contre le bon sens, mais aussi contre la réalité. Il est temps d'accepter la technocratie comme un rouage indispensable de notre système et de ne plus la considérer ni comme un épouvantail ni comme un alibi pour les anti-européens.

La passivité des bien-pensants.

La principale cause de ce qu'on peut appeler la déception européenne est la contradiction entre les professions de foi et l'action concrète, donc entre l'illusion et la réalité. On n'a pas encore compris qu'il ne suffit pas de proclamer une volonté politique, mais qu'on doit la pratiquer tous les jours afin qu'elle ait une véritable signification. Combien d'hommes politiques insistent sur la nécessité de l'unification européenne, mais ne trouvent pas nécessaire de prendre la moindre initiative ou d'introduire dans leur propre domaine des faits européens plus ou moins irréversibles. Chacun regarde les gouvernements, dont on attend tout et auxquels on reproche volontiers leur passivité. Or, il est parfaitement possible de faire

avancer l'Europe par des initiatives individuelles tous les jours dans de nombreux domaines extra-gouvernementaux. Les universités se distinguent à cet égard depuis de longues années par une indifférence fort regrettable, comme d'ailleurs les syndicats ouvriers. La démonstration la plus caractéristique de la situation est fournie par les parlementaires européens qui votent à Strasbourg des résolutions énergiques et qui n'entreprennent souvent rien à l'intérieur de leur parlement national pour obliger leurs gouvernements à leur donner suite. Dans trop de ministères nationaux, l'interdépendance européenne n'est pas encore comprise, de telle sorte que ces ministères continuent à évoluer dans un cadre strictement national et n'entreprennent rien pour faire avancer l'unification du continent. Bien que l'harmonisation de la législation se trouve à l'ordre du jour de la Communauté Européenne depuis 1958, les ministères de la Justice commencent seulement à mettre en œuvre quelques contacts et consultations européens. Les ministères du Travail ne sont guère plus avancés. La Santé, la Jeunesse et les Sports et même l'Education et la Culture sont de leur côté encore des domaines presque strictement nationaux, abstraction faite de quelques modestes tentatives bilatérales de rapprochement. De façon encore plus significative, l'idée d'un institut de documentation et de recherche pour l'enseignement universitaire, lancée en automne 1969 par le ministre français de l'Education nationale, est pratiquement restée sans écho. Par ailleurs, l'idée européenne n'occupe qu'une place modeste dans la formation scolaire et universitaire, sans parler de la presse, de la radio et de la télévision, qui n'accordent à l'information européenne dans le sens le plus large qu'une place réduite. Malgré toutes les rencontres franco-allemandes et malgré la réussite quantitative de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et le développement considérable des jumelages, les deux peuples s'ignorent encore largement, n'ayant qu'une connaissance extrêmement superficielle et partielle de leurs problèmes réciproques. A l'insuffisance de l'information particulièrement marquée en France, surtout dans la presse de province, s'ajoute le refus incontestable de la masse d'absorber et d'assimiler l'information offerte. Même ceux qui participent à des rencontres internationales concentrent la majeure partie de leur intérêt sur leurs propres affaires, qui évoluent dans un cadre le plus souvent local et parfois national.

De même que l'évolution de la technique a été sensiblement plus rapide que celle de la mentalité des hommes, l'idée européenne n'a pas encore pénétré dans les esprits. Elle s'est tout simplement superposée aux conceptions nationales, qui gardent tout leur poids. Lorsque l'individu se trouve en face d'une situation, il réagit toujours encore avec sa mentalité nationale, sans se soucier *automatiquement* des répercussions européennes possibles.

Beaucoup estiment - avec raison - que l'unification européenne équivaut à une véritable révolution, impliquant une transformation profonde des structures, des mécanismes administratifs et aussi des habitudes individuelles. Or, personne n'ignore que notre société est dans sa grande majorité antirévolutionnaire, qu'elle défend avec acharnement les traditions et surtout les situations acquises. Toute réforme se heurte à des résistances parfois imprévisibles, même de ceux qui sont censés d'en profiter. Tout ce qui est neuf est suspect. Une société établie jouissant après des périodes extrêmement difficiles et troublées d'un niveau de vie relativement élevé n'admet par instinct qu'une évolution lente et des réformes prudentes. Comment s'attendre dans ces conditions à des progrès rapides de la construction européenne, à des véritables bouleversements susceptibles d'intégrer des Etats nationaux solidement structurés dans une puissante fédération européenne imaginée audacieusement avec une bonne dose de dilettantisme par des penseurs européens ?

Rien ne démontre mieux les limites malheureusement encore étroites de l'esprit européen que le recours immédiat à l'autorité nationale de la part de tous les groupes d'intérêt, des agriculteurs aux industriels, des étudiants aux ouvriers, dès qu'ils ont l'impression d'être lésés par une décision européenne. Personne ne veut réellement lâcher le moineau national qu'il tient entre ses mains en faveur de la belle colombe européenne qui voltige sur le toit de l'avenir. Cette image est même au-dessous de la réalité, car presque tous voient dans la politique nationale la proie, dans l'Europe pas plus que l'ombre ou, pour être plus élégant, le beau rêve d'une bonne nuit de sommeil, en trouvant tout naturel de se replonger au réveil dans les affaires strictement nationales. Nos militants européens insistent avec raison sur la nécessité de faire l'Europe non pas seulement avec les gouvernements et les technocrates, mais surtout avec le peuple. Or, si ce peuple n'est dans sa majorité certainement plus hostile à l'unité européenne et si l'on peut même dire que le peuple est disponible pour des réalisations européennes d'une très grande envergure, il est loin d'être suffisamment sensibilisé afin d'inclure l'unification du continent dans ses préoccupations politiques quotidiennes.

Le poids de la bureaucratie nationale.

Cette passivité et cette indifférence ne sont pas surprenantes, car la bureaucratie nationale pèse encore beaucoup plus lourdement sur les citoyens que l'appareil de la fragile superstructure européenne. C'est la bureaucratie nationale qui personnifie pour le citoyen l'Etat et la réalité politique. Il n'est pas certain que l'élection d'un parlement européen au

suffrage universel direct apportera des changements importants, étant donné que dans la société moderne, la bureaucratie a beaucoup plus d'importance que les parlements. Il est sans doute beaucoup plus urgent de multiplier dans tous les domaines et à tous les échelons les instances européennes afin de mettre les citoyens en face de réalités européennes tangibles, tandis que la politique telle qu'elle se présente actuellement, y compris l'élection directe du parlement, ne représente pour eux qu'une idée.

Ne négligeons pas non plus l'opposition souvent inconsciente des bureaucraties nationales de tous les pays contre l'Europe, parce que chacun défend avec acharnement ses compétences, son domaine d'action et finalement sa raison d'être. L'expérience quotidienne prouve qu'il est plus aisé de faire renoncer les gouvernements à des parcelles de souveraineté nationale que d'imposer à la bureaucratie une véritable collaboration européenne qui aura pour conséquence un déplacement des fonctions des appareils nationaux vers les institutions européennes. Dans toute une série de questions pratiques et essentielles pour la consolidation de l'Europe, comme par exemple le brevet européen, la loi sur les sociétés, l'harmonisation d'un grand nombre de règlements techniques, les derniers problèmes délicats du droit d'établissement, etc., le tâtonnement des experts nationaux et leur résistance souvent subconsciente contre l'abandon de leurs pouvoirs constituent un obstacle plus sérieux que l'incompréhension des ministres. D'autres difficultés résultent du fait que les structures des pouvoirs nationaux ne sont souvent pas comparables à l'intérieur de la Communauté Européenne. Cette différence est particulièrement frappante et gênante dans le domaine de l'éducation et de la culture, dans lequel une trop forte centralisation française s'oppose à une trop forte décentralisation allemande. On a aussi tendance à négliger le fait qu'en face de propositions européennes, les pouvoirs centralisés réagissent autrement que les pouvoirs fédéraux, qui vivent quotidiennement dans une atmosphère de limitation ou de contestation de la souveraineté interne, ce qui ne veut nullement dire qu'ils abandonnent dans tous les cas plus facilement une parcelle de leur souveraineté externe que les pouvoirs centralisés. L'Allemagne est ainsi à présent plus méfiante envers l'europanisation de la politique régionale que la France, tandis que le gouvernement italien se demande si une telle europanisation ne comporte pas un trop grand risque pour l'autorité future interne de son gouvernement central. Il nous paraît utile d'attirer l'attention sur ces données, bien qu'elles ne soient pas capitales, afin de faire comprendre que l'unité européenne ne pourra jamais être imposée à partir d'une conception idéologique et intellectuelle globale, mais qu'elle devra être patiemment construite avec les matériaux parfois disparates, fournis par les réalités nationales.

Par ailleurs, les impatients de l'Europe n'attachent pas assez d'importance aux oppositions extérieures. Ce n'est un secret pour personne que depuis la mise en œuvre du plan Schuman, la Grande-Bretagne s'est efforcée avec plus ou moins d'intensivité et par de multiples canaux de freiner les progrès européens, principalement pour ne pas être obligé de faire un choix entre l'Europe et l'Amérique. Un jour, on décrira peut-être en connaissance des documents diplomatiques les conséquences de ces innombrables interventions britanniques dans les diverses capitales de la Communauté Européenne et notamment à La Haye et à Rome.

L'action américaine a été plus discrète et aussi plus contradictoire, car les Etats-Unis ont toujours favorisé la construction européenne pour des considérations politiques, mais ils sont néanmoins intervenus à différentes reprises contre les projets de collaboration économique, surtout dans le domaine de la technologie avancée. Enfin, il y a l'opposition communiste avec ses innombrables ramifications. Certes, l'Union Soviétique n'a jamais pu empêcher une réalisation européenne, mais il est certain que le climat politique aurait été sensiblement plus favorable pour un certain nombre d'initiatives, si en France et en Italie les éléments antieuropéens n'étaient pas certains de pouvoir compter sur l'appui des communistes. D'autre part, s'il n'y avait pas un veto à peine camouflé de l'Union Soviétique, l'Autriche serait depuis longtemps associée au Marché commun et peut-être même membre. Comme pour la Grande-Bretagne et à moindre degré pour les Etats-Unis, une étude approfondie s'impose sur l'interdépendance entre l'attitude antieuropéenne des communistes et certaines lenteurs dans la construction européenne.

L'atmosphère européenne a, enfin, souvent été brouillée par des conceptions nébuleuses d'une plus grande ou d'une très grande Europe, les uns étendant leur rêve de l'Atlantique à l'Oural, les autres d'une manière encore plus grandiose de San Francisco à Wladiwostok, d'autres, enfin, du Cap Nord jusqu'en Sicile et de Londres à Vienne. Une fois de plus, les illusions ont obscurci les réalités. Ceux de tout bord, des militants fervents jusqu'aux antieuropéens acharnés, qui pendant des années ont parlé avec mépris, pitié ou regret de la petite Europe, ont sensiblement retardé la vulgarisation populaire de l'idée européenne, car le doute exclut la foi et la conviction de l'imperfection l'indispensable enthousiasme. Il n'est pas encore trop tard pour concentrer les efforts sur la construction d'une Europe géographiquement et politiquement possible et de considérer son élargissement ultérieur non pas comme une condition, mais comme une consécration de sa réussite. Le moment est venu de libérer l'Europe et les Européens de leur complexe d'infériorité, en les faisant saisir la réalité rassurante du poids économique, culturel et même politique de cette

Communauté à six qui est sans doute loin d'être achevée, mais qui représente déjà une œuvre respectable et d'ailleurs fort respectée à travers le monde, en Afrique aussi bien qu'en Amérique et surtout dans l'Est européen, qui voit en face de l'Union Soviétique dans cette Communauté Européenne le plus solide espoir d'obtenir peu à peu une plus grande liberté.





BONNES FEUILLES *

Bilan d'un demi-siècle de socialisme réformiste

par Georges LEFRANC,

Docteur ès lettres ;
Professeur à l'Institut d'Etudes des Relations Internationales
Contemporaines (Paris).

★

Hors l'affirmation du choix délibéré d'une méthode qui ne soit pas révolutionnaire, qui refuse la violence et, plus encore, l'illégalité, que recelait, à l'origine, le Socialisme réformiste ? Une volonté de progression pas à pas, d'un gradualisme, qui animé d'un continuel esprit de prudence voulait mesurer à chaque instant les limites du possible et, par conséquent, s'obligeait à une étude perpétuelle et minutieuse du réel, des choses et des hommes dans leurs impossibilités et dans leurs possibilités. Mais aussi, du moins chez les plus sincères, une ténacité que l'obstacle d'aujourd'hui ne condamnait pas à l'enlèvement dans les marécages parlementaires ou dans les boues du ministérialisme et qui, mis un temps dans l'impossibilité d'agir efficacement, savait attendre de nouveaux départs. Ce n'était, à coup sûr, pas suffisant pour qu'on ait le droit de parler d'une *doctrine*. Tout au plus d'un *esprit* correspondant sans doute à certains tempéraments bien plus qu'à certains autres.

* Extrait d'un ouvrage à paraître aux Presses Universitaires de France sous le titre « Le Socialisme réformiste ».

Éléments de bibliographie : Benoit MALON, *Le Socialisme réformiste*, 1885 ; Alexandre MILLERAND, *Le Socialisme réformiste français*, 1903 ; Carl LANDAUER, *The origin of Socialisme reformist in France*, *International review of Social history*, 1967 ; Henri SIMONNET, *La Gauche et la Société industrielle*, 1970.

Sur l'Allemagne : Georges LEFRANC, *Vingt ans d'histoire allemande (1914-1934)*, 1935 ; Alfred GROSSER, *L'Allemagne de notre temps*, 1970.

Sur la France : Georges LEFRANC, *Histoire du Front Populaire*, 1966.

Sur la Grande-Bretagne : CROSLAND, *The future of Socialism*, 1956.

Sur Israël : Georges FRIEDMANN, *La fin du peuple juif*, 1965.

Sur la Suède : Jean PARENT, *Le modèle suédois*, 1970.

I

Un demi-siècle s'est écoulé, jalonné par des expériences bien différentes.

Les unes se sont déroulées au lendemain d'une grande guerre : Allemagne de 1918-1920, Grande Bretagne de 1945-1951. Une autre en apparence du moins, ignore la guerre : c'est la Suède, une autre se poursuit dans un climat de guerre, ouverte ou larvée, celle d'Israël.

Même variété de situation dans la conjoncture économique. Tantôt les socialistes réformistes assument le pouvoir dans un capitalisme prospère qui semble leur conseiller de ne pas porter atteinte aux principes fondamentaux du régime capitaliste, de ne pas perturber les lois du marché : *sont-ils alors certains d'avoir raison d'être socialistes et de vouloir édifier un régime fondamentalement différent ?* Tantôt, les socialistes réformistes héritent d'une situation de catastrophe, chômage, mévente, sous consommation, déficit budgétaire. *Sont-ils alors certains d'avoir raison d'être réformistes et de croire qu'on peut faire l'économie d'une révolution ?*

Ici les socialistes réformistes n'ont pas à subir de l'extérieur la concurrence dangereuse d'un parti communiste acharné à leur enlever leur clientèle ouvrière, empressé à leur disputer les assises qu'ils ont pu s'assurer dans les classes moyennes. Ce fut la chance du Travailisme britannique, celle des Israéliens, celle des Suédois (1), celle de Willy Brandt. Mais ailleurs, au contraire, les socialistes réformistes se trouvent en butte aux attaques permanentes d'hommes et d'organisations prompts à dénoncer, en toute hésitation, une lâcheté ; en tout ajournement une trahison ; en toute prudence, une abdication. *A partir du moment où ils doivent lutter sur deux fronts, les Socialistes réformistes risquent de ne plus avoir de majorité ou de se laisser entraîner à des glissements au terme desquels ils se retrouveront prisonniers de la droite.* Si dissemblables qu'aient été la conduite de la Social-Démocratie allemande dans la République de Weimar ou celle de la S.F.I.O. dans le Front Populaire, les deux partis se sont, à un moment ou à un autre, heurtés à la même difficulté : l'expérience démontre que toujours en pareil cas, les critiques venues de l'extérieur risquent d'altérer la cohésion interne, voire d'aboutir à une scission organique. Il y a peut-être pire encore : la crainte permanente des critiques finit par paralyser les dirigeants, comme fascinés par l'adversaire.

(1) Encore que les élections de septembre 1970 ait révélé une montée imprévue des suffrages communistes.

De ces expériences certaines se sont-elles soldées par des échecs totaux? Beaucoup, songeant à la République de Weimar, sont tentés de répondre par l'affirmative. Rien de commun, en effet, entre les immenses espoirs que soulevait la Social-démocratie allemande au début du XXème siècle, parmi la majorité des socialistes européens, et la médiocrité des résultats acquis. On peut certes plaider les circonstances atténuantes : si Weimar aboutit à Hindenburg, puis à Hitler, la Social démocratie n'en est pas la seule à porter les responsabilités. Les Alliés d'un côté, Lénine de l'autre ont les leurs, qui sont lourdes. On peut aussi répondre qu'en agissant comme elle l'a fait, du point de vue national, la Social démocratie a sauvé l'unité allemande qui devait se briser un quart de siècle plus tard. Qu'eût on dit contre elle si, ayant mené une autre politique, on avait pu l'accuser d'avoir abouti à un morcellement de l'Allemagne? Hitler, sur cette plate forme, aurait pu aussi galvaniser les masses désorientées... Mais là n'est pas la question : pour des socialistes, le seul mérite de la Social-démocratie a été celui d'élaborer des formules positives. Elle n'a pas eu le temps ou la force de les appliquer ; mais qui, des années, elles ont constitué, à la disposition des autres partis socialistes d'Europe, un magasin d'idées où ils sont venus s'approvisionner. L'Allemagne vaincue conquerrait ses vainqueurs, à court d'idées positives.

En sens inverse, le Socialisme réformiste des Suédois constitue-t-il un succès total? Il peut invoquer de brillants états de services. Mais la plupart de ceux qui y voient une réussite intégrale ont en commun de n'être pas socialistes. Ce qui les séduit, ce n'est pas le socialisme, c'est le réformisme, un réformisme qui ne paraît pas porter atteinte aux structures fondamentales de la société capitaliste, qui se contente d'agir à la manière d'un contrepoids. Acceptation qui, bien entendu, ne peut satisfaire la gauche socialiste. Mais n'y a-t-il pas plus grave encore? Ce qui empêche de parler d'une totale réussite du socialisme suédois, n'est-ce pas le fait que, en dépit de ses efforts pour développer la culture populaire, malgré la libération entreprise dans différents domaines, *cette construction socialiste paraît déboucher sur un incurable ennui*? N'est-ce pas que, de ce *Welfare State* semble avoir disparu, en grande partie, la joie de vivre? N'est-ce pas que l'aspiration, même légitime, à la sécurité, se révèle comme ne satisfaisant pas à tous les besoins de l'homme?

Entre ces deux extrêmes, l'un le plus décrié, l'autre le plus célébré, s'inscrivent toutes les expériences qui mélangent en colonnes inégales, les constats d'échecs et les certitudes de succès. Nous n'avons pas, ici, à dresser un palmarès que chacun, d'ailleurs, aura tendance à concevoir différent, selon sa propre échelle de valeurs. Bornons-nous à souligner que, simultanément, doivent être pris en considération trois critères :

- En quoi a-t-on amélioré *durablement* la condition des travailleurs (nous ne disons pas des seuls ouvriers) ?
- En quoi a-t-on modifié les *structures* et les principes même de régime, créé ce que Victor Alter appelait avec humour « l'irréparable » et que, pour ne pas effaroucher les timides, il vaudrait mieux appeler l'irréversible ?
- En quoi les réformes socialistes réalisées dans le cadre national permettent-elles de préparer l'avènement d'une *communauté supranationale* ? Les socialistes réformistes ont, depuis longtemps, compris que ce n'est pas du jour au lendemain que « l'Internationale sera le genre humain ». Ils savaient aussi quels dangers recèle un socialisme qui se cantonne dans le cadre national. Entre l'utopisme de l'Internationale et la routine nationale leur est-il possible de trouver une troisième voie ?

II

Si diverses que soient les conditions où se sont inscrites ces expériences, si différents qu'aient été leurs résultats, elles apparaissent aujourd'hui unies par l'identité de problèmes qui finalement se sont posés.

Le premier est celui des *rapports de la classe ouvrière et de la nation*. Appelés au pouvoir, les Socialistes réformistes sont dans l'obligation de gérer les intérêts nationaux sans se couper de la classe ouvrière. S'ils négligent les intérêts nationaux ils sont accusés de trahir le pays, c'est ce qu'ont redouté tour à tour Ebert, Macdonald, Léon Blum, Guy Mollet, Harold Wilson. Mais s'ils ne satisfont pas les revendications ouvrières, ils sont accusés de trahir la classe qu'ils ont mission de représenter. Marceau Pivert contre Léon Blum, Bevan et Wilson contre Attlee et un peu plus de dix ans plus tard, Cousins contre Wilson.

Voici un siècle on pu croire que l'augmentation numérique du prolétariat suffirait à assurer la majorité légale au Parti qui le représentait. Le prolétariat en devenant la majorité obtiendrait le droit de parler et d'agir au nom de la Nation. Ce temps là n'est plus. Avec l'augmentation de la proportion des « travailleurs en col blanc », avec le développement des « nouvelles classes moyennes », plus soucieuses de marquer leurs distances vis-à-vis du prolétariat « en col bleu » que prêts à s'y intégrer, les données ont totalement changé.

Un socialisme ouvrieriste n'a plus aucune chance d'avoir la majorité. Un socialisme réformiste ne peut conquérir la majorité que s'il dépasse l'ouvrierisme.

Ainsi le socialisme réformiste ne peut arriver au pouvoir et s'y maintenir que dans la mesure où il s'identifie avec l'ensemble du « peuple travailleur ». A cet égard, le programme de Godesberg marque dans l'histoire du socialisme une date aussi importante que celle du Manifeste. Pour les uns, il en est l'abominable reniement. Pour les autres, il en est le nécessaire dépassement.

Second problème, celui de l'Etat, à la fois dans ses rapports avec les classes possédantes et dans ses rapports avec le syndicalisme ouvrier. Pour les socialistes révolutionnaires, l'Etat est, dans le présent, l'instrument de la classe dominante, de la bourgeoisie qu'il faut abattre. Dans l'avenir, il peut être, par la dictature du prolétariat, l'instrument de la transformation sociale. Pour les socialistes réformistes, ces analyses sont périmées. Depuis Bernstein et Jaurès, on sait *idéologiquement* ; depuis les expériences socialistes de Suède, de France et de Grande Bretagne, on sait *pratiquement* que l'Etat n'est pas nécessairement au service de la bourgeoisie, qu'il peut être, entre des mains habiles et énergiques, un instrument de libération des classes populaires.

Mais tous ceux qui ont passé par l'épreuve du pouvoir ont découvert que l'utilisation de l'Etat par la démocratie pose la difficile question des rapports entre un gouvernement issu du peuple et un syndicalisme qui entend représenter les forces productives de ce peuple. On essaie toujours au départ d'aplanir les différends et de prévenir les désaccords. Mais, si, au bout de quelques mois, un climat de désillusion s'installe, si une âpre concurrence s'instaure entre les centrales syndicales rivales ou si une centrale syndicale loyale selon les uns, intégrée selon les autres, est débordée par une vague de grèves sauvages, il faut bien que se pose la question du « dernier mot ». A qui doit-il demeurer ? *Le Socialisme réformiste a-t-il un avenir s'il consent à se laisser enfermer dans le « ghetto syndical » ?* En a-t-il un s'il prend le risque de s'en couper ?

Troisième problème : celui des rapports avec les *autres nations*. Au cours de ce dernier demi siècle, les socialistes réformistes se sont prononcés successivement pour la Société des Nations et pour l'Organisation Internationale du Travail, dont un des leurs, Albert Thomas, a été l'animateur de 1920 à 1932, pour l'Organisation des Nations Unies et pour ses filiales ; pour la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et pour la Commission Economique Européenne ? Les socialistes réformistes ? Non. La plupart. Car Attlee et ses lieutenants ont laissé passer la chance qu'offrait à la Grande Bretagne son intégration à l'Europe.

Peut-être les Socialistes réformistes n'ont-ils pas suffisamment pris garde au fait que la controverse qui opposa jadis, à l'intérieur du Communisme, Trotzkyistes, partisans de la Révolution Universelle, et Staliens acceptant de la limiter temporairement à un seul pays, était suscep-

tible de séparer dans leurs propres rangs, partisans d'un socialisme ouvert sur le monde et partisans d'un socialisme enfermé dans d'étroites frontières.

*
* *

A quelles conditions le Socialisme réformiste peut-il modeler le futur ? A la condition, certes de résoudre ces trois problèmes. Mais a-t-il une chance de les résoudre s'il n'arrive pas, mieux que dans le passé, à définir le rôle des intellectuels dans l'action socialiste ? Les intellectuels sont compagnons inconfortables, plus disposés à discuter qu'à agir, rebelles à l'organisation collective et cependant, prompts à s'embourgeoiser quand l'âge vient.

Les socialistes réformistes en ont cependant un besoin impérieux :

- pour étudier avec précision la réalité mouvante ;
- pour tracer les perspectives lointaines sans lesquelles l'action quotidienne se condamne à être prisonnière d'événements mineurs ;
- pour dégager les valeurs par lesquelles se définit toute civilisation et sans lesquelles le progrès économique et social est décevant.

L'avenir du socialisme réformiste paraît reposer sur l'amalgame nécessaire d'hommes venant du monde du travail et le connaissant dans ses aspects les plus concrets, et d'hommes venus des plus hautes sphères de l'intelligence.

Aujourd'hui, vingt ans après la reconstitution de l'Internationale socialiste à Francfort, n'est-il pas tard pour dresser l'inventaire du chemin parcouru et établir la carte des itinéraires possibles et des obstacles à franchir ?

Mais est-il jamais trop tard ?

Dans le monde d'aujourd'hui, le socialisme réformiste est « le mal aimé ». Débordé par les communistes, dénoncé par les gauchistes, méprisé par de nombreux chrétiens, dédaigné par les partis de droite, il requiert lucidité et compétence de la part de ses leaders, compréhension et sagesse de la part des masses. C'est beaucoup demander ! Si, tant de fois il a piétiné, s'il est enlisé, n'est-ce pas qu'il reposait sur une certaine idée de l'homme qui ne correspondait pas à la réalité ? En un sens, il paraît, dans notre vingtième siècle finissant, secoué de mouvements irrationnels, le prolongement d'une époque qui croyait au progrès par l'avènement de la raison. Dans une certaine mesure ce socialisme réformiste n'a-t-il pas été un socialisme utopique ? Ce n'est pas seulement les réalités ambiantes qu'il lui faut étudier. C'est l'homme tel qu'il est.



Party systems and political participation *

by Thérèse KLEIN-BEAUPAIN

Licenciée en sciences sociales ULB ;
Master of Arts en Sociologie, Columbia University ;
Chercheur à l'Institut de Sociologie ULB ;

★

In Western industrialized democracies, a relationship has generally been found between the social class position of an individual and the extent of his political participation. The examination of the relevant research reveals that this association exists, for example, in the United States, Japan, Germany, Great Britain, France and Finland (1). The first studies were only concerned with voting, but later research examined a wider range of behavior, including discussion of public issues, petitioning political leaders, making monetary contributions, attendance at political meetings, campaigning and party membership.

There is some indication, however, that characteristics of national societies might affect the strength of the association between socio-economic position and extent of political participation. Rokkan and Campbell (2) found that the level of formal education and the level of occupational position were more closely associated with the level of political activity in the United States than in Norway.

The authors explain their findings in terms of the differences between the American and the Norwegian party systems, specifically in terms of the extent to which they are organized along class lines. In Norway, distinct labor and farmer parties exist and there are links between those and economic organizations such as trade-unions. The latter constitute specific channels of recruitment into the political parties for the lower strata.

* Based on a paper submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree of Master of Arts. I wish to express here my indebtedness to Professor Terence K. Hopkins, Columbia University, for critical comments and helpful suggestions throughout this research.

(1) See for instance Seymour Martin LIPSET, *Political Man* (New York : Doubleday, 1963) ; Lester MILBRATH, *Political Participation* (Chicago : Rand McNALLY, 1965).

(2) Stein ROKKAN and Angus CAMPBELL, « Norway and the United States of America », *International Social Science Journal*, XII (1960), pp. 69-99.

To this, one might add another factor. The failure of lower-status groups to participate in voluntary associations has been widely documented : they often lack the educational background and particularly the verbal skills to feel at ease in organizational situations (3). Lower-status involvement can thus be expected to increase as the organization concerned becomes more class homogeneous.

By providing roles unique to the working-class, a status distinct party system such as the Norwegian offers better opportunities and stronger incentives for active participation within the lower strata than a system of two socially and economically heterogeneous parties such as the American.

But a different approach to the question of the relationship between class based party systems and class differences in political activity throws light on the paradoxical character of Rokkan and Campbell's findings. Presumably, the degree of class homogeneity of parties is not independent of other features of the social structure. It can be expected to vary with the degree of class salience in society, i.e., with the extent to which class lines are distinct, social class considerations are relevant to attitudes and behavior, and social class position is likely to affect the individual's life chances. The degree of class salience in society is positively related to the class homogeneity of parties (4). But one might reason that the more class differentiated a society is, the more a remoteness from power leads to a low motivation to act on the part of the low status holders so that, even if the opportunities for participation are present, the low motivation results in little actual participation.

Consequently, we have found of interest to study further the possible bearing of class-polarized politics on the relationship between social status and political participation by widening the comparison to other countries. We have chosen the United States, Great Britain and Germany as data about individuals' participation in these nations are available in the form of Survey research data from the Almond-Verba five-nation Study (5).

The purpose of this paper is to test on these countries the following hypothesis :

(3) See for instance James Q. WILSON, *The Amateur Democrat : Club Politics in Three Cities* (Chicago : University of Chicago Press, 1962), p. 269.

(4) This relationship has been documented in Robert R. ALFORD, *Party and Society* (Chicago : Rand McNally, 1963).

(5) For the first analysis performed on these data see Gabriel ALMOND and Sidney VERBA, *The Civic Culture* (Princeton : Princeton University Press, 1963). For description of the methods employed and the sampling problems, see chapter II and appendices A and B of that work.

« The more class homogeneous are the political parties, the lower is the correlation over individuals between political participation and class related characteristics. »

We will first examine in the three nations the association over individuals between political participation and social class position. The following two sections will deal respectively with the class homogeneity of the political parties and with the characteristics of the parties likely to affect the lower stratum's political participation. With these data in hand, we will then be in a position to see whether some support is provided for the above-stated hypothesis, i.e. whether the ranking of countries according to the degree of class homogeneity of parties is similar to the ranking according to the strength of the correlation between political participation and class characteristics.

I. Political participation and social class.

A. *The Measures* (6).

We will show here the results obtained with two measures of political participation. The first indicator is an index of political activity which classifies the respondents into non-voters, only voters and organizationally actives (7). However, one may reason that actions are associated with attitudes and that differences in attitudes exist simultaneously with differences in levels of activity. Then, if the correlation between political activity and class characteristics of individuals is found lower where the political parties are more class homogeneous, one would expect the correlation between attitudes showing participation or involvement in politics and class characteristics of individuals to be lower also. We will thus investigate an attitudinal dimension of participation : the normative attitude toward participation, what people believe they should do (8).

The indicator used for social class position is the level of formal education.

(6) The results obtained with other measures of political participation and of social class position together with methodological considerations can be found in the paper on which this article is based.

(7) In Great Britain and Germany, the actives are defined as the party members. In the United States — where there are no party members as such —, the actives are sorted out on the basis of the following question : « Have you ever been active in a political campaign, that is, have you ever worked for a candidate or party, contributed money, or done any other active work ? »

(8) The Almond-Verba data include some information on this point as the following question was asked : « We know that the ordinary person has many problems that take his time. In view of this, what part do you think the ordinary person ought to play in the local affairs of his town or district ? » The respondents who spontaneously suggested some kind of participation on the political side of local affairs are considered here as normatively oriented towards political participation.

B. *The Results.*

Differences between the three countries studied appear quite clearly in the relationship between organizational activity and social class (table I.) The United States shows a much higher relationship than the two European countries. And, in Germany, the degree of association tends to zero.

TABLE I
Social class and political participation

Index of organizational activity. Distribution by educational (in percent).

Level of Education	Non-voters	Only Voters	Organiza- tionally Actives	N = 100 %
Great Britain :				
Primary or less	10.4	74.3	15.3	(556)
Some secondary	12.7	68.9	18.4	(267)
Some university	10.5	57.9	31.6	(19)
Germany :				
Primary or less	7.6	86.7	5.7	(511)
Some secondary	8.2	85.9	5.9	(85)
Some university	11.1	83.3	5.6	(18)
United States :				
Primary or less	35.0	54.1	10.8	(314)
Some secondary	16.7	65.3	18.0	(354)
Some university	13.0	48.1	38.9	(162)

Proportions of respondents normatively oriented toward participation at the local level, at each educational level (in percent).

Level of Education	Great Britain	Germany	United States
Primary or less	22.8	14.8	16.5
Some secondary	28.9	24.2	28.0
Some university	29.2	26.9	39.9

The structure of the relationship also appears to vary from country to country. Two types of behavior have been taken into consideration in this index : voting and organizational activity per se. Voting explains a larger proportion of the relationship in the United States where the percentage of non-voters in the lowest status category is above 30 percent. The level of organizational activity also varies more with social class in the United States than in Great Britain or especially in Germany where there is no such relation.

As for as the participation norm is concerned, the United States displays again a greater degree of association than the European countries. But

the order between Germany and Great Britain is reversed : in the latter country, the correlation is quite low.

Thus, the two measures used do not allow a clear ranking of the European countries on the strength of association between social class and political participation. Yet, in both cases, we have seen that the correlation is higher in the United States than in either of the European countries. Had we not been limited by space, we could have shown that similar results obtain with other indicators of political participation.

Let us now turn to some aspects of the social bases of politics.

II. Class homogeneity of political parties.

In this section, we will examine, for each country, the importance of class as a line of cleavage in politics.

A simple way to assess the class homogeneity of a party is to examine the proportion of its following coming from the different social strata. And the extent to which manual and non-manual strata divide in their support for political parties can be summarized in the simple numerical « index of class voting » (9).

A. *The British Parties.*

Great Britain is characterized by a two party system : in the 1959 (10) elections, the Conservative Party gained 49.3 percent of the votes and the Labour Party 43.8 percent ; the Liberal Party vote was only 5.9 percent (11).

Social class is the main social basis of politics in Great Britain. This appears clearly in the Almond and Verba data : the higher the occupational status, the higher the proportion of the population which identifies with the Conservative Party and the lower the proportion which identifies with the Labour Party. The Liberal Party draws its followers more equally from all social levels. The degree to which politics is polarized along class lines can be summarized by the index of class voting which in this case is 37.5 (Table II).

(9) It is computed by subtracting the percentage of persons in non-manual occupations voting for left parties from the percentage of persons in manual occupations voting for left parties. Farm occupations are excluded from this index. See ALFORD, *op. cit.*, p. 79.

(10) The data presented in the following sections are, as far as possible, relative to a period close to the time at which the Almond and Verba study was conducted (1959) rather than up-to-date.

(11) Computed from Jean BLONDEL, *Voters, Parties and Leaders : The Social Fabric of British Politics* (Baltimore : Penguin Books, 1963), p. 81.

TABLE II
 Percentage of expressed party preferences by occupational group (1959)

Occupation	Conservative	Labour	Liberal	N = 100 %
Manual	30.2	60.6	9.1	(484)
Non-manual	67.0	23.1	9.8	(255)
Index of class voting .		37.5		

Yet the British party system is not a mere reflection of the social stratification structure. For, although the Labour Party is mainly a working class party with more than 80 percent of its base coming from manual strata, it does not command all the preferences of the blue collar workers. The Conservative Party, while mainly a middle class party, has an important working class base : 44 percent of its following is blue collar.

The paramount importance of social class position in determining party preference is highlighted in a study by Janowitz and Segal. Analyzing the variance in party affiliation in a total of 3,826 cases, they found that the next most important basis of divergences in party affiliation after social class position was the size of household within the working class. No other variable included in the surveys to which they had access increased the amount of explained variance by one percent or more (12).

B. *The German Parties.*

A two party system prevails in Great Britain, while Germany is only progressing in that direction. Its parliamentary life has been characterized by a reduction in the number of parties : votes go increasingly to the Christian Democratic Union - and its Bavarian counterpart, the Christian Social Union - the Social Democratic Party, and the Free Democratic Party. In the legislative elections of 1957 and 1961 the three parties gained 90 percent and 94 percent of the votes (13). In 1957 the CDU obtained 50 percent of the votes, the SPD 32 percent, the FDP 8 percent, and the German Party (DP) 3 percent (14).

(12) Morris JANOWITZ and David R. SEGAL, *Social Cleavage and Party Affiliation : Germany, Great Britain and the United States* (Unpublished paper, University of Chicago : Center for Social Organization Studies, 1967), p. 20.

(13) Alfred GROSSER, *The Federal Republic of Germany : a Concise History* (New York : Praeger, 1964), p. 49.

(14) Uwe U. KITZINGER, *German Electoral Politics, a Study of the 1957 Campaign* (London : Oxford University Press, 1960, p. 281). We will not consider the other tiny parties to which the affiliation has not been investigated in the survey.

A second essential difference between the party systems of the two countries is the existence in Germany of a Christian Democratic party which appeals largely to religious loyalties and to predispositions created by religious identifications.

Yet the existence of a socialist party and of conservative parties, FDP and DP, points to the importance of social position in determining political affiliation. On the whole, the lower the social class position, the greater the likelihood to choose the SPD. If the occupations are divided into manual and non-manual (table III), one can see that, in 1959, the status polarization was lower in Germany than in Great Britain: the index of class voting is 29.1.

TABLE III

Percentage of expressed party preferences by occupational group (1959)

Occupation	CDU	SPD	FDP/DP	N = 100 %
Manual	41.9	55.6	2.5	(277)
Non-manual	57.3	26.5	16.2	(185)
Index of class voting .		29.1		

Nearly three quarters of the following of the SPD comes from manual strata; 56 percent of the manual workers who express a party preference choose the SPD and 42 percent choose the CDU. The blue collar following of the CDU is 42 percent, hardly less than that of the British Conservative Party; the class composition of the CDU's following closely resembles that of the electorate. The bourgeois character of the FDP and the DP is very clear; only 2 percent of the working class prefer them to the two large parties.

As has been suggested above, religious bases play an important role in German politics; they cut across the basic occupational cleavages. Although the CDU attempts to be interdenominational, it is preferred by 63 percent of the Catholics and only 39 percent of the Protestants. The higher appeal of the CDU to the Catholics exists for both occupational groups.

Such social bases correspond to the appeals of the parties. The CDU, as a Christian democratic party, is the locus of heterogeneous tendencies and has, among others, an organized and vocal trade union wing which prevents the SPD from having the monopoly of representing working class interests. This, combined with the lack of sympathy between the SPD and the churches creates a situation very different from the British one: a religious worker, dissatisfied by the conservative center course taken by the CDU, might nevertheless remain with it. Beside the two

large parties, the FDP, a liberal party, appeals to the educated bourgeoisie and to the non-religious, its distinctive stands being anti-marxist and anti-clerical (15).

C. *The American Parties.*

The two American parties do not take very distinctive stands, but try to appeal to as many groups as possible. They are, nevertheless, associated in the minds of the electors with different socio-economic groups : the Democratic Party with the lower-income groups, the Republican Party with the rich (16). This image corresponds roughly to the tendencies which appear in the relationship between party identification and occupation.

Table IV shows that the index of class voting is 17.2, a level well below the German one.

TABLE IV
Percentage of expressed party preferences by occupational group (1959)

Occupation	Democrats	Republicans	N = 100 %
Manual	69.4	30.4	(356)
Non-manual	52.2	47.8	(312)
Index of class voting . . .	17.2		

The social class distinctiveness of the « left » party is also the lowest of the three countries : 60 percent of the following of the Democratic Party is blue collar, although as many as 69 percent of the working class prefer it to the Republican Party.

Regional differences are the most important element which prevents political affiliation to be defined purely according to social class lines. In particular, the South of the United States displays a distinctive pattern: « Southern politics is a one party politics dominated by extremely conservative elements which distort the national pattern by introducing a right bias within the Democratic Party.» (17).

D. *Conclusion.*

Having presented the main elements pertaining to the status polarization of politics in the three countries under investigation, we can now

(15) Juan LINZ, *The Social Bases of West German Politics* (Unpublished Ph. D. Dissertation : Columbia University, 1959), pp. 52 ff., pp. 72 ff.

(16) Angus CAMPBELL et al., *The American Voter* (New York : John Wiley, 1960), p. 36.

(17) ALFORD, *op. cit.*, pp. 232-234.

form an idea of the extent to which they differ in the salience of class in their political structures. The measures clearly point to a lower status distinctiveness in the United States than in the two European countries. A greater class homogeneity of parties seems to exist in Great Britain, than in Germany, but this is less sharp.

III. Parties and the political participation of the working class.

Rokkan and Campbell have argued that, where politics is polarized along class lines, specific opportunities for political participation are offered to the working class. This section briefly examines this question in Great Britain, Germany and the United States. It concentrates on the types of political participation and the channels of recruitment existing in the different parties. Finally, the social background of the parliamentary representatives provides a major test of the existence of the link assumed by Rokkan and Campbell between the degree of class distinctiveness of parties and the availability of unique roles for the working class.

A. *The British Parties.*

The British parties are clearly mass parties (18) : the ratio of members to voters is 57 percent in the Labour Party, 13 percent in the Conservative Party (19). Yet these two parties differ in a number of respects (20). The main difference stems from the origin of their mass organizations. The Conservative Party, once oriented exclusively toward the middle class, had to open its organization to the masses in order to adjust to the successive extensions of suffrage, especially after the Reform Act of 1867 (21). As a result, it has now a strong network of constituency associations which provide contact points with its large membership. The Labour Party was created by trade unions and diverse socialist societies, and the former retain a paramount importance in the organization. Thus, in contrast to the Conservative Party, which admits only direct members, there are two categories of members in the Labour Party. Trade unionists provide the bulk of the membership : by the

(18) The now familiar distinction between cadre and mass party was devised by Maurice DUVERGER in his *Political Parties* (New York : John Wiley, 1966), chapters 1 and 2.

(19) Computed from the figures given by BLONDEL, *op. cit.*, pp. 69, 90.

(20) The following information is based on : G. CARTER, *The Government of the United Kingdom* (New York, Harcourt, Brace and World, 1962), pp. 41, 45 ; BLONDEL, *op. cit.*, p. 90.

(21) R.T. MCKENZIE, *British Political Parties* (New York : St. Martin's Press, 1955), p. 146.

end of 1960, they comprised about 5.5 million of an estimated 6.3 million members. But, at the constituency level, the Conservative Party has a larger direct membership (2.8 millions) than the Labour Party.

Thus, the British system does provide unique channels into politics to the working class through the trade unions and the mass organization of a party 80 percent of whose followers are blue collar. The resulting important political participation of the lower occupational status-holders appears in the very different social background of M.P.'s representing the two main parties. In 1951, 45 % of the Labour members of the House of Commons were rank and file workers against 4.5 % of the Conservative members (22).

B. *The German Parties.*

If, in Great Britain, trade unions are integrated into the Labour Party, the solution chosen in Germany for the relationship between unions and political parties is at the other extreme. Officially, the trade unions, grouped in the *Deutsche Gewerkschaftsbund*, are independent of the political parties. On the whole, the DGB has maintained its non-party character. Many trade union officials belong to the SPD, however, thereby creating a socialist climate of opinion in their unions (23).

The parties differ much more in their organization than they do in Great Britain and are influenced in this respect by the federal character of the political system. The CDU is thoroughly decentralized and loosely articulated; its regional organization is highly variable, being in some places more like that of a cadre party, tending in other areas toward a mass party, although nowhere has it actually succeeded in becoming a mass party (24). This is reflected in the low proportion of members among its voters, roughly 2 percent in 1955-1956 (25).

The SPD, on the other hand, presents all the characteristics of a mass party, although its membership, more than double that of the CDU, does not reach more than 7 percent of its voters (26), a very small figure compared to the British parties. The new recruits for the party are won either through the local party organizations - the *Orstvereine* - or, more usually, through the *Betriebsgruppen*, composed of all the Social

(22) W.L. GUTTSMAN, *The British Political Elite* (New York : Basic Books, 1964), p. 105.

(23) Richard HISCOCKS, *Democracy in West Germany* (London : Oxford University Press, 1957), pp. 222 ff.

(24) LINZ, *op. cit.*, p. 51.

(25) Arnold J. HEIDENHEIMER, « La Structure Confessionnelle, régionale et Sociale de la CDU », *Revue française de science politique* (juillet-septembre 1957), p. 643.

(26) *Ibid.*

Democrats working in a particular establishment. These groups, along with the *Junge Sozialisten* and, to a lesser extent the *Frauengruppen*, constitute part of the SPD's efforts to counterbalance the influence of the CDU, which has won votes through its own factory groups and has *Hilfstruppen* among which the *Junge Unions* are particularly successful (27). Thus, the working class party in the German system also provides unique channels into political participation for the blue collar workers. But, unlike the situation in Great Britain, this is not reflected in the social backgrounds of the parliamentary representatives. In the 1961-1963 period, only two percent of the members of the German Bundestag were bluecollar workers (28).

C. *The American Parties.*

The individual states are primarily responsible for organizing their parties. The result is a loosely organized group of semi-autonomous and locally interested parties : « in a sense, no nationwide party organization exists, though each party, to be sure, has its national organs » (29). There exist tremendous variations in organization (30) : although they more closely approximate cadre parties, the American local organizations have some of the features of the mass membership parties.

The American parties orient themselves essentially toward electoral activities. As a result, the nature of political participation is very different from what it is in European countries where there is a strong ideological component. Whereas the British and German parties have provisions for formal affiliation and regular dues-paying membership, there is no generally accepted connotation of the term « party member » in the United States : it might be more meaningful to speak of party workers who perform active work during election campaigns. Another particular aspect of the American system is that political work does not necessarily mean affiliation with a party : activists can work for a particular candidate and not associate themselves in any way with a party (31). Besides, diverse organizations, non-political in nature, commit themselves to campaign work. Such is the case of the trade unions

(27) Douglas A. CHALMERS, *The Social Democratic Party of Germany* (New Haven : Yale University Press, 1964), pp. 120-196.

(28) Wolf MERSCH, « Volksvertreter in West und Ost », in Wolfgang Zapf (edit.), *Beiträge zur Analyse der deutschen Oberschicht* (München : Piper, 1965), p. 38.

(29) Vladimir Orlando KEY, *Politics, Parties and Pressure Groups* (New York : Crowell, 1959), p. 315.

(30) Frank SORAUF, *Political Parties in the American System* (Boston : Little Brown, 1964), p. 45.

(31) Lewis EPSTEIN : « British Mass Parties in Comparison with the American Parties », *Political Science Quarterly*, LXXI (1956), nr 1, pp. 98-99.

grouped in the AFL-CIO. They have accepted the principle of political neutrality, but support candidates who adopt positions favorable to them. In practice, this support goes primarily to Democratic candidates (32). Contrary to Great Britain and West Germany, then, the American system does not offer the working class specific channels into political activity, nor does it provide the specific incentive offered by parties which have a traditional working class ideology. At a higher level, this situation has an impact on the occupational status of the American representatives, who are much more middle class in character than is the case for Great Britain or West Germany. There were only two percent of wage earners among the U.S. representatives during the 1949-1951 period but, beside them, sat 69 percent of professionals as compared to 10 percent in Germany (33).

Such differences as exist between the three countries in opportunities for political participation in the working class parallels the differences in status distinctiveness of parties. This confirms the plausibility of the link, between these two aspects of political systems.

IV. Conclusions.

The second and third sections attempted to establish a ranking of countries on class polarization of politics and to examine the opportunities for participation offered to the working class. On class homogeneity of parties, the results show that the United States is quite lower than the European countries. The difference between Germany and Great Britain is smaller.

The lack of strong differentiation between the two European nations vis-à-vis the United States appears also when an attempt is made to rank the three societies according to the strength of the relationship between socio-economic status and political participation.

The hypothesis stated at the beginning of this paper is thus supported to some extent : if, instead of comparing each country with the two others, we concentrate on two pairs of comparisons, first between the United States and Great Britain and second, between the United States and Germany, we see that indeed « the more homogeneous are the political parties, the lower is the correlation over individuals between political participation and class related characteristics ». The measures

(32) KEY, *op. cit.*, pp. 62-63.

(33) Donald MATTHEWS, *The Social Background of Political Decision-Makers* (New York : Random House, 1954), p. 30 and W. MERSCH, *op. cit.*, p. 38.

of political participation which were used to test the hypothesis seem to confirm the assumption on which the proposition was based : the availability of political roles unique to the working class. We had first an index of organizational activity and the normative orientation towards local participation can plausibly be affected by the organization of political structures which depend on parties at the local level, at least partially.

Yet, we are still confronted with an apparently paradoxical aspect of this finding : sharp gulfs between social classes (34) do not seem to have, as a correlate, a feeling of powerlessness on the part of lower classes. The history of Europe during the last century suggests a developmental view of this question which might help to solve this apparent contradiction. Indeed, social and political conditions evolve and they do not necessarily do so simultaneously. The link established in current research between class salience and status polarization of parties has not always existed, and is still subject to change.

Let us assume a society in which a sizeable proportion of the population is deprived of social rights as well of political rights. Class lines are clearly defined and such parties as exist are strictly for the middle and upper classes. With the progressive extension of political rights to the working classes, the latter acquire the opportunities to participate, but their motivation is not particularly high in a society that is so clearly organized along class lines. At that stage, then, working classes participate relatively little, and a positive correlation exists between class position and extent of political participation. Subsequently, middle class parties search to gain working class votes, but these are increasingly going to new parties specifically oriented towards the working class. Once the working class parties achieve a main position in the system, we would find, were we to compare parties, what Rokkan and Campbell found. At this point, however, two other forces are at work. The increased political participation of the working class and the organization of working class interests, which now have formal channels of expression through the parties, induce the government to enact policies directed toward both reducing short run class differentiation and maximizing opportunities for the working classes in the long run. Minimum wage legislation and social welfare policies exemplify the former ; expansion of access to the educational system exemplifies the latter. Over time, the actual degree of differentiation will decrease. Such changes tend to reduce toward zero the differences between social classes in motivation to participate politically, as far as they result from different class mem-

(34) It can be shown that they are found together with class based politics.

berships. But simultaneously, and this is the second force at work, the specific class basis of the working class party progressively loses its point and « the mass-integration party, product of an age with harder class lines and more sharply protruding denominational structures », transforms itself « into a catch-all 'people's party' » (35).

If this view is valid, we would expect the actual modification in the European party systems to be followed by an increase in the degree of association between social class and political participation and in the political involvement among the less privileged classes. In the United States, where the class basis of politics is less strong and the salience of class in the social structure less clear, we would expect a decrease in the correlation between social class and political participation. In other words, the evolution of the class and political systems as we see it so far indicate a trend which, in the next stage, would result in a reversal of the rank order of the European countries and the United States as far as the correlation between social class and political participation is concerned.

(35) Otto KIRCHHEIMER, « The Transformation of the Western European Party Systems », in Joseph La Palombara and Myron Weiner (eds.), *Political Parties and Political Development* (Princeton : Princeton University Press, 1966), p. 184.



De Casus Foederis in het NATO-Verdrag

door Henry M.V. BUNTINX

Gegradueerde in Strategie.

★

Het NATO-Verdrag is bondig. Met welgeteld een preambule (1) en 14 artikelen zit het er op. De tekst is vlot leesbaar, maar dit betekent helemaal niet dat hij model staat voor handzaamheid. Het tegendeel is veeleer waar. Hij is algemeen gehouden en bevat geen pasklare recepten om soelaas aan te dragen voor elke concrete situatie waarin de NATO kan komen te verkeren.

Het is een ruim constitutioneel document, niet opgesteld in de gedetailleerde taal der juristen. Dat blijkt onmiddellijk uit de declaratorische stijl van de beginselverklaring in de preambule. Het hoeft ons trouwens helemaal niet te verwonderen. Want vooral de USA hebben destijds net niet gewild dat de bindingskracht van het Verdrag al te juridisch zou vastliggen. Terwijl de Westeuropeanen dat anno 1949 wel hadden gehoopt. De Amerikaanse reserve hield verband met het feit dat men nog niet helemaal los was van de Rooseveltse opvatting volgens dewelke de UNO het in laatste instantie allemaal voor het zeggen moest hebben. Maar in werkelijkheid deed die UNO het al geruime tijd niet meer. De Veiligheidsraad werd verlamd door al te vake exercities in het gezwaai met het veto-recht. In de praktijk bleek dat een idealistisch-legalistische structuring zonder meer illusoir was en dat men op de keper beschouwd behoefde terug te vallen op het oude mechanisme van het machtsevenwicht. Maar pas in 1949 trokken de USA hieruit de voor de hand liggende conclusie.

Uit de tekst van het NATO-Verdrag blijkt duidelijk dat het om een defensieve organisatie gaat, bestemd om de veiligheid van de aangesloten leden tegen uitwendige gevaren te verzekeren. Maar ook lag de bedoeling voor om de alliantie gebeurlijk te laten fungeren als een strategische afschrikkingsmacht, d.i. als supplement van de toenmalige Amerikaanse nuclear deterrent. Zodat de functie van de NATO dan toch weer boven

(1) De preambule heeft dezelfde bindende juridische kracht als de clausules. Zij is dus geen moralisme zonder meer.

het louter-defensieve uitgaat. Afschrikking houdt immers het midden tussen pure statische verdediging en offensieve bedreiging. In deterrence steekt een goed stuk dynamiek. De middelen waarmee wordt afgeschrikt zijn anticipatief maar de manier waarop zij « hun werk doen » is psychologisch-offensief.

Uit het Verdrag blijkt vervolgens dat de NATO een speciaal type van regionaal begrensde organisatie is. Veiligheid en verdediging hebben te maken met de regio, omvattende Westeuropa, Noord-Amerika en de Noordatlantische Oceaan, gaande vanaf de Noordpool tot aan de Kreeft-skeerkring. Het gaat dus niet om een conglomerale coalitie van staten maar wel om de aan mekaar gekitte totaliteit van de leden. Het onderscheid is belangrijk want dit specifiek regionale karakter heeft van meetaf aan aanleiding gegeven tot een controverse over het al dan niet toepasselijk zijn van de art. 52 tot en met 54 van het UNO-Charter op de NATO. Op die vraag werden positieve (2) en negatieve (3) antwoorden gegeven. Voor het laatste standpunt pleit naar mijn gevoelen het feit dat moeilijk kan worden aanvaard dat de NATO-partners anno 1949 de bedoeling hadden hun interne keuken voor de Veiligheidsstraat open te stellen en wel bepaald omdat de tegenstander in dat gremium zetelde en over het veto-recht beschikte. Ook art. 5,2 van het NATO-Verdrag stelt duidelijk dat de alliantie geen UNO-agentschap is. Expliciet wordt op die plaats gezegd dat de leden de Veiligheidsraad zullen inlichten van zodra zij op een gewapende aanval hebben gereageerd, hetgeen impliceert dat de UNO er tot op het ogenblik van de riposte moet buiten blijven. In de art. 52 tot en met 54 staat duidelijk dat regionale akkoorden van UNO-origine op elk ogenblik (dus ook in vreedstijd) de Veiligheidsraad moeten op de hoogte houden van hun militaire preparatieven, iets wat voor de NATO zeker niet kan gelden. En een derde reden voor het niet-toepasselijk zijn van de art. 52-54 is te vinden in het feit dat de NATO geen algemene verantwoordelijkheid draagt voor de handhaving van de internationale vrede en veiligheid van de regio als territoriale homogeniteit (4). Inderdaad, Ierland Spanje en Noord-Afrika liggen weliswaar binnen de regio en kunnen in de praktijk van de NATO-defensie meeprofitieren, maar contractuele verantwoordelijkheid bestaat er voor deze landen niet.

De NATO is een alliantie tussen partijen, maar dan een alliantie die verschilt van de militaire coalities uit de 19 de. eeuw. Alhoewel niet streng geïntegreerd, beschikt zij reeds in vreedstijd over organen, die een gedeelte van de soevereiniteitsrechten van de partijen met toestemming

(2) Hans KELSEN : Is the North Atlantic Treaty a Regional Arrangement ? in *American Journal of International Law*, 1951/45.

(3) Atlantic Alliance : NATO's Role in the Free World, London, 1953.

(4) J. NISOT : Le Traité de l'Atlantique Nord et la Charte des Nations Unies, in *Droit International*, n° 3-4, 1951.

van dezen hebben overgenomen. Het is een soort militaire en politieke integratie in potentia, waarbij elk lid zijn vrijheid van handelen behoudt totdat de casus foederis et belli zich actualiseert.

Men kan zeggen dat het NATO-Verdrag een individualistische oplossing is voor een collectief veiligheidsprobleem, een soort balance-of-power systeem, aangepast aan de minimumvoorwaarden van het UNO-Charter en voor de rest gebaseerd op de algemene voorschriften van het internationaal publiek recht.

Interpretatie.

Om een verdrag te interpreteren, moet alle relevant materiaal worden aangetrokken. De tekst-zelf, verklaringen van politici die bij de opstelling meewerkten, verdragen in pari materia, de omstandigheden waarin werd genegociëerd, analogie-gevallen, de logica, de travaux préparatoires en de publicaties van vooraanstaande juristen.

Nu stelt zich de vraag of een dergelijk breed opgezet constitutioneel document vatbaar is voor strikte juridische methodes van interpretatie? Diezelfde vraag werd reeds eerder gesteld in verband met het UNO-Charter, dat ook niet vrij is van politieke vingerafdrukken. (5) Sommige deskundigen leggen de nadruk op het ruime karakter van dergelijke teksten en stippen aan dat de inhoud bedoeld is om te worden aangepast aan de toekomstige wisselende omstandigheden. Anderen hebben het over een codex van principeverklaringen en morele richtlijnen, waarop de methode van de logische- en semantische analyse moet worden toegepast.

Bestaat er zoiets als een politieke interpretatie van een verdragstekst? Daarop heeft het Internationaal Gerechtshof te Den Haag destijds categoriek neen geantwoord. (6) Steeds weigerde dit Hof ten gerieve van de Veiligheidsraad en van de Assemblee een « aangepaste » interpretatiemethode voor het Charter uit te werken. In dat Charter komen trouwens nogal wat ongedefiniëerde noties voor (het begrip-agressie), waarvoor de Raad geacht wordt van geval tot geval uit te maken of een gestelde daad aan de vage notie beantwoordt, ja dan neen. Het Hof heeft zich heel galant uit die situatie gered door er op te wijzen dat een dergelijk punt buiten zijn competentie valt en dat het Veiligheidsraad toekomt feiten te constateren terwijl het Hof enkel kan uitmaken of bepaalde feiten (een

(5) C. EAGLETON : *The United Nations : a Legal Order ?* in *Law and Politics in the World Community*, New York, 1955.

(6) *Conditions of Admission to Membership Cases*, in de *International Court of Justice Reports*, Den Haag, 1958.

maal wanneer zij zijn vastgesteld) iets met de letter van het Charter hebben te maken. Het Hof gaat er dus van uit dat het definiëren van het begrip agressie nog altijd een politieke consideratie is en geen juridische. En dat heeft op zijn beurt te maken met het feit dat de internationale gemeenschap nog altijd allergisch is voor een enumeratieve bepaling van het begrip agressie en het uit pragmatisch oogpunt liefst houdt bij duiding van elke case afzonderlijk.

Nochtans wordt het NATO-Verdrag liefst zoveel mogelijk juridisch geïnterpreteerd. Maar omdat dit niet altijd mogelijk is, hebben de leden onder mekaar voorzien dat de Ministerraad unaniem oordeelt hoe het in specifieke gevallen nu allemaal behoort te zijn. De leden hebben dat bewust zo gewild en hebben uitdrukkelijk negelaten in het Verdrag een clause op te nemen die in geval van flagrante onenigheid voorziet in jurisprudentiële arbitrage vanwege het Hof. Als UNO-leden zijn de NATO-partners wel degelijk lid van dit Hof maar niets verplicht hen de controversen aan dit lichaam voor te leggen.

In de NATO-ministerraad worden beslissingen genomen die aan het Verdrag een wending kunnen geven, die niet altijd conform is met de letter van de tekst. Zo is men het er over eens dat artikelen die over de instrumenten van de verdediging spreken, functioneel moeten worden opgevat, d.w.z. volgens het principe van de effectieve interpretatie. De Gaulle had een eigen mening toen hij Verdrag en Organisatie scherp van mekaar scheidde. Juridisch was deze Franse houding verdedigbaar, maar politiek inopportuun.

Er dient eveneens rekening te worden gehouden met het feit dat zo weinig mogelijk afbreuk wordt gedaan aan de grote fundamenten waarop de soevereiniteit van de leden berust. Dus moet bij de interpretatie van de tekst het principe van de restrictie worden toegepast. Nochtans begrijpt men onmiddellijk dat toepassing van een dergelijke procedure moeilijkheden kan opleveren, omdat niet alle leden identieke belangen hebben te verdedigen. Zo zegt art. 5 dat elk lid in zekere zin zelf bepaalt welk soort bijstand het levert wanneer een partner wordt aangevallen. Moet deze voorziening nu volgens de regel van de restrictie zo worden opgevat dat het de USA vrij staat Westeuropa bij te staan in alle gevallen of moet hier dan toch een zekere automatische verplichting gelden? Het midden houden tussen vrijheid van handelen en verdragsverplichtingen is de opgave van de Ministerraad, maar daarvoor bestaan er geen vaste regels, doch enkel bepaalde conventies.

Eenstemmigheid bij het nemen van beslissingen of bij de interpretatie van de tekst sluit de onthouding niet uit. Het veto geldt echter niet. De leden kunnen zich onthouden maar zij kunnen geen stellingname belet-

ten de wil in van de anderen. Dissidenties zijn dus mogelijk, maar zij komen officieel niet naar buiten. Men tracht veeleer een vergelijk te vinden door middel van een procedure die gelijkenis vertoont met die van een jury in criminele assisenzaken.

Bij alle onzekerheid omtrent de interpretatie-procedures mag niet worden vergeten dat het Verdrag werd opgesteld in een tijd van zoeken en tasten. Er moesten dus wel vragen openblijven om de tijd de kans te geven zijn werk te doen. Trouwens, uitdrukkelijk werd bij de opstelling van de tekst voorzien dat na een periode van 10 jaar amendering mogelijk zou zijn, maar geen enkel lid heeft ooit van die clausule gebruik gemaakt.

Doelstellingen.

In het vierde lid van de preambule wordt gesteld dat de leden het voornemen hebben te handelen overeenkomstig art. 51 van het UNO-Charter. Hetgeen niet belet dat er tussen beide teksten toch verschillen bestaan. Het NATO-Verdrag spreekt over « collective defence » terwijl in art. 51 van het UNO-Charter sprake is van « collective self-defence ». De eerste uitdrukking is ruimer bedoeld en slaat terug op twee eventualiteiten. Vooreerst dat een lid, dat niet wordt aangevallen maar zich bedreigd gevoelt door een agressie tegen één van zijn partners, reageert alsof het om eigen zelfverdediging gaat. En secundo dat een lid, dat niet wordt aangevallen, toch riposteert om een partner ter hulp te komen. (7) Niettegenstaande dit alles spreekt art. 5 van het NATO-Verdrag dan toch weer over self-defence, hetgeen er op wijst dat de algemene beginselverklaring ruimer bedoeld is dan het operationele artikel dat de casus foederis regelt. In elk geval kan een dergelijke subtiliteit niet juridisch (wel politiek) worden uitgebuit omdat de preambule strictu sensu dezelfde rechtskracht bezit als de artikelen.

In de tekst van de preambule is ook belangrijk dat er wordt gesproken over « unite their efforts » en niet over « coordinate their efforts ». De partijen hebben dus nooit gedacht aan een losse coalitie en evenmin aan een louter technisch-militair akkoord tussen de legerstaven. De vastberadenheid om tot iets meer te komen, wordt nog extra aangescherpt met de woorden « they (d.i. de leden) are resolved... », waarmee het lid aanvangt.

Op dit vierde lid van de preambule sluit onmiddellijk art. 3 aan. Dit artikel volgt bijna expressis verbis de bewoordingen en de inhoud van de

(7) A. TURNER : *Bulwark of the West : Implications and Problems of NATO*, Toronto, 1953.

zgn. Resolutie Vanden Berg. Door deze resolutie werd de Amerikaanse toetreding tot de NATO afhankelijk gemaakt van de voorwaarde dat alle leden permanent en effectief aan hun eigen defensie-apparaat moeten werken en bereid blijven tot wederzijdse hulpverlening, vooraleer er sprake kan zijn van US-hulp. De Nixon-doctrine is op de keper beschouwd niets nieuws. Deze is trouwens steeds de doctrine van de USA geweest en het getuigt van idiotie te willen beweren dat de USA zich engageerden om te domineren. Dat geldt ook voor Azië. De economische hulpverlening onder het Marshall-plan was op dezelfde manier geconcipteerd. De reden voor dat alles was niet dat de USA de zaken niet aankonden maar had veeleer te maken met het feit dat men wilde beletten dat Westeuropa aan dynamiek zou inboeten. Het was in die dagen maar al te duidelijk dat Westeuropa alle inspanningen aan de USA wou overlaten en het dient gezegd dat de Amerikanen zich door de West-Europeanen hebben laten verleiden met als gevolg de totaal scheef getrokken situatie die wij nu kennen.

Uitdrukkingen als « separately and jointly » evenals « individual and collective capacity » leggen de leden verplichtingen op die terzelfdertijd individueel en geconcentreerd zijn. Wel beschouwd wegen dergelijke verplichtingen zwaar door ofschoon nergens wordt gespecificeerd waarover het in concreto gaat. Geen enkel lid is gehouden een specifieke bijdrage te leveren noch wordt gesproken over tijdstip, periode, timing of de aard en hoeveelheid van de te leveren bijstand. Zoals op zovele plaatsen in het Verdrag wordt van elk lid verondersteld dat hij bij zichzelf uitmaakt wat kan en wat moet, zowel met betrekking tot de eigen veiligheid als tot die van de collectiviteit. In 1949 kon men daarin betrekkelijk gerust zijn en wel bepaald omdat de West-Europeanen mits Amerikaanse hulp wel bereid leken zich militair te engageren. Vandaag echter is de toestand ietwat veranderd zodat eventuele interpretatie-moeilijkheden niet zijn uitgesloten.

Voorafgaandelijke organisatie van de collectieve verdediging is niet in strijd met art. 51 van het UNO-Charter en nog minder met het internationaal publiek recht. (9) En wel om de voor de hand liggende reden dat een dergelijke voorbereiding geen daad van self-defence is in de fysieke betekenis van het woord. Evenmin kan het worden beschouwd als een provocatie of bedreiging en is dus niet in strijd met art. 2,4 van het UNO-Charter. Het recht om op voorhand de collectieve defensie te organiseren ligt impliciet besloten in het recht tot « collective defence » tegen

(8) Deze resolutie maakte het de USA mogelijk tot een defensie-alliantie toe te treden.

(9) KELSEN : *The Law of the United Nations*, New York, 1960.

een mogelijke agressie en wel op basis van het principe dat het grotere het kleinere steeds moet insluiten.

Na de woorden « armed attack » in art. 3 volgt niet (zoals in art. 5) « in Europa and North America ». De reden hiervoor is dat het elk NATO-lid vrij staat een andere staat buiten de NATO-regio bij te staan, zelfs dan wanneer de veiligheid van de alliantie niet wordt bedreigd. Evenwel met de restrictie dat deze extra-regionale bijstand de cohesie van de NATO niet schaadt.

De uitdrukking « mutual aid » moet relatief worden opgevat. Zij betekent dat de bijdrage van elk lid tot de totale defensiecapaciteit afhankelijk is van de geografische ligging, de hulpbronnen en de economische kracht. Het kan dus ook gaan om basisfaciliteiten, het leveren van grondstoffen, het uitwisselen van technologische gegevens enz. (10) « Mutual aid » veronderstelt dus dat niet elk land voor zichzelf alles kan opbrengen wat nodig is.

Overleg.

Art. 4 behandelt het onderling overleg voor het geval er gevaar dreigt. Het is een louter preparatieve maatregel met de bedoeling de leden in een optimale defensie-situatie te brengen.

Zulkdanig onderling overleg is zowel van politieke als van militaire aard. Politiek gezien is het de taak van de uitvoerende macht van elk der leden en van hun vertegenwoordigers bij de NATO. Noch in urgentiegevallen noch bij overleg in vreedstijd komen de parlementen aan bod. Deze kunnen wel binnen nationaal verband controle uitoefenen op de executieven maar daarbij houdt het op. De Noordatlantische Assemblee is een nuttig clearing-house zonder werkelijke beslissingsmacht.

Ofschoon elk NATO-lid ook verplichtingen heeft onder het UNO-Charter (bv ; voor het vreedzaam regelen van geschillen) verbiedt dit niet met mekaar overleg te plegen over de vraag hoe een gebeurlijke militaire bedreiging best kan worden beantwoord. Art. 33 van het UNO-Charter zegt dat elk lid verplicht is een oplossing te zoeken door onderhandelingen, maar dit kan niet verhinderen dat het betrokken lid met zijn NATO-partners onderzoekt of er sprake is van een militaire bedreiging en van welke aard die is. Overleg binnen het kader van de NATO kan een nuttig middel zijn om uit te maken of en tot op welke hoogte de NATO gebruik zal maken van de procedures, vastgesteld in art. 33 en 35 van het UNO-Charter.

(10) Lord ISMAY : NATO - The First Five Years, Paris, 1954.

Nochtans mag met art. 4 niet licht worden omgesprongen. Vooraleer deze clause in te roepen, moet het NATO-lid ernstig rekening houden met de voorschriften van het UNO-Charter en met de mogelijkheden van een UNO-actie. Onderling overleg onder art. 4 zou maar tot gecoördineerde actie mogen leiden wanneer absoluut vaststaat dat de UNO onmogelijk de toestand aankan.

Het doel van onderling overleg is te komen tot een gezamenlijke gedragslijn. Unaniem kunnen de leden besluiten tot het al dan niet voeren van een actie. Maar wanneer unanimiteit onmogelijk blijkt, kan elke partij voor zichzelf uitmaken wat zij zal doen en onder welke vorm. Nochtans ontslaat unilateraal optreden dit lid niet van zijn verplichtingen onder het UNO-Charter en het NATO-Verdrag.

De bedreiging waarvan sprake in art. 4 hoeft niet noodzakelijk verband te houden met een mogelijke gewapende aanval. Ook burgerlijk oproer en subversie vallen er onder. Voor die laatste gevallen is het niet nodig met onderling overleg te wachten totdat het gevaar acuut wordt. Het doel van art. 4 ligt er immers in te verhinderen dat er gevaarlijke situaties ontstaan die kunnen escaleren.

Maar wat betekent consultatie? In NATO-verband dient te worden gewezen naar het zgn. Rapport der Drie Wijzen (11) waarin de nadruk wordt gelegd op het uitwisselen van informatie, collectieve discussie, het uitwisselen van informatie vooraleer nationale beslissingen worden genomen en militaire planning in samenwerking met de diverse legerstaten. Tot nogtoe werd alles nogal gemakkelijk op de USA afgewenteld en daarom wordt het hoogtijd dat de West-Europeanen hun verantwoordelijkheden opnemen.

De termen « territorial integrity, political independence or security of any of the parties » moeten op dezelfde manier worden geïnterpreteerd als in art. 2 van het UNO-Charter. De drie begrippen zijn bovendien interdependent. Veiligheid is uiteraard de zekerheid welke een staat heeft dat zijn politieke onafhankelijkheid en zijn territoriale integriteit worden gerespecteerd door andere staten en dat geen van hen zal trachten de bestaande orde te verstoren door gewelddadige acties of door subversieve geniepigheid.

Het is af en toe een twistpunt of territoriale integriteit identisch is met onschendbaarheid. De enen menen dat de integriteit niet wordt aangetast tenzij de aanvaller het kennelijk inzicht heeft het grondgebied van een andere staat te annexeren of zijn politieke onafhankelijkheid aan te tasten. In deze opvatting zou bv. een *occupatio bellica* die aan de overwonnenen

(11) NATO, *Facts and Figures*, Brussel, 1969.

een zekere mate van politiek zelfbestuur toestaat (hetgeen dus een subjugatio is) de integriteit niet aantasten. Anderen daarentegen vinden terecht dat een dergelijke definitie te eng is en aanleiding kan geven tot heelwat onrechtvaardige toestanden. Art. 2,4 van het UNO-Charter verbiedt de leden immers geweld aan te wenden of ermee te dreigen met de bedoeling ofwel gebied te annexeren ofwel om een independente staat te onderwerpen. Daarom wordt een bedreiging met invasie of de schending van de grenzen beschouwd als een bedreiging van de territoriale integriteit binnen de zin van art. 4 van het NATO-Verdrag, zelfs dan wanneer de bedoeling van annexatie niet uitdrukkelijk voorligt.

De politieke onafhankelijkheid van een staat kan ook worden bedreigd door acties die niet zo ver gaan als dreiging met invasie of schending van grenzen. Intimidatie, propaganda, subversieve druk, economische boycott e.a. kunnen eveneens een bedreiging vormen evenals het sluiten van bepaalde coalities tussen twee of meer niet-NATO-leden.

Casus foederis et belli.

Art. 5 is de operationele clause, die de casus foederis van de alliantie bepaalt. Alhoewel dit recht steunt op art. 51 van het UNO-Charter, vloeit het er niet uit voort maar wel uit het internationaal publiek recht. Nochtans was het de bedoeling van de auteurs van het Verdrag de casus foederis overeenkomstig het UNO-Charter te construeren. Vooral de Amerikaanse Senaat heeft daar op aangedrongen toen de tekst ter ratificatie werd voorgelegd. Er kunnen zich immers situaties voordoen waarbij één NATO-lid zich moet verdedigen ofschoon er geen reden bestaat om de globale casus foederis toe te passen. In een dergelijk geval is zelfverdediging toegelaten op grond van het internationaal publiek recht. (12) In een dergelijk geval heeft de riposterende partij niet het recht art. 5 van het NATO-Verdrag in te roepen om assistentie van alle partners af te dwingen.

De vraag is wel eens gesteld of de eerste paragraaf van art. 5 niet in strijd is met art. 51 van het UNO-Charter? Of anders gesteld, kunnen UNO-leden bij ontstentenis van een gewapende aanval in actu op voorhand een verdrag afsluiten dat voorschrijft dat militair zal worden gereageerd bij een mogelijke agressie? De Sovjet-Unie heeft daarop neen geantwoord. Zij argumenteerde dat er in 1949 geen dreiging tegen het

(12) In het internationaal recht, dat steunt op het gewoonterecht, wordt de term « self-defence » breder genomen dan in art. 51 van het Charter. De betekenis van « self-defence » in het Charter is begrensd door het art. 2, 4.

Westen bestond en verklaarde art. 5 van het NATO-Verdrag voor onwettelijk. (13) Een dergelijke redenering is nochtans een eclatant sofisme en een éézijdig pleidooi voor de eigen winkel. In een dergelijk geval zou elke groep van partners met afspraken moeten wachten totdat het gevaar reëel wordt en vallen wij terug op sommige vooroorlogse situaties van coalities, iets wat zelfs het UNO-Charter tracht te vermijden. Overigens weten wij uit ervaring dat het afsluiten van verdragen tussen dictaturen heelwat minder tijd en rompslomp in beslag neemt dan in parlementaire democratieën.

De eerste paragraaf van art. 5 bevat grosso modo volgende bijzonderheden :

- Het feit dat een gewapende aanval op één partij moet *worden beschouwd* als een aanval op alle. Op die plaats wordt de uitdrukking « shall be » gebruikt, die in de derde persoon enkelvoud op een « moeten » en « noodzakelijk zijn » duidt. Het is dus geen neutrale toekomstige tijd in de grammaticale betekenis van het woord. Van belang is ook dat dit « moeten » betrekking heeft op het louter-intentionele « beschouwen als... »
- De specifieke verplichting om *onmiddellijk* een actie te ondernemen om de aangevallen partner ter hulp te komen. Eigenaardig genoeg zien wij hier het omgekeerde gebeuren. Het sterk bindende « shall be » wordt vervangen door het toekomstige « will ».
Waaruit volgt dat de strenge verplichting om een bepaalde toestand te erkennen, niet betekent dat het daadwerkelijk verlenen van bijstand even rigiede wordt gesteld. Het is een subtiel onderscheid dat in de praktijk aanleiding kan geven tot een sliert juridische moeilijkheden en haarklieverijen. Al met al kan men zeggen dat de casus foederis et belli *niet zo automatisch* bepaald is als sommige NATO-officials dat wel eens beweren.
- Doel van de riposte is het herstel en het behoud van de veiligheid binnen de Noordatlantische regio. Over « vrede » wordt niet gesproken en nergens laten deze zinssneden vermoeden dat de NATO verplichtingen op zich neemt die tot de pacificatie competenties van de UNO behoren.
- Elk lid levert de bijstand, die het nodig acht. Dit punt werd wel eens geïnterpreteerd als de quasi-optionele clause van het Verdrag.

(13) Statement of Foreign Ministry of the Soviet Union on NATO, in *Milestones of Soviet Foreign Policy, Moskou, 1968.*

Het feit dat woorden als « shall be », « will » en « as it deems necessary » in éénzelfde clause door mekaar worden gebruikt, duidt alles-behalve op rechtlijnige afspraken zoals wij die wel in de tekst van het Verdrag van het Warschaupakt terugvinden. Nadat de toenmalige Amerikaanse Staatssecretaris Dean Acheson de tekst aan president Truman had voorgelegd, vertelde hij de journalisten dat « each party retains for itself the right of determination as to whether an armed attack has in fact occurred and what action it deems necessary to make. The USA would not automatically be at war if one or other parties to the Treaty were attacked... » Dat is een niet onbelangrijke reserve. Maar wanneer men de omstandigheden onderzoekt waarin ze werden uitgesproken, dan wordt de zaak ietwat duidelijker. Het was niet zozeer het hulpverlening aan een aangevallen partner dat aan de orde was dan wel het feit van het zich in staat van oorlog bevinden met de agressor van een ander verdragslid.

De moeilijkheden waarmee Acheson had af te rekenen, kwamen van de US-Senaat. Deze hield angstvallig vast aan zijn constitutioneel recht om oorlog te verklaren en wilde beletten dat een al te automatisch functionerende casus foederis de President met quasi volmachten zou bekleeden (14). In dat verband was de « armed attack upon one constitutes an armed attack upon all » een gevaarlijke verplichting, vooral in verband met een mogelijke aanval op Westeuropa, die dan zou moeten worden beschouwd als een aanval op de USA, terwijl het omgekeerde enkel van academisch belang bleef. Het Congres en de Senaat wilden de mogelijk openhouden om van geval tot geval een oordeel te kunnen vellen. Als uiterste toegeving stemden zij er mee in ook na de opheffing van het bezettingsstatuut in Westduitsland Amerikaanse troepen gestationeerd te houden, zodat er toch een psychologische zekerheid blijft bestaan. Maar een aanval op Westeuropa moet niet noodzakelijk van US-kant een officiële oorlogsverklaring aan de agressor betekenen.

Met de terminus « armed attack » en die van agressie zitten wij meteen op de glijbaan van het internationaal publiek recht. Het enige houvast in NATO-verband, ligt in de betekenis welke in art. 51 van het UNO-Charter aan die uitdrukking wordt gegeven.

In het UNO-Charter kent men enkel de daadwerkelijke fysieke gewapende aanval en wordt in alle talen gezwegen over pre-emptieve aanvallen. De USA hebben die expediënte bepaling in 1949 aanvaard ofschoon zij tijdens de Cuba-krisis van 1962 toch naar het middel van de selectieve blokkade grepen, uitgaande van de stelling dat de installatie van raketten

(14) Cf. de Tonkin-resolutie en vergelijk ook het automatisme in de art. 4 en 6 van het WEU-Verdrag, waarvan de USA geen lid zijn.

een offensieve bedreiging vormde voor de USA. De verrechtvaardiging post factum luidde dat die maatregelen werden genomen in het raam van de principes van het internationaal publiek recht en niet op basis van het UNO-Charter.

Overeenkomstig de *rebus sic stantibus* getuigt het van pragmatische zin aan te nemen dat gewapende agressie niet gelijk staat met een algemeen offensief. Het ontwerp van definitie in 1956 door Nederland bij de UNO ingediend, (15) luidde als volgt : « any use of armed force which leaves the State against which it is directed no means other than military means to preserve its territorial integrity or political independence, it being understood that the definition may never be construed to compromise acts of legitimate individual or collective self-defence or any act in pursuance of a decision or recommendation by a competent organ of the UN. » Deze bepaling kan niet bevredigen. Zij laat een reeks eventualiteiten buiten beschouwing : gewapende aanval op troepen, op vlooteenheden en luchtvloten van de NATO-leden, die zich buiten de regio bevinden. (16) Onrechtstreekse dreigingen vallen er ook niet onder : onvriendelijke daden zonder aanwending van militair geweld, de weigering van een staat om de activiteiten van gewapende benden op zijn grondgebied te verhinderen, het samentrekken van troepen langs de grenzen enz.

Het is niet voldoende te weten of een gewapende aanval in de zin van art. 5 zich factisch heeft voorgedaan, opdat het recht op verdediging kan worden ingeroepen. Een aantal omstandigheden kunnen zich voordoen waarbij het moeilijk is uit te maken wat er daadwerkelijk gebeurt en wat niet. Bij vele gevallen moet dus wel enumeratief worden tewerk gegaan. Algemeen wordt aanvaard dat volgende handelingen wel degelijk in de categorie van de gewapende aanval thuishoren : invasie door gewapende eenheden (ook bij kleine incursies), zeeblokkade van kusten en havens, hulp aan gewapende benden, luchtbombardementen enz.

Een aantal mogelijke situaties hangen nog steeds in de lucht. Binnenlandse omwentelingen geïnspireerd van buitenaf en soortgelijke underground-activiteiten. Ook het geval waarin een minderheid door een revolutie een toestand wil scheppen die lijnrecht indruist tegen de beginselen van het NATO-Verdrag ; in een dergelijk geval mogen de NATO-partners op aanvraag ter hulp komen.

Al blijft het begrip « armed attack » vooralsnog vaag, toch levert het enkele voordelen op. Het laat de potentiële agressor in onzekerheid en

(15) *United Nations Review*, nr 6, 1956.

(16) Het NATO-Verdrag voorziet in art. 6 enkel de casus foederis voor aanvallen op troepen, schepen en vliegtuigen binnen een bepaalde regio.

verschafft een speelruimte aan de partner waarop een beroep wordt gedaan voor bijstand.

Dat elk lid voor zichzelf moet uitmaken of de casus foederis in de praktijk moet operationeel worden, is de enige leidraad voor een alliantie, die geen speciale voorzieningen aanvaardt en de beslissingen over de aard der bijdrage overlaat aan het collectief orgaan. Nergens wordt gezegd dat dit het prerogatief van de Ministerraad is. Ook de voorschriften van art. 39 van het UNO-Charter, volgens hetwelk de Veiligheidsraad uitmaakt of er sprake is van agressie, werden niet overgenomen in het NATO-Verdrag. De veiligheidsraad wordt enkel bij de zaak betrokken nadat de NATO-leden militair hebben geriposteerd op een actie die zij zelf als agressie hebben gekwalificeerd.

Wanneer de situatie eenmaal in handen is van de Veiligheidsraad, houdt de competentie van de NATO op om uit te maken of er inderdaad sprake was van agressie. De Veiligheidsraad kan dan - maar ook pas dan - uitmaken of de partijen aanvankelijk juist oordeelden en of hun riposte geoorloofd was. Als UNO-leden zijn de NATO-partners nadien verplicht volgens art. 25 van het Charter zich neer te leggen bij de verdere verplichtingen van de Veiligheidsraad.

Het woord « action » in de uitdrukking « action as it deems necessary » is ook uitermate vaag gehouden. Van automatische verplichting tot militaire hulp is geen sprake omdat louter diplomatieke middelen zoals het plechtig protest kunnen volstaan. Hetgeen niet belet dat de partijen in eer en geweten de morele plicht hebben, hun bijdrage te leveren.

Art. 51 van het UNO-Charter waarop wij voor de term « action » zijn aangewezen, beperkt niet de draagwijdte van de reactie op een gewapende aanval. Nemen wij nu aan dat art. 51 uiteindelijk teruggrijpt op het internationaal recht, dan mag de reactie niet veel groter zijn dan de omvang van de aanval. Maar als wij stellen dat art. 51 het recht op verdediging begrenst ten overstaan van het internationaal recht, dan is het volume van de reactie materiëel gelimiteerd door de globale context van het Charter. In dit verband is art. 5 belangrijk waar het stelt dat de partijen moeten « restore and maintain the security of the Atlantic area. » Door deze inlassing krijgt de NATO de opdracht verder te gaan dan enkel het verdedigen van de regio en eigent zij zich een competentie toe, die dicht bij die van de Veiligheidsraad ligt. Om dat aan te kunnen, is het om praktische redenen normaal dat de NATO contra-middelen aanwendt die merkkelijk groter zijn dan die welke de agressor heeft ingezet. Ook is het dan toegelaten een riposte op hoger kwalitatief niveau in te zetten, d.i. op dat van de nucleaire wapens als de conventionele overmacht van de agressor proportioneel te groot is.

De kwestie omtrent het volume en de intensiteit van het defensieve antwoord doet ook de vraag rijzen naar het eventueel gebruik van de nucleaire strategische wapens zonder dat men via het tussenstadium van het tactisch gebruik escaleert. Strategische nucleaire oorlogsvoering is vooralsnog niet onwettelijk. Maar volgens art. 5 zijn de USA niet verplicht strategische nucleaire wapens in te zetten om Westeuropa te verdedigen. De kwestie van evenredigheid tussen riposte en agressie loopt hier helemaal in het honderd. Het gaat immers niet om kwantitatief optrekken maar wel om kwalitatieve verhoging van de drempel en juridisch is deze zaak niet geregeld. Vandaar de byzantijnse discussies over de vraag of een geminiaturiseerd tactisch nucleair wapen « kleiner » is dan een conventionele block-buster van meerdere tonnen TNT. Andere onopgeloste vragen is de kwestie of de radioactieve fall-out mag worden meegeteld in de additie van warmeradiatie en drukverhoging. De neiging blijkt te ontstaan dat men het wel doet wanneer het om kleine nucleaire tuigen gaat die enkel worden ingezet tegen troepenconcentraties en militaire steunpunten. Men argumenteert dan dat de riposte erin bestaat te beletten dat de agressie aanhoudt zodat een situatie wordt afgewend die een nog grotere inbreuk op het internationaal recht zou betekenen.

UNO

Grosso modo herneemt de tekst van de tweede paragraaf van art. 5 de inhoud van het tweede lid van art. 51 van het UNO-Charter. Maar de verschillen zijn de moeite waard om te worden onderzocht.

Art. 51 eist dat de ripostanten een rapport naar de Veiligheidsraad sturen en opgave doen van de maatregelen, die zij hebben genomen. Maar er wordt niet *expressis verbis* gestipuleerd dat ook iets over de aard van de agressie wordt meegedeeld. In art 39 van het UNO-Charter wordt dit laatste beschouwd als een voorrecht van elk UNO-lid terwijl de Veiligheidsraad zich het recht voorbehoudt a posteriori uit te maken of het ja dan neen om een werkelijke agressie gaat. Art. 5 van het NATO-Verdrag gaat op dit punt verder door dat het feit van het globaliseren van een agressie tegen één lid als een plicht van de NATO-partners wordt beschouwd (« shall be »).

In art. 51 van het UNO-Charter is er sprake van het rapporteren van de maatregelen door de leden genomen terwijl art. 5 van het NATO-Verdrag het heeft over *alle* maatregelen zonder expliciet te zeggen dat het hier enkel om maatregelen gaat die door de NATO-leden worden genomen. Dit punt kan moeilijkheden opleveren wanneer een NATO-lid samen met een niet-lid bepaalde tegenacties onderneemt. Betekenen in dit geval

de woorden « alle maatregelen » dat ook die van het niet-lid moeten worden gerapporteerd ? In de optiek van de UNO : ja, omdat het Charter nu eenmaal wil dat de Veiligheidsraad een overall overzicht moet hebben over de situatie, die met de internationale veiligheid en vrede heeft te maken. Maar daarmee zijn de moeilijkheden voor het betreffende NATO-lid niet van de baan want het Verdrag zegt hierover niets, hetgeen ruimte laat voor diverse interpretaties. (17)

Art. 51 van het UNO-Charter heeft het verder over acties die de Veiligheidsraad op elk ogenblik naar eigen wijsheid mag ondernemen. De woorden « at any time » komen in art. 5 van het NATO-Verdrag niet voor terwijl het disjunctivum « maintain or restore » uit het Charter vervangen is door het conjunctivum « maintain and restore ». Een plausibele verklaring hiervoor is dat de UNO gemachtigd is handelend op te treden vooraleer er daadwerkelijk van gewapende aanval sprake is. De NATO als defensieve alliantie (en geen collectief veiligheidssysteem) moet echter vooreerst de veiligheid opnieuw herstellen vooraleer ze te doen eerbiedigen.

Het woord « measures » in uitdrukkingen als « all measures taken as a result thereof », « such measures shall be terminated » en « measures necessary to restore and maintain... » moet steeds dezelfde betekenis hebben, d.w.z. die van daadwerkelijke acties in tegenstelling tot plannen, voorstellen, stafbesprekingen enz. Dat wordt al duidelijk uit de term « terminated ». Indien dit niet het geval ware, zou de NATO de Veiligheidsraad op de hoogte moeten stellen van bepaalde geheime en confidentiële elementen, zodat een potentiële tegenstander die in deze Raad zetelt voor weinig centen zijn profijt zou doen.

De zinssnede « when the Security Council has taken the measures necessary to restore... » heeft het over de maatregelen van de Veiligheidsraad zelf. Art. 39 en 40 van het Charter maken een onderscheid tussen « recommendations » en « measures » voor dezelfde doeleinden, nl. het herstellen en handhaven van de vrede en veiligheid. Bovendien voorziet art. 40 nog in « provisional measures ». Die fluiditeit maakt voor de NATO een zekere speelruimte mogelijk.

Het is nu een betwistbaar punt of « measures » in art. 5 van het NATO-Verdrag zowel aanbevelingen als werkelijke maatregelen betekenen. Indien het woord « necessary » enige zin heeft, lijkt het toch dat de NATO-leden denken aan een soort operationele actie van de Veiligheids-

(17) Vooral niet wanneer de tweede partij noch NATO-lid noch UNO-lid is en dus noch door het Charter noch door het Verdrag is gebonden. De NATO-partij zou wel verplichtingen hebben om rapport uit te brengen en de vraag stelt zich of zij ook iets moet vertellen over de activiteiten van de tweede partij ? Blijkbaar niet !

raad. Afgezien van het feit dat een aanbeveling strictu sensu geen maatregel is binnen de betekenis van de art. 39 en 40 van het Charter, mag zij door de NATO worden genegeerd, zodat een aanbeveling op zichzelf niet in staat is de vrede en veiligheid te herstellen en dus niet functioneel kan zijn. Geen aanbeveling kan derhalve de NATO verplichten haar defensieve riposte te staken.

In dit verband kan nog de vraag worden gesteld wie moet vaststellen of de Veiligheidsraad daadwerkelijk de maatregelen heeft genomen, waardoor de defendanten verplicht worden hun riposte te staken? Sommigen zeggen dat de NATO-leden dit moeten uitmaken omdat zij de enige wettelijke partij zijn bij het geschil en omdat zoniet er onherstelbare schade binnen de NATO-regio wordt aangebracht. Anderen daarentegen stellen dat de Veiligheidsraad autonoom en exclusief moet oordelen over zijn eigen activiteiten. Die controverse gaf aanleiding tot een tussenkoms van de Britse diplomatie, die een procedure voorstelde welke tussen beide extremen tracht door te laveren. Volgens deze zienswijze moet de Veiligheidsraad zelf vaststellen of hij efficiënte maatregelen heeft genomen en of die volstaan. Maar indien de genomen maatregelen « clearly inadequate » zijn, moeten de NATO-leden hun defensieve acties doorzetten. (18) Wat nu « clearly inadequate » is hangt volgens de Britten af van de concrete situatie en moet steeds zo worden geïnterpreteerd dat de maatregelen in het voordeel uitvallen van de aangevallen partij en niet in die van de agressor. Ook op dit punt oordelen de NATO-leden derhalve grotendeels zelf. Het enige wat hen onvoorwaardelijk kan binden, zijn de expliciete directieven van de Veiligheidsraad, welke onderworpen is aan art. 25 van het Charter.

Het falen van de Veiligheidsraad kan van verschillende factoren afhangen. Vooreerst is er het veto van de permanenten. Het ingediende voorstel kan ook beneden het vereiste quorum ad 9 stemmen blijven. Of de Veiligheidsraad kan oordelen dat er geen situatie is ontstaan die de uitoefening van de prerogatieven onder hoofdstuk 7 wettigt. In al deze gevallen gaan de NATO-leden uiteraard verder met hun riposte maar moeten de Veiligheidsraad permanent op de hoogte houden van hun maatregelen. In dit stadium krijgt de verdediging het karakter van finaliteit, d.w.z. totdat de agressor is verslagen. Alle defensieve acties zijn vanaf dat ogenblik niet meer beheerst door het Charter maar wel door het internationaal publiek recht. (19)

(18) KELSEN : *The Law of the United Nations*, New York, 1960.

(19) A. VERDROSS : *The Charter of the UN and General International Law*, Wenen, 1958.



Tous les chemins mènent-ils à l'Europe ?

par L. JANZ

Directeur à la Commission des Communautés européennes.



L'intégration européenne a atteint un stade décisif en 1970. Les décisions adoptées à la conférence de La Haye en décembre 1969, tout en confirmant expressément le caractère irréversible de ce qui a déjà été réalisé et la finalité politique de l'intégration, ont permis, d'une part de mettre fin à la période transitoire prévue par le traité de Rome et, d'autre part, d'ouvrir avec cet « achèvement » de la Communauté européenne, la voie vers son « approfondissement » et son « élargissement ».

Au cours de l'année des progrès rapides ont été réalisés dans cette direction : des négociations ont été engagées avec des pays candidats, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande ; les décisions nécessaires ont été prises pour réaliser « l'autonomie financière » de la Communauté ; les « droits budgétaires » du Parlement européen ont été élargis en conséquence ; les actions déjà entreprises pour aller au-delà de l'union douanière existante en regroupant en une union économique et monétaire les intégrations partielles réalisées dans divers domaines (agriculture, commerce extérieur, énergie, transport, etc...) ont été poursuivies. En outre les travaux décidés à La Haye sur la réalisation de progrès dans le domaine de l'unification politique ont été réalisés.

En dépit de ces succès incontestables et obtenus en un temps très court, l'opinion publique européenne reste plutôt portée au scepticisme et à la déception qu'aux louanges. D'abord il y a naturellement le mécontentement à l'égard du résultat actuel des travaux entrepris pour réaliser l'unification politique, résultat généralement considéré plutôt comme une « décoration de façade » que comme l'expression d'une volonté politique commune d'atteindre cet objectif. On ne peut certes pas dire que les bases de départ pour une nouvelle évolution politique qu'offrent « l'autonomie financière » de la Communauté et le renforcement des « droits budgétaires » du Parlement soient méconnus. D'une manière générale on comprend aussi les exigences politiques que recèle l'objectif d'une union économique et monétaire. Il est, en effet, clair qu'en dehors de toute

une série de mesures économiques importantes, une union économique et monétaire requiert finalement une harmonisation des politiques fiscales et budgétaires nationales.

La voie vers une union économique et monétaire fait ainsi apparaître de plus en plus clairement la nécessité de l'intégration politique.

La potentialité politique de l'évolution enregistrée au cours des derniers mois n'est nullement contestée. Ce qui est mis en doute c'est la détermination et la volonté politique des gouvernements de prendre les dispositions nécessaires pour que cette potentialité puisse le moment venu devenir réalité.

Dès lors se pose la question décisive de savoir si l'on peut s'attendre de la part des seuls gouvernements à cette détermination politique et aux décisions qui en découlent. Pour ôter d'emblée à la réponse tout caractère de jugement moral et pour écarter la question, sans intérêt du point de vue politique, de la « bonne » ou « mauvaise » volonté des gouvernements, il convient de préciser immédiatement cette question en se demandant si les seuls gouvernements, dans les circonstances données, peuvent développer et exprimer cette volonté et prendre les décisions qui s'imposent.

En tant qu'organes exécutifs nationaux, les gouvernements ont la fonction et le devoir d'agir dans l'intérêt de leurs pays en obéissant ainsi au mandat dont ils sont investis à travers la formation démocratique de la volonté générale. Le jugement sur la question de savoir si l'appréciation de l'intérêt national a été « juste » ou « fausse » appartient à court terme au peuple qui se prononce par l'intermédiaire de ses institutions parlementaires, et à long terme à « l'histoire ».

Or, en signant les traités européens les gouvernements ont certes admis le postulat fondamental selon lequel l'unification européenne est conforme à l'intérêt de chaque Etat membre. Mais ces traités n'ont pas « fondé » la Communauté européenne comme, par exemple, l'Empire allemand l'a été il y a 100 ans. Il s'agissait d'amorcer un processus de création dont l'objectif final, l'intégration politique, était certes évoqué, mais non défini. A chaque pas fait en direction de cet objectif, chaque gouvernement national se voit donc à nouveau confronté à la question de savoir quelle place reviendra au pays considéré dans la future Europe unifiée et dans quelle mesure l'évolution envisagée influencera d'une manière favorable ou défavorable la réalisation de ses intérêts particuliers. Eu égard à la structure et à la fonction des institutions politiques nationales ainsi qu'à la responsabilité qui incombe aux gouvernements nationaux, c'est là une question très légitime, que chaque gouvernement a non seulement le droit mais le devoir de se poser. Seulement il s'ensuit forcément, si l'on subordonne tout progrès dans le processus d'intégration aux seules décisions d'un organe

composé des gouvernements ou même d'une conférence intergouvernementale, que le plus petit dénominateur commun deviendra de plus en plus la règle, à moins que ne s'impose même la tendance à dissimuler derrière un perfectionnisme stérile le souci d'éluider les décisions nécessaires. En effet, au fur et à mesure que l'intégration progresse, tout nouveau pas en avant devient plus difficile puisqu'on s'approche de plus en plus du noyau dur réputé irréductible des intérêts nationaux divergents.

D'autre part il devient aussi de plus en plus impérieux de prendre en commun des décisions dictées par le progrès de l'intégration. Ainsi, dans de nombreux domaines de la politique économique ce qu'on appelle la souveraineté des gouvernements nationaux devient une pure fiction : on est « condamné » à agir en commun. Cette expression souvent employée ne reflète que trop bien les sentiments que doivent éprouver à la vue de cette évolution certains représentants conservateurs de bureaucraties nationales attachés au statu quo. C'est ainsi que surgit le danger de voir parfois naître des décisions pour lesquelles l'opinion publique se demande à juste titre si des décisions nationales n'auraient pas été « meilleures ».

Le problème tient moins à ce que les gouvernements nationaux ne reconnaîtraient pas la nécessité de décisions communes, mais plutôt au fait que ceux-ci agissent dans des structures et conditions davantage orientées vers la conservation de situations acquises que vers des changements fondamentaux et que cette tendance conservatrice exerce une influence déterminante sur les législations, la structure des budgets et la gestion politique des Etats nationaux.

Les rédacteurs des Traités de Paris et de Rome ont très bien vu ce problème et ont essayé de le résoudre par une méthode institutionnelle originale basée sur la constatation réaliste qu'il serait illusoire de vouloir imposer une construction qui ne répondrait pas aux données effectives de « puissance ». Il est vrai que la déclaration Schuman de 1950 pouvait encore donner l'impression qu'elle reposait sur cette illusion, puisque dans ses propositions institutionnelles elle parlait seulement d'une « Haute Autorité », donc d'une seule institution « supranationale ».

Cependant il est devenu très tôt évident qu'il aurait été irréaliste de vouloir ignorer les détenteurs effectifs du pouvoir politique : les gouvernements nationaux. On a donc tenté de résoudre le problème par la méthode des « checks and balances » en instituant, en face d'un organe composé des représentants des gouvernements, le Conseil de ministres, un organe de décision indépendant, la Haute Autorité, chargé de veiller aux intérêts européens communs. Le Conseil de ministres avait été conçu davantage comme un organe de coordination entre les politiques économiques nationales des gouvernements et la politique économique « européenne » de la Haute Autorité dans le domaine du charbon et de l'acier. Sa partici-

pation au pouvoir législatif était plutôt de nature subsidiaire et les modalités en étaient constituées en fonction de l'importance des décisions à prendre : du simple avis jusqu'à l'unanimité, en passant par les avis conformes à la majorité simple ou qualifiée.

Une telle construction était possible parce qu'il s'agissait d'une intégration partielle, que le Traité de Paris qui l'amorçait laissait intacts les droits de décision essentiels des gouvernements en matière de politique économique et qu'il définissait avec précision les droits souverains qu'ils cédaient, et soumettait à des règles précises leur utilisation par la Haute Autorité. Le dynamisme voulu de ce système tenait à ce qu'il visait à proprement parler un objectif « impossible » compte tenu du degré élevé d'interdépendance d'une économie moderne : à savoir la dissociation des différentes économies nationales qui restaient du ressort des gouvernements nationaux, tandis que d'importants secteurs économiques étaient désormais soumis à des règles communes et assujettis à une autorité « supranationale ». Le « point de rupture » était ainsi prévu à l'avance. Il devait être forcément atteint lorsque, sous la pression de l'interdépendance économique, des décisions débordant le cadre de l'intégration partielle deviendraient nécessaires. La crise charbonnière, qui a posé le problème d'une politique commune de l'énergie englobant toutes les sources d'énergie, devait faire en sorte que ce point fût très rapidement atteint. Mais dans d'autres secteurs aussi, comme la politique des transports, la politique commerciale, la politique de concurrence, la politique sociale, il apparaissait de plus en plus clairement qu'il fallait passer de l'intégration partielle à l'intégration globale.

Or, on a souvent affirmé et on prétend encore aujourd'hui que le Traité de Rome, qui a amorcé cette intégration économique globale en instituant la Communauté économique européenne, représente un recul « institutionnel » par rapport au Traité de Paris, parce qu'il a amenuisé la fonction « supranationale » de la Commission et a simultanément renforcé sensiblement le rôle du Conseil de ministres. Quelle que puisse être la justification de cette constatation du point de vue purement juridique, elle n'en est pas moins totalement gratuite sous l'angle politique.

Le passage de l'intégration partielle à l'intégration économique globale n'était pas seulement une opération quantitative, une sorte d'addition, il a été en vérité « un saut qualitatif ». Le Traité de Rome n'a pas « créé » l'intégration économique, il n'a fait que l'amorcer. Dès lors ce Traité ne pouvait pas, comme celui de Paris, avoir l'ambition d'enfermer a priori dans des règles précises ce processus extrêmement complexe. Il a dû pour l'essentiel se borner à en fixer les règles de procédure. D'où forcément

la nécessité politique d'adapter le modèle institutionnel créé par le Traité de Paris.

La Communauté économique européenne n'est pas un Etat qui existe et qu'il s'agit de gérer et de gouverner. Elle est un processus continu dirigé vers une construction politique qui reste à créer. Il était donc normal que les gouvernements des Etats membres, qui assument la responsabilité du destin de leur pays, se soient réservé la décision définitive sur les options politiques fondamentales pendant ce processus. Attendre autre chose n'aurait été que méconnaître les rapports de force politique réels et la fonction des gouvernements nationaux.

Dans ce système le Conseil de ministres est par conséquent devenu par la force des choses le principal organe de décision remplissant des fonctions législatives. Mais ici encore le principe des « checks and balances » a été appliqué. Le droit de décision du Conseil de ministres, « conservateur » de par sa composition et au sein duquel s'expriment les intérêts nationaux des Etats membres, a été jumelé avec le droit de proposition d'un organe « progressiste » par sa fonction, la Commission.

La fonction législative a donc été confiée à deux institutions indépendantes l'une de l'autre. « L'initiative des lois » appartient à la Commission. La composition, la méthode de travail et l'indépendance politique de cette institution doivent garantir que ses propositions ne seront pas le résultat d'un compromis entre des intérêts nationaux, mais résultent d'une analyse objective de l'intérêt commun.

Ce système a bien fonctionné aussi longtemps que la « compétence générale », la force de persuasion et l'indépendance politique de la Commission ont constitué un contrepoids politique suffisant en face du Conseil. Des difficultés devaient forcément apparaître lorsque les décisions proposées dépassaient l'application de la simple « technique d'intégration » et impliquaient de plus en plus des options politiques d'une portée considérable, c'est-à-dire lorsque, parallèlement à la réalisation de l'union douanière, la définition de politiques communes dans les domaines les plus divers atteignait le point où l'intégration économique débouche en réalité sur l'intégration politique. Cette évolution apparut déjà très tôt dans la politique agricole, mais elle vaut aussi pour la politique de l'énergie, plus nettement encore en ce qui concerne la politique commerciale, la politique régionale et la politique de recherche scientifique, pour finalement sauter aux yeux dans les efforts pour transformer l'union douanière en une véritable union économique et monétaire.

Ce système comporte donc également un « point de rupture ». Qu'il se soit annoncé d'une manière particulièrement spectaculaire est sans doute imputable en partie au langage très dur et à l'attitude intransigeante

du gouvernement français, bien qu'il semble permis de penser qu'il s'agissait plutôt d'un symptôme particulièrement fort de la crainte générale devant le « décollage » définitif de l'intégration politique. On ne saurait nier qu'il s'agisse là d'une décision d'importance vraiment historique pour tous les pays membres, décision qui commandera largement leur évolution économique et politique pour la fin de ce siècle et le début du prochain.

A cela s'ajoute le fait que la finalité politique n'en est pas clairement définie. Cette incertitude se traduit d'ailleurs par le terme « union politique », qui est devenu à la mode récemment et qui par ses contours vagues permet finalement toutes les idées, même celles qui sont inconciliables.

La stricte distinction entre le processus de l'intégration économique et le processus de l'intégration politique repose sur une fiction, qui perd de vue la réalité et qui, en ce qui concerne la méthode d'intégration, menace de conduire ou a déjà conduit à des conclusions erronées. L'intégration politique a déjà commencé, car le passage de l'intégration économique à l'intégration politique se fait d'une manière progressive et continue. Cette évolution a maintenant atteint un stade où il devient évident que la répartition des poids entre le Conseil et la Commission instituée par le Traité de Rome ne répond plus aux nécessités actuelles, car elle ne garantit plus que seront prises les décisions nécessaires avec la portée politique requise. Cela serait probablement le cas même si les dispositions du Traité relatives aux modalités de vote au Conseil étaient scrupuleusement respectées. On pourrait même alors le risque ou bien de ne plus pouvoir prendre aucune décision importante ou, pire encore, de voir des conflits ouverts entre la Communauté et les gouvernements mis en minorité devenir chose courante.

Comme pour le passage de l'intégration économique partielle à l'intégration économique globale, une nouvelle adaptation du modèle institutionnel communautaire s'impose maintenant pour le passage à l'intégration politique. En effet, le véritable problème ne peut être résolu en essayant d'isoler artificiellement du processus d'intégration économique les aspects de l'intégration relevant de la politique étrangère et de la défense, en en faisant en quelque sorte l'objet d'une « mini-intégration » spéciale. Des rencontres périodiques entre ministres des affaires étrangères pour discuter des questions de politique étrangère - jusqu'à présent il n'a même pas été question des problèmes de défense - ne sont assurément pas nuisibles mais elles passent à côté du véritable problème. Le processus d'intégration forme un tout indivisible. C'est une évolution continue. L'intégration politique résultera de l'intégration économique, parce qu'elle est nécessaire dans ce domaine si l'on veut que le processus général se poursuive. C'est donc à partir de cette base qu'on doit continuer d'agir

et tout le reste ne peut avoir de signification qu'en tant qu'opération d'appui ou de promotion.

L'adaptation des structures institutionnelles de la Communauté, qui est désormais nécessaire, doit aller dans le sens de la création d'un contrepoids politique suffisant en face du Conseil de ministres, afin que dans les conditions actuelles le processus de décision politique et la fonction législative ne soient pas bloqués. De ce point de vue, la « compétence générale », le prestige moral, la force de persuasion et l'indépendance politique de la Commission ne sont plus suffisants.

On a souvent exprimé l'avis qu'un meilleur équilibre pourrait être réalisé en « valorisant » la Commission, c'est-à-dire en conférant directement de nouveaux pouvoirs de décision à cette institution. Cependant, pour les raisons déjà exposées, il n'est guère probable que dans le cadre du système actuel les gouvernements soient disposés à faire des pas importants dans cette voie. Assurément il faudrait se réjouir d'un tel élargissement, même modeste, des compétences de la Commission, mais il n'aurait que des effets partiels et peut d'ailleurs probablement être réalisé plus facilement d'une manière indirecte. Il ne s'agit pas tant d'une nouvelle délimitation des compétences mais plutôt de la question de la capacité politique de s'imposer, de la répartition des poids politiques.

Les membres de la Commission sont désignés par les gouvernements de leur pays, puis nommés - « d'un commun accord » il est vrai - mais tout de même par les gouvernements des Etats membres. A l'expiration de leur mandat une nouvelle désignation et donc aussi leur reconduction dépendent donc du gouvernement de leur pays. Il convient de souligner tout de suite que jusqu'à présent ces modalités de nomination n'ont pas compromis l'indépendance personnelle de leur jugement politique ni leur liberté de décision. Mais il faut néanmoins se demander si une institution formée de cette manière a encore au stade actuel de l'intégration un poids politique suffisant pour fournir sur le plan politique la force motrice nécessaire à la poursuite du processus d'intégration. Cette question se pose d'autant plus que les gouvernements réunis au sein du Conseil sont une émanation directe des forces politiques de leurs pays respectifs, alors que la Commission est dépourvue d'une telle « légitimité » politique. Le célèbre mot sur « l'aréopage des apatrides » fait allusion à l'indéniable fait que « l'indépendance » d'une institution équivaut à l'impuissance politique si elle signifie que ses décisions ou propositions n'ont pas le soutien direct d'importantes forces politiques.

Le processus de décision et la fonction législative doivent être confiés à deux institutions ayant un poids comparable. Ce principe fondamental du système institutionnel de la Communauté doit absolument être préservé.

vé : il faut en effet que, face au Conseil des ministres, « conservateur » de par sa composition et au sein duquel s'expriment les intérêts des Etats membres, il soit placé une institution « progressiste » qui défende l'intérêt général européen et qui ait la force politique requise pour pouvoir l'imposer.

Cette institution ne peut être qu'un Parlement européen élu directement par la population européenne, tirant sa légitimité politique, son exigence de participer au pouvoir et son poids politique effectif du fait qu'il représente directement les forces politiques essentielles des pays de la Communauté.

Le Parlement des Communautés européennes, comme avant lui l'Assemblée commune de la CECA, a fourni un excellent travail. Il a exercé avec efficacité ses « pouvoirs de délibération et de contrôle » et a notablement contribué à tenir en éveil l'intérêt de l'opinion publique pour l'intégration européenne. Sa participation au processus de décision et à la fonction législative de la Communauté se limite toutefois essentiellement à l'exercice d'une certaine influence sur les propositions de la Commission et à des avis sur les décisions qui doivent être prises par le Conseil de ministres.

Aussi longtemps que ce Parlement sera composé de députés des parlements nationaux, aussi longtemps donc que ses membres seront élus indirectement, c'est-à-dire sur la base de leur position dans le domaine de la politique nationale, il ne pourra devenir un élément décisif d'un système communautaire de « checks and balances ».

L'adaptation du système aux nécessités actuelles de l'intégration devrait donc consister avant tout à donner à ce Parlement, par son élection directe, une base politique solide qui fasse de lui le représentant direct des forces politiques de la Communauté. Aucun obstacle insurmontable ne s'y oppose. Le Traité de Rome stipule que le Parlement élaborera des projets en vue de permettre son élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres, et que le Conseil, *statuant à l'unanimité*, arrêtera ensuite les dispositions dont il recommandera l'adoption pour les Etats membres. Même si jusqu'ici une telle décision du Conseil n'a pas pu encore être obtenue, il faudrait renforcer les efforts pour atteindre ce but.

Toutefois le Traité de Rome stipule aussi que les parlements nationaux sont appelés à désigner en leur sein selon la procédure fixée par chaque Etat membre les députés délégués à siéger au Parlement européen. Rien n'empêche donc les membres de ces parlements de faire usage de la souveraineté nationale pour faire prévaloir au moins dans leur propre pays l'élection directe des membres du Parlement européen. Récemment des

initiatives législatives ont été introduites en ce sens ou sont en préparation dans certains parlements nationaux. Un pas important en avant serait fait si elles pouvaient aboutir dans le plus grand nombre possible d'Etats membres de sorte que, dans un avenir proche, des représentants directement élus aussi nombreux que possible soient délégués au Parlement européen. La « légitimité » plus directe de ces députés pourrait difficilement être contestée par les Etats membres qui croiraient ne pas pouvoir s'associer immédiatement à cette initiative. En effet, c'est précisément l'absence de « légitimité » politique qui est employée couramment comme argument principal contre la possibilité d'une intégration politique. Or, le terme « légitimité » n'a jamais été interprété dans le sens d'être exclusivement mandaté par les aspirations politiques découlant de l'histoire et de la tradition d'une nation, mais a toujours été compris comme justification et exigence de représenter les aspirations présentes et futures d'un peuple.

De nombreux sondages d'opinion ont montré dans quel sens vont ces aspirations. D'après un sondage d'opinion réalisé sur une base très large au début de l'année dans tous les pays de la Communauté européenne, 74 % des personnes interrogées se sont déclarées clairement en faveur de l'unification européenne. De plus, la position des 26 % restants est imputable plutôt à l'indifférence et au manque d'information qu'à une opposition réfléchie. Dans ces conditions on peut espérer sans optimisme exagéré que dans un avenir prévisible tous les Etats membres devront accepter cette évolution vers l'élection directe du Parlement européen s'ils ne veulent pas désavouer la légitimation de leurs propres institutions politiques par la « volonté du peuple ».

La méthode de « l'intégration par le haut » a donné ce qu'elle pouvait donner pendant les premières phases de l'œuvre d'unification ; le temps est venu de la compléter et de la renforcer par la méthode de « l'intégration par le bas ». Une riche expérience historique permet de ne pas douter qu'un Parlement européen directement élu deviendrait très rapidement un puissant moteur du processus d'intégration.

L'élection directe des membres du Parlement européen impliquerait tout d'abord que ceux-ci mènent leur campagne électorale sur une « plate-forme européenne » dans leur circonscription et qu'ils exposent à leurs électeurs leurs conceptions sur les problèmes de la politique européenne. Leur victoire électorale ne serait donc plus comme par le passé due presque exclusivement à leur attitude devant les problèmes de la politique nationale. Cela signifie en même temps que les partis politiques nationaux devraient non seulement consacrer plus de temps, plus d'intérêts, plus d'énergie et plus d'imagination à l'élaboration de programmes de politique communau-

taire, mais aussi qu'ils devraient établir davantage de contacts, des collaborations et finalement des formes d'organisation commune par delà les frontières avec les partis correspondants des autres pays membres. On ne peut guère surestimer « l'impact » que ne manqueraient pas d'avoir sur l'opinion publique l'animation et l'élargissement du débat sur les questions de politique européenne qui en découleraient nécessairement.

Eu égard à la complexité et à l'envergure sans cesse croissantes des problèmes que soulève le processus de l'intégration, il ne faudrait pas non plus négliger les avantages pratiques résultant de ce que les députés directement élus pourraient consacrer toute leur compétence et toute leur énergie à leur travail au Parlement européen et à leur circonscription « européenne ». A côté d'une accélération, d'une intensification et d'une amélioration des travaux parlementaires ceci contribuerait indubitablement à mobiliser, notamment parmi la jeune génération, des talents politiques qui seraient de plus en plus disposés à engager ici leur ambition et - pourquoi pas ? - leur carrière politique.

Sans révision profonde du Traité on introduirait ainsi un nouvel élément dynamique dans la structure institutionnelle de la Communauté, qui ne manquerait pas d'agir dans le sens d'une participation accrue du Parlement européen au processus de décision politique et à la fonction législative de la Communauté. En effet, l'évolution ainsi amorcée et directement soutenue par la « volonté des peuples » pourra certes être retardée, mais difficilement arrêtée.

Il a déjà été dit qu'un pas dans cette direction a été franchi au premier semestre de cette année avec le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement. Mais celui-ci illustre aussi les possibilités limitées de réformes partielles. En effet, les pouvoirs budgétaires accordés au Parlement n'ont pu s'étendre qu'à la partie relativement modeste du budget communautaire qui n'est pas déjà déterminée d'avance par les décisions du Conseil de ministres sur la mise en œuvre de politiques communes. Certes, à partir de 1975 le Parlement aura « le dernier mot » dans l'adoption du budget, certes, la Commission se voit tenue de joindre à ses propositions des estimations des dépenses financières liées à leur réalisation, certes, il doit y avoir entre Conseil et Parlement des consultations régulières sur la motivation et la finalité des décisions envisagées, mais en fin de compte les pouvoirs budgétaires du Parlement ne deviendront un instrument efficace de contrôle politique qu'au moment où ce Parlement participera directement à l'élaboration et à l'adoption de ces décisions, c'est-à-dire où il participera directement à la fonction législative.

Le dynamisme d'un Parlement directement élu agira comme un « balancier » dans « l'horlogerie » institutionnelle de la Communauté et la poussera

de lui-même vers cet objectif. Il renforcerait simultanément aussi la pression politique sur les gouvernements pour qu'ils tiennent compte, par des adaptations de la « Constitution communautaire », de la nécessité de passer à l'intégration politique qui découle de l'état actuel de l'intégration économique ; car le Parlement ne manquerait pas d'utiliser le dynamisme inhérent à la poursuite de l'intégration économique comme levier pour un renforcement de l'intégration politique. Or un tel renforcement est indispensable si l'objectif d'une union économique et monétaire doit être atteint. Dans cette perspective des consultations périodiques des ministres des affaires étrangères sur les questions de politique étrangère offrirait de meilleures chances d'aboutir à des arrangements concrets qui pourraient faciliter l'intégration politique. Il faut à tout prix éviter que le grand courant de l'intégration s'éparpille en une multitude de petits fleuves et ruisseaux qui débouchent ensuite dans l'océan de la « coopération », mais toutes les actions doivent au contraire être dirigées vers le courant de l'intégration économique pour le renforcer dans son élan vers l'intégration politique.

Il faudrait donc envisager des mesures qui soient susceptibles de favoriser et d'accélérer cette évolution. La fusion des « exécutifs » et des conseils de ministres opérée en 1967 était un premier pas. Mais la fusion projetée des Communautés mêmes et l'élaboration d'un traité unique se font encore attendre. Pour renforcer le dynamisme que dégagerait l'élection directe du Parlement, il faudrait, en plus d'une série d'autres réformes dictées par l'évolution, songer surtout à une modification de la procédure de décision définie dans le traité de Rome dans le sens que les propositions de la Commission ne seraient plus soumises au Conseil de ministres, mais au Parlement, à qui on pourrait en outre, dans certains domaines, reconnaître également « l'initiative des lois ».

Il ne s'agit pas d'analyser ici le dosage des modalités de cette nouvelle procédure et de la progressivité de sa mise en place. On pourra laisser cela à l'appréciation réaliste des possibilités politiques et à la subtilité des juristes. Ce qui est essentiel en tout cas pour le début et en conséquence pour l'évolution ultérieure, ce ne sont pas tellement les modalités de vote au Conseil et au Parlement, le nombre des navettes entre ces deux institutions, l'organisation de la médiation en cas de conflit, etc. mais plutôt la réalisation d'une participation directe du Parlement à la fonction législative de la Communauté.

Le développement des institutions dans cette direction ainsi que du volume et du champ de l'activité législative de la Communauté entraînerait automatiquement un accroissement des « tâches exécutives » de la Commission. La « valorisation » de cette institution qu'il est difficile d'obtenir directement par transfert de nouvelles compétences se produirait ainsi

d'elle-même par une extension de la compétence déjà prévue dans le Traité de Rome pour l'application des décisions arrêtées par le Parlement et le Conseil et par l'élargissement du domaine dans lequel elle dispose d'un pouvoir de décision propre. Ce n'est qu'ainsi que la responsabilité de la Commission devant le Parlement, prévue dans le traité de Rome, prendrait tout son sens politique et une modification correspondante des modalités désormais anachroniques de la désignation de ses membres deviendrait inéluctable.

L'élection directe du Parlement européen, la modification de la procédure de décision dans le sens d'une participation directe de cette institution au pouvoir législatif et l'élargissement qui s'ensuivrait des compétences de la Commission amorceraient la transformation du modèle institutionnel créé par le Traité de Paris vers un système de séparation horizontale et verticale des pouvoirs conforme aux principes fondamentaux du régime démocratique : le Conseil de ministres comme « Chambre des Etats » et le Parlement comme « Chambre des peuples » deviendraient les détenteurs du pouvoir législatif au niveau de la Communauté, tandis que la Commission, liée à eux par la procédure de sa désignation, « l'initiative des lois » et la responsabilité politique, viendrait assumer la fonction d'un « exécutif ».

Le chemin vers l'Europe passe par l'élection directe du Parlement européen. Ce « pas stratégique » doit être franchi au plus tôt afin de poursuivre logiquement la méthode d'intégration définie dans la déclaration Schuman de 1950. L'Europe ne se fera pas « d'un coup ». L'expérience a montré qu'il était clairvoyant de commencer, sur la base d'une appréciation réaliste des possibilités politiques, par un premier pas. Mais ce pas, en dépit de sa modestie relative, tirait son « importance stratégique » de ce qu'il était dirigé vers un grand et ambitieux objectif politique sur lequel doivent être orientés aussi tous les pas qui suivront. Un programme d'information élaboré en collaboration avec le Parlement européen, avec les parlements nationaux, les partis politiques, les syndicats, les organisations professionnelles, les organisations et associations européennes, et qui serait mis en œuvre sur une vaste échelle devrait viser à mobiliser toutes les forces politiques de la Communauté pour ce prochain pas « stratégique ».



Maatschappelijke vorming, geslaagde kans !

door L. TH. MAES,

Inspecteur Maatschappelijke Vorming.



Sinds 1 september 1970 werd door minister Vermeulen een sinds jaren noodzakelijk geworden, sinds 1947 voorbereide vernieuwing van het secundair rijksonderwijs doorgevoerd in Groot-Brugge, Vilvoorde en Hasselt in het 1ste observatiejaar, vernieuwing die volgend schooljaar uitgebreid en progressief zal veralgemeend worden.

In het kader daarvan werd een nieuw vak, de Maatschappelijke Vorming, ingevoerd, het sleutelvak en kernstuk van de vernieuwing, maar meteen « het meest omstreden » en « meest kritisch bekeken vat » is geworden.

Vooraf willen wij eerst een misverstand of vooroordeel wegnemen nopens het zgn. pragmatisme of « amateurisme van de neofiet, die het leerplan concipieerde », wegnemen, dat ook door sommige sociologen werd geponeerd.

Het is wel waar dat « oorspronkelijk, in de eerste fase, zoals destijds in Nederland ook is gebeurd, vanwege een zeer bepaalde discipline het argument overbodigheid werd gehanteerd » (1). Het is ook waar, dat « wanneer eenmaal duidelijk werd dat het vak er toch zou komen, het geweer van schouder werd veranderd : de argumentatie overbodigheid ruidde plaats voor een argumentatie dat zij — d.w.z. de bepaalde discipline — bij verstek geschikt geacht kon worden om het vak te geven ». Maar het is nog meer waar dat de doelstellingen, de inhoud en methode van de Maatschappelijke Vorming reeds sinds lang waren opgesteld : zij thans zijn bij de uitbouw van het 1ste observatiejaar, precies dezen die in de beginfase werden vastgelegd.

Doel.

Immers het doel van dit vak is de sociale bewustwording en de politieke participatie en socialisatie te bevorderen en het sociaal analfabetisme van

(1) Dr DUMON en Y. NUYENS, *Maatschappelijke Opvoeding, gemiste kans ?* (in *De Standaard*, Vrije Tribune van 5 november 1970).

een deel van de Vlaamse jeugd te bestrijden. Haar doelstellingen vinden wij vooraan in het Leerplan Maatschappelijke Vorming omschreven (2).

« In het huidige maatschappelijk bestel voltrekt zich het intermenselijk verkeer op verschillende vlakken, waar het gezin, de school, de gemeente, het bedrijf en allerlei andere sociale kringen centraal zijn. Deze kringen overlappen elkaar en maken het maatschappelijk verkeer tot een ingewikkeld geheel, dat bijna onontwarbaar wordt, doordat in elke kern opnieuw sociale relaties bestaan met eigen, soms tegenstrijdige maatstaven. Dit roept dan weer nieuwe waarden, nieuwe verplichtingen, noden en verwachtingen in het leven.

Meer en meer constateert men dat de jeugdige mensen onvoldoende inzicht hebben in de maatschappij, die zij binnentreden en waarin zij later verantwoordelijkheid zullen moeten dragen.

Onze maatschappelijke bouw wordt al maar abstracter, dus ook onpersoonlijker. De enkeling, voor wie onze sociale instellingen er zijn en die zich daarin veilig zou moeten voelen, dreigt juist te worden genegeerd. Wie de zin van de instellingen niet kent en niet doorgrondt, wie er niet in kan evolueren en ze niet persoonlijk beleeft of mede kan bepalen, voelt zich nog meer bedreigd dan anderen. Het gevaar is niet denkbeeldig, dat juist voor de jongeren de maatschappij een massaal, onoverzienbaar, onhanteerbaar mechanisme wordt, onbestuurbaar en zonder bepaald doel.

Een aantal jonge mensen beschouwen zich als vreemden in de maatschappij voelen er zich helemaal niet in opgenomen en kunnen moeilijk, of zelfs helemaal niet, sociaal-creatief optreden.

Men dient ze dus kennis, inzicht en oefening te geven inzake de heersende groepverhoudingen. Tegelijkertijd dient een socialisatieproces te worden ingezet.

Onder dit socialisatieproces verstaat men een streven naar bewust erkennen en beleven van sociale gebondenheid. Met het oog hierop zijn enkele van de voornaamste doelstellingen van de sociale bewustwording :

- het wekken van de zin voor waardevolle tussenmenselijke betrekkingen ;
- het scheppen van situaties, waarin het kind zichzelf ontdekt, waarin het leert met anderen samen-zijn, samen-leven en samen-werken, waarin het de « andere » leert ontdekken en waarderen.

Het komt erop aan mensen te helpen vormen, die vergroeid zijn met democratische ideeën en gevoelens en reeds als kind de democratie

(2) D/1970/0937/31.

hebben leren beoefenen. Het moeten mensen worden die rijp zijn voor participatie aan de maatschappij, en die belangstelling voelen voor het nationale en internationale gebeuren.

Jonge leerlingen moeten passende vragen leren stellen, problemen leren zien, verbanden leren ontdekken, besluiten leren formuleren, tot daden kunnen overgaan.

De leeractiviteit « Maatschappelijke Vorming » dient mensen te vormen, die kritisch kennis kunnen nemen van de berichten in krant, radio en televisie-uitzending-mensen, die door hun algemene instelling het relatieve weten in te zien van zgn. gevestigde en onomstootbare waarheden.

Natuurlijk kan het hierboven geschetste met 12-jariger leerlingen slechts op zeer bescheiden schaal worden bereikt, maar de op die leeftijd gelegde fundamenteen zijn buitengewoon waardevol; het resultaat kan een heel leven lang blijven doorwerken.

Het uitgangspunt van de maatschappelijke initiatie ligt in de actuele problemen, zoals ze heden ten dage aan de mens gesteld worden. Die problemen moeten dan ook in hun concrete verschijningsvormen worden opgevat.

De grootste vijand van « vorming » is een te grote omvang van de te onderwijzen wetenschappelijke stof. Wil men een zekere diepgang bereiken en oppervlakkigheid vermijden, dan moet eenvoud de fundamentele stelregel zijn. Bovendien gaat kennisverwerving gepaard met persoonlijkheidsverrijking en dit kan alleen gebeuren door elk kenniselement in te schakelen in een structuur die op zichzelf een bron voor nieuw weten vormt.

Daarom is inzichten verwerven waardevoller en het beheersen van een passende werkmethode vruchtbaarder dan het kunstmatig reproduceren van zogenaamde « parate kennis », die toch spoedig vergeten wordt.

We moeten er ons van bewust zijn dat de belangstellingssfeer van de jongeren nu veel ruimer is dan 30 jaar geleden, en dat de ervaringswereld van de leerlingen rijker is geworden. De school houdt daarmee veel te weinig rekening en legt zeer dikwijls de dagelijkse eenvoud vast in vergezochte theoretische formules. De levenswerkelijkheid en zelfs de beleving van het kind worden gewoon weg genegeerd.

Massamedia zoals pers, radio en televisie zijn zeer geschikte buitenschoolse leermiddelen en aan actuele onderwerpen zoals ruimteschepen, rassendiscriminatie en wereldconferenties is er meer dan overvloed. Al die realiteiten, die tegelijkertijd als bron en object toegankelijk zijn, moeten in ons onderwijs gebruikt worden ».

Internationale raadgevingen en voorbeelden.

Iedereen geeft trouwens in feite toe dat het nodig is een dergelijk vak, dat de schakel moet vormen tussen de school/theorie en de maatschappij/praktijk en de verschillende nuttige en nodige, maar maatschappij-vreemde vakken, die op onze scholen gedoceed worden » (3) in te voeren.

De Unesco en de Raad van Europa drongen reeds sinds jaren sterk aan op het invoeren van een discipline « qui doit développer corrélativement la conscience morale et sociale de l'élève, lui donner le désir d'assurer ses responsabilités sociales ». Reeds in 1961 vond in Hamburg een internationale bijeenkomst plaats, waarover in 1962 een uitvoerig verslag verscheen : « Laissera-t-on le jeune homme dépaycé et désarmé dans sa confrontation avec les réalités sociales du monde contemporain ? Il n'est plus possible à l'honnête homme de la deuxième moitié du XX^e siècle d'ignorer les faits économiques et sociaux qu'à celui de la première des lois de la science et les conséquences de ses découvertes ». Er wordt echter onmiddellijk aan toegevoegd dat de overdracht van de kennis slechts één van de taken van het onderricht in de sociale wetenschappen is, de andere taak is het vormen van een sociale houding. « Une certaine communauté d'idéal s'affirme sous le nom de « démocratie », comme but de l'éducation civique impliquant des « valeurs et des principes moraux et spirituels », « fidélité au droit et à la constitution, respect du prochain et confiance mutuelle », réclamant « liberté et paix sociales, progrès culturel et social de la patrie, préservation de la paix mondiale et de la civilisation, bien-être de l'humanité » (4).

Aan de andere kant werd het vak in de ons omringende landen, onder verschillende benamingen en vormen, reeds sinds meerdere jaren ingevoerd.

In Nederland werd sinds 1954, dus sinds 16 jaar, het vak Maatschappijleer, naast Geschiedenis en Aardrijkskunde, bij alle vervolgonderwijs, ingevoerd. De bevoegdheidsregeling der leraren is er evenwel nog altijd onopgelost gebleven (5).

In de Bundesrepubliek hebben sommige Länder, zoals West-Berlijn, het ingevoerd als afzonderlijk vak (Sozialkunde en Politische Bildung), zonder behoud van het traditioneel geschiedenisonderwijs, terwijl andere Länder

(3) B. WESTERKAMP, *Maatschappijleer : omstreden vak*, in « Intermediair », 6^e jg., n^o 12, van 27 maart 1970, blz. 43.

(4) Zie ook : *Civisme et éducation européenne dans l'enseignement primaire et secondaire*, uitgegeven door Le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Straatsburg, 1963, blz. 123-130, 163.

(5) W. LANGEVELD, *De Vereniging van leraren Maatschappijleer* (in Vernieuwing Opvoeding en Onderwijs, Purmerend, 29^e jg., n^o 287, oktober 1970, blz. 92).

de traditionele vakken Geschiedenis en Aardrijkskunde integreerden in een vak « Gemeinschaftskunde », vooral dan in de « Gesamtschule » (6).

In Zweden, Groot-Brittannië, de U.S.A., Oostenrijk en andere landen werd dit nieuw vak bij de hervorming van het secundair onderwijs ingeschakeld.

Nationale suggesties.

Reeds de Brugse wiskundige Simon Stevin publiceerde in 1590 te Leiden het oudste ons bekende boekje in de Nederlandse taal over de Maatschappelijke Vorming : « Het Burgherlick leven » of « Vita Politica ». Volgens de opdracht aan burgemeester Govert Brasser, van Delft, beoogde hij hierin aan zijn medeburgers uiteen te zetten wat de rechten en plichten van de enkeling zijn ten opzichte van de maatschappij, waarin hij leeft. Dat is o.i. een der belangrijkste onderdelen van een doelgerichte Maatschappelijke Vorming.

Dichter bij ons heeft Mevrouw Mieke Claeys-Van Haegendoren in *Res Publica* een lans gebroken voor de politieke socialisatie en participatie en de sociale bewustwording in de school (7) : « een democratisch politieke (en sociale) cultuur, veronderstelt zowel een hoge graad van kritisch denken bij de burgers, hun deelname aan het politieke proces, als de mogelijkheid tot zo volledig en objectief mogelijke informatie ».

De Universiteitsprofessoren geschiedenis van de Rug, Kul, Vub en St Ignatius Antwerpen drukten in hun betoog « Plaats van de geschiedenis in het Middelbaar Onderwijs » de hoop uit « dat het doel van de Maatschappelijke Vorming is aan de leerlingen inzicht te doen verwerven in de wijze op dewelke de gemeenschap in mekaar steekt, hoe ze werkt, hoe ze haar inwendige spanningen en conflicten aanpakt en zo mogelijk oplost » (8).

En de Subcommissie IV van de Werkgroep « Hervorming S.O. » van het Pedagogisch Bureau van het Katholiek Vrij Onderwijs, volgt, zij het voorzichtig, door de invoering van « Geschiedenis en inleiding tot de familiale, economische, sociale, burgerlijke en politieke opvoeding in het 1ste observatiejaar ». En volgens een commentaar daarop « Er wordt in het experimenteel programma uitgegaan van de vraag : welke structuren moet een kind- en een mens tout-court-kunnen hanteren, om een weg te

(6) Deutscher Bildungsrat. Empfehlungen der Bildungskommission, 1967-1969. Klett, Stuttgart, 1970.

(7) *De School in dienst van de democratie ?*, in *Res Publica*, 1968/2, Brussel, blz. 189-210.

(8) Gent, Blandijnberg, oktober 1970.

vinden, in een ingewikkelde wereld, met het oog op een verantwoord handelen in de toekomst ? » (9).

Een nieuw vak.

Toen de beslissing werd genomen het vak verplichtend op het organogram van het Vernieuwd Secundair Rijksonderwijs te plaatsen, kon men drie wegen uit en voor drie oplossingen opteren.

De *Correlatie* of wisselwerking, waarbij elk vak autonoom blijft, maar met de andere vakken samenwerkt. Elk vak levert een bijdrage, maar dit kan zonder planmatigheid gebeuren. Deze oplossing is alleen mogelijk als de verschillende disciplines in handen zijn van dezelfde leraar, wat nergens het geval is.

In de *Integratie* ligt het zwaartepunt meer op het « veld » van de Maatschappelijke Vorming » dan op de vakken afzonderlijk. De vakken blijven naast elkaar bestaan, leveren materiaal voor de thema's, zonder dat zij volledig opgegeven worden. Dat is de eventualiteit, waaraan aanvankelijk gedacht werd : de Vernieuwde geschiedenis : 2 u., Aardrijkskunde : 2 u. en Biologie : 2 u., onder één coördinerend hoedje, « Maatschappelijke Vorming ». Deze oplossing werd uiteindelijk niet weerhouden, daar er bij deze eventualiteit niet veel zou veranderd zijn : coördinatie is in de praktijk zeer moeilijk en het doorbreken van de disciplines-een der hoofdojectieven van de Vernieuwing S.O.-wordt veel gemakkelijker bereikt in één nieuw vak, waarin alle vakken fusioneren.

De *fusie* of de volledige interdisciplinaire versmelting van de vakken, die daarin worden opgenomen was de derde oplossing. Dat is de uiteindelijk gekozen weg om, naast de traditionele vakken, die in een vernieuwde vorm behouden werden, een totaal nieuw vak in te voeren.

Elementen uit volgende basisvakken kunnen in het huidige leerplan gefusioneerd :

- Geschiedenis + Aktualiteiten + Futurologie of prognostica.
- Menselijke Aardrijkskunde + Demografie.
- Biologie.
- Burgelijke Opvoeding (civics).
- Politologie.
- Economische wetenschappen (Economics).
- Sociologie + Sociografie.
- (vooral culturele) Anthropologie.

(9) W. VERRELST, *Geschiedenis blijft behouden in het Vrij Onderwijs*. « Moderne » *Geschiedenis in experimentele klassen*, in *Gazet van Antwerpen*, Vrije Tribune, 14 november 1970.

Maar het is geen Aardrijkskunde alleen. Wel dient er voldoende Menselijke Aardrijkskunde in gelegd te worden. Sinds 15 jaar wenst de Aardrijkskunde trouwens als exacte wetenschap erkend worden.

Het is geen sociologie, noch sociografie alleen, in zakformaat. Het mag geen afkooksel zijn van wat op de Universiteit wordt gedoceerd.

Het is geen burgerzin, noch zedenleer alleen.

Het is geen economie alleen, hoewel er veel economie in steekt, ook al de in de historische lading.

Het is geen recht alleen, hoewel er, vooral in de hogere cyclus, heel wat in zit.

Het is geen politologie alleen, hoewel er, vooral in de hogere cyclus, ook heel wat in zit.

Het is geen pedagogie alleen, hoewel er veel in zit, vooral in de « aanpak ».

Het is ook geen geschiedenis alleen. Maar daar de actuele maatschappij niet kan begrepen worden zonder haar historische evolutie, zit er in het vak een grote historische lading, en zou men kunnen poneren dat Maatschappelijke Vorming en geschiedenis complementair zijn; het heden is zeer sterk door het verleden bepaald, en men kan het heden niet zonder de ervaring van het verleden en de begrippen continuïteit en variabiliteit verstaan. Maar het mag in geen geval alleen geschiedenis zijn.

Problemen met een zuiver historische betekenis horen bij de Maatschappelijke Vorming niet thuis. Een geheel andere zaak is het echter, wanneer men aan de geschiedenis illustraties ontleent voor het actuele gebeuren. Tal van sociale en andere fenomenen zal men overigens zonder historisch perspectief niet zinvol kunnen bespreken. De essentie van de Maatschappelijke Vorming is evenwel de aandacht, die aan de toekomstige ontwikkeling van de maatschappij wordt gegeven. Als dan kan het onderwijs bijdragen tot een voorbereiding op het leven in een snel veranderende samenleving. Want elk onderwerp heeft de mogelijkheid tot overdenking van de ontwikkeling in de toekomst.

Hoewel het Vernieuwd Secundair Geschiedisonderwijs thans het dichtst de doelstellingen, de inhoud en de pedagogische « aanpak » van de Maatschappelijke Vorming benadert, heeft de Maatschappelijke Vorming toch nog een andere finaliteit, en heeft het Vernieuwd Geschiedisonderwijs, juist wegens haar eigen vormende waarde, een eigen zeer belangrijke rol te spelen, in het Vernieuwd Secundair Rijksonderwijs én als verplicht vak voor alle leerlingen én als optievak in zoveel mogelijk studierichtingencombinaties.

Geen endoktrinatie.

De Maatschappelijke Vorming mag in geen geval een endoktrinatievak worden, wel « vorming » !

Het zou irrationeel zijn het gevaar van endoktrinatie niet in te zien. Wij doen er trouwens goed aan steeds te denken dat een dergelijk gevaar bij het onderricht in elk vak aanwezig is. Waarom dan *vorming* ?

Vroeger scheen de maatschappij veel eenvoudiger en was de zgn. adellijke en burgerlijke elite beter tot de maatschappij voorbereid via familiale of geselecteerde dure « *savoir-vivre* » instellingen.

Thans komen honderdduizenden arbeidersgezinnen met hun kinderen tot een culturele rijpheid en in contact met een zeer onoverzichtelijke maatschappij. Het is dan ook logisch dat er, naast de wetenschappelijke, technische en culturele vorming, ook gepareerd wordt tegenover het sociaal analfabetisme van een groot deel van onze jeugd !

De jeugd dient zich in de maatschappij te gedragen en een houding, een attitude kunnen aannemen en een aantal vaardigheden of geschiktheden (aptitudes) verwerven, bv. ten overstaan van de informatie. En die houding en die vaardigheden dienen kritisch aangeleerd te worden : daarom houden wij sterk aan dat woord « vorming ». Vorming is in de eerste plaats zelfvorming. De hulpmiddelen kunnen o.a. zijn een materie, een vak of een situatie. Dat is heel wat anders dan endoktrinatie of wat men genoemd heeft een vak « om de jeugd met het establishment te verzoenen » of « een sociologisch civisme aan te kweken ».

Het is geen endoktrinatievak, maar een wetenschappelijke verantwoord *orientatievak*, om de jonge Vlamingen juist kritisch wegwijst te maken en via wetenschappelijke *voorlichting* een inzichtelijke kennis te verschaffen, die zij als burgers in de maatschappij, waarin zij leven, nodig hebben en zullen hebben.

Het ligt voor de hand dat de Maatschappelijke Vorming een *gezindheidsvak* zal worden. Vooraf dient een misverstand weggenomen. Degenen die de Maatschappelijke Vorming als een gezindheidsvak zien, willen niet de gelegenheid benutten om hun persoonlijke wereld- en levensbeschouwing aan de leerlingen op te dringen. Zij denken aan de fundamentele beginselen of liever houdingen, die het waardige bestaan der mensheid in haar geheel en van ons volk dragen. Wij zouden van democratische gezindheid kunnen spreken, doch dan in de zin die sommige, vooral Amerikaanse, sociologen, aan dat woord geven. Zij beschouwen de kennis, die zij willen overdragen als ondergeschikt aan de opvoeding, tot medeburgelijke verantwoordelijkheid.

Dit kan alleen niet door de belering tot stand komen ! Het is meer het vormen van een sociale houding, een sociale gesteldheid.

Dit gezindheidsvak is een poging om de geest en het hart van de leerlingen open te stellen voor de grote opgave der medemenselijkheid : de gevoeligheid voor medemenselijkheid is geen modeverschijnsel, doch het gevolg van een meer adekwate kijk op de menselijke situatie.

Deze opgave beantwoordt volledig aan de doelstelling van het Vernieuwd Secundair Onderwijs : nml. de humanisering van de cultuur.

Conceptie leerplan.

Nadat beslist was het nieuwe vak op het organogram te plaatsen, stelde zich het probleem : het vak uit te bouwen met of zonder leerplan.

Er zijn toen stemmen opgegaan om geen leerplan uit te bouwen en er een praatvak van te maken, met volledige vrijheid van de leraar volgens de impulsen van de leerlingen de voorkomende actualiteit samen met hen uit te praten. Er is echter zoveel en zo veel onsamenhangends dat men aan de leerlingen in dat geval zou kunnen voorhouden, dat de Maatschappelijke Vorming zou ontaarden in een aktualiteitenrubriek of in een verzameling van wetenswaardigheden omtrent alles en nog wat, wat enigermate met de maatschappij te maken heeft. Dit zou een weder-invoering van het beruchte beginsel van de zgn. algemene ontwikkeling betekenen.

Welnu, men kon op een zekere ervaring van onze buurlanden steunen. In de ons omringende landen is men zonder leerplan gestart, maar daar men vlug vaststelde dat er zoveel aan bod kon komen, heeft men daar nu toch leerplannen ingevoerd.

In België zelf stonden wij voor een woestijn, daar de Maatschappelijke Vorming zelf geen duidelijk aanwijsbare moederwetenschap heeft. Dat gaf bij de conceptie van het leerplan belangrijke voordelen : het vak werd van uit het kind en van uit de secundaire school uitgebouwd, daar waar de meeste andere vakken de cursussen van de Universiteit in zakformaat navolgen. Daarenboven kan ook een grotere pedagogische en didactische vrijheid aan de leerkrachten gegeven worden.

Van Nederland, dat al 16 jaar gelegen de Maatschappijleer invoerde, en van de Bundesrepubliek, dat al sinds verschillende jaren naar gelang van de verschillende Länder, hetzij Sozialkunde, Politische Bildung of Gemeinschaftskunde op de curricula bracht, kon wel iets, maar niet veel geleerd worden. Wij hadden dezelfde ervaring met het Vernieuwd Geschiedenis Onderwijs, waar wij in het Vlaamse land op Nederland een mooie voor-sprong hebben .

Inhoud leerplan.

Het thans toegepaste leerplan is niet statisch, maar dynamisch, dat voldoende speling laat aan de vrijheid van de leraar om actuele problemen voortdurend in de les te betrekken.

In het eerste observatiejaar wordt het maatschappelijk leven in tijd en ruimte bestudeerd : de leerlingen worden erop gewezen dat de mens in groep leeft : eerst in het onmiddellijk milieu (het gezin, de klas, de school, de jeugdclubs ; enz.), verder in de gemeente met al haar problemen ; verder wordt de aandacht getrokken op het feit dat de mens niet alleen materieel van de groep afhankelijk is (door voeding, kleding, woning, verkeer), maar dat hij ook geestelijk van die groep afhankelijk is (voor onderwijs, kunsten, wetenschappen). Daarna wordt de kleine ruimte geëxploreerd : de afhankelijkheid der generaties, de woning en de onmiddellijke omgeving ; eindelijk de bewoning (straat, wijk, dorp, stad). Verder onderzoek men de verruiming van het leefmilieu, waarbij de aandacht getrokken wordt op contacten met andere groepen (door verkeer, migraties, communicatiemiddelen) en ontdekking van wereld en ruimte. Tenslotte komt men, via de ontwikkeling van het wereldbeeld tot het hedendaagse wereldbeeld (bevolking, economie, verkeer).

Voor de verdere jaren (2de observatiejaar, de oriëntatiecyclus en de determinatiecyclus) staat de structuur in haar grote trekken reeds vast, want het is een feit dat men geen leerplan van het eerste leerjaar kan uitbouwen zonder te weten waar men naar toe gaat.

Daar waar in de eerste twee observatiejaren vooral de waarneming en de beschrijving van concreet benaderbare aspecten van het sociaal leven op de voorgrond staan, wordt in de oriëntatiecyclus vooral de nadruk gelegd op de verklaring van de sociale structuren, en gaat in de determinatiecyclus de aandacht vooral naar de ontleding, bespreking en gedachtenwisseling omtrent de sociaal-politieke problemen en problemen.

Voor het leerplan van de volgende jaren kan men putten uit een grote waaier van thema's : er zijn honderden problemen van de mens en de maatschappij !

In de kleine maatschappij (het kind in het gezin en de opvoeding) vinden wij het geslacht (man en vrouw) en de verwantschap : de familie ; het gezin en het huwelijk : de geboorteregeling, de gezinsplanning, het matriarchaat en het patriarchaat, de polyandrie, de polygamie, het roofkoop- en vrijhuwelijk ; verder de toestand van de vrouw : van slavin tot Dolle Mina ; verder het recht op opvoeding en democratisering van het onderwijs ; de bescherming van het kind ; de Rechten van het kind ; de jeugdvragestukken : contestatie en drugs.

In de grote maatschappij blijven ook vele problemen te bespreken : bv. de ontspanning (spel, sport, reizen), de Rechten van de Mens (met o.a. de foltering en de censuurproblematiek), het bedreigde maatschappelijk leefmilieu (waterprobleem, waterbezoedeling, luchtbezoedeling, D.D.T. en cyclamaten), het probleem van de vooruitgang of de ondergang, de Ruimtevaart e.a.

Bij de sociale mens vinden wij de klassen en het sociale milieu, de indeling naar beroepsprestige, de arbeidsverdeling, de arbeidsvoorwaarden, de werkwijzen, de sociale spanningen, de vakbonden, de stakingen, de grote sociale bewegingen (Liberalisme, Socialisme, Christen-democratie, Fascisme en Nationaal-Socialisme, Communisme, Anarchisme), het recht op arbeid, de gastarbeiders, de werkgeversorganisaties (V.B.N.), de actieve en passieve bevolking, de geneeskunde en de gezondheidszorg (ziekten en epidemieën), de gehandikapt en de bejaardenzorg (de derde leeftijd), de mutualiteiten en coöperatieven, de vrije tijdsbesteding e.a.

Bij de economische mens vinden wij de eigendom en eigendomsvormen, de rol van het platteland en de landbouw, het probleem van het grootgrondbezit en het leenstelsel (van latifundia, domeinen en hacienda's tot kolchozen en kibboetzim); de nijverheid en de fabriek : de bedrijfsorganisatie ; de kadervorming, de medezeggenschap, de public relations ; de keramiek, textiel en metallurgie ; de handel ; de winkel en de grootwarenhuizen ; de verzekeringsmaatschappijen ; het bankwezen, de fusie en de economische concentratie ; de automatisering ; het indexcijfer ; le « *défi américain* », e.a.

Bij de politieke mens in de maatschappij kunnen wij de Staat behandelen : de democratische en de autoritaire Staat en de toename van de functies van de Staat ; verder de Grondwet, met de rechten en plichten van de burger ; de drie Machten en de scheiding der Machten, waarborg voor een grondwettelijk, democratisch systeem : de Wetgevende Macht (het Parlement en Staatshoofd), de Uitvoerende Macht : Staatshoofd en regering (soorten ministers) en de Rechterlijke Macht : de rechterlijke inrichting en politie en de strijd tegen de misdaad. Verder de controle op de Machten : de Raad van State, het Rekenhof, het Hoger Comité van Toezicht. Verder de politieke stelsels : de democratie en de dictatuur (het presidentieel regime) de monarchie en de republiek ; het kiesstelsel ; de politieke houdingen (progressief, conservatief, radikaal); de oppositie en het politiek protest ; de rebellie ; de niet-aanwezige, stilzwijgende staatsburger ; het partijstelsel : doeleinden, programma's, structuren, samenstelling, sociale herkomst, strijdwijzen, propaganda, de selectie en de kadervorming, partijleden en partijcongressen, de partijraad en de leiding ; unitarisme of federalisme ; hoe komt een regering tot stand ? Wat is een regeringsprogramma ? Wie beslist in de gemeente, in België,

in USA, in USSR, in Cuba, in Israël, enz ; de administratie, de bureaucratie, de technocratie ; de parastatalen ; hoe komt de overheid aan inkomsten (belastingen en fiscus) ; hoe zorgt de overheid voor het land ? (uitgaven voor Onderwijs, Defensie, Openbare Werken, Volksgezondheid, enz. ; de drukkingsgroepen (politieke, in en buiten de partijen ; godsdienstige, economisch/financiële, sociale, vrouwen, jeugd, de internationale wapenhandel ; de onderdrukten : de minderheden, de politieke vluchtelingen, het racisme en de rassendiscriminatie, de politieke revolutie, de politieke participatie, e.a.

Bij de internationale mens in de maatschappij kan de internationale rechtsorde (Uno, E.E.G. Raad van Straatsburg bv.), de blokvorming (Navo en Pact van Waarschau), vrede en coëxistentie, de oorlog (polemologie) en het imperialisme ; de knelpunten met de gelokaliseerde oorlogen, de bevolkingsexplosie, de diplomatie en de Ontwikkelingssamenwerking bestudeerd worden.

Bij de godsdienstige en de onkerkelijke mens in de maatschappij kan men handelen over de culten, de verzuiling, van magie naar religie, de sociale structuur en het kerkelijk leven, het sociaal gedrag in betrekking tot de kerkelijk leven, het œcumenisme, het humanisme, de onkerkelijkheid, e.a.

Onder de groep : de culturele mens in de maatschappij kan men problemen behandelen als het analfabetisme, de taal, de massamedia en de informatie, het recht, de wetenschap en de research, de kunst, de rol van het mecenaat, de grote geestesstromingen, e.a.

Inschakeling der actualiteit.

Naast *capita selecta* uit het leerplan dient voldoende aandacht geschonken aan de actuele gebeurtenissen.

Wat de behandeling van de grote actuele gebeurtenissen betreft, dient een onderscheid gemaakt tussen wat objectief en subjectief actueel is.

Objectief actueel zijn de gebeurtenissen, die op zeker ogenblik in het brandpunt der belangstelling staan. Deze actualiteit vinden wij weerspiegeld in de massacommunicatiemiddelen of wordt door deze gecreëerd.

Subjectief actueel is datgene wat in het centrum van de persoonlijke belangstelling staat of in die van bepaalde groepen.

Objectieve en subjectieve actualiteit kunnen grote overeenkomst vertonen, maar meestal is lang niet de gehele objectieve actualiteit ook subjectief interessant, zeker niet voor de jongeren.

Tegenover het geven van de objectieve actualiteit zijn er een aantal bezwaren aan te voeren :

- objectief actueel is niet altijd van subjectieve betekenis ;
- de docent heeft onvoldoende tijd voor zijn voorbereiding ;
- radio en televisie zijn hem dikwijls ver voor ;
- het leerplan dreigt aan innerlijke samenhang te verliezen.

Wie met lange bespreking van actualia begint, begeeft zich op een hellend vlak. Bij een diepgaander en dus meestal langduriger bespreking zijn andere gebeurtenissen al weer actüeler geworden (10).

Men kan van tevoren moeilijk uitmaken of en in hoeverre bepaalde onderwerpen van de actualiteit belangrijk zullen blijven, evenmin in welke gradatie.

Op dit ogenblik zijn bv. belangrijk : de drugs, de vooroordelen in het dagelijks leven, de rassendiscriminatie, het minderheidsvraagstuk (bv. de Joden in Vlaanderen, de Vlamingen in Wallonië, Noord-Ierland, de Basken, Canada).

De feitelijkheden ontlenen voor een groot deel hun belangrijkheid aan hun actualisatie. Men versta ons goed, wij zeggen niet *vanwege* hun actualiteit. Belangrijk is dat doormee de mensheid in haar geheel, een volk of bevolkingsgroep op dat ogenblik klaar moet zien te komen. Het gewicht van een kwestie kan van sociaal milieu tot sociaal milieu sterk verschillen. Bv. Het probleem Groot-Brugge, de havenproblematiek, de textielarbeiders in de streek van Ronse/Oudenaarde, het mijnwerkersprobleem in Limburg, e.a. zijn problemen die de kinderen van de betrokken streken heftig interesseert, terwijl ze in andere streken slechts met veel moeite en na een geduchte voorbereiding tot een gespannen benieuwdheid kunnen komen, zó dat de zaak ook voor hen belangrijk wordt.

Nu mene men niet dat de beklemtoning van de actualiteit wijst op een joernalistieke opvatting. Dat is zeker de bedoeling niet. Wanneer het wenselijk geecht wordt dat de keuze van de stof bepaald dient te worden door hetgeen op dat ogenblik belangrijk is en door datgene wat ook door de leerlingen als zodanig ervaren wordt, dan is dit omdat ze in deze maatschappij gaan leven met haar nauwelijks opgeloste of geheel onopgeloste problemen.

Wellicht zouden wij het zo kunnen uitdrukken : de actualiteit dient om het historisch besef wakker te roepen, door de leerlingen te laten ervaren dat wij zelf bezig zijn geschiedenis te maken, met alle verantwoordelijkheid, die daaraan verbonden is. Het wil ons voorkomen dat de Maatschappelijke Vorming zo een geordende plaats krijgt. Dit klemt te

(10) W. LANGEVELD, *Enkele opmerkingen over programmering en methodiek van het vak Maatschappijleer bij het V.H.M.O.*, in *Paedagogische Studiën*, XLII, blz. 217-218, 1965.

meer, omdat in radio en televisie en kranten de actuele problemen voortdurend aan de orde komen.

Pedagogische aanpak.

Veel belangrijker dan de « overdracht » van de inhoud, is de pedagogische « aanpak » en de atmosfeer, de ambiance, waarin het vak zal groeien. Hier past geen doceermethode, ook niet in gemitigeerde vorm. De leraar kan niet optreden als degene die het « weet », en zo zijn kennis gaat overdragen. Het kennismoment is ondergeschikt aan de standpuntbepalingen daartegenover of liever aan een eerlijke poging een nieuw geziene werkelijkheid integratief in te passen in een levenshouding. Want met de Maatschappelijke Vorming komt men in de diepste lagen der rijpende persoonlijkheid terecht.

Slechts die begrippen en denkmethoden dienen « overgedragen » worden, waarvan mag worden aangenomen, dat de jongeren ze in hun later leven zullen moeten kunnen hanteren.

Het gaat om de oefening in bepaalde denkmethoden, het aanleren van vaardigheden, geschiktheden of technieken (aptitudes), het bijeenzoeken van materiaal, het kritisch analyseren, het leren discussieren en leren conclusies trekken.

De leerlingen moeten het onderwerp zelf zoveel mogelijk inbrengen en alleszins bij het onderwerp zoveel mogelijk betrokken zijn. Het besprokene dient voor alle leerlingen in alle opzichten begrijpelijk zijn.

Het onderwerp wordt als probleem gesteld en de leerlingen worden tot een oplossing uitgedaagd, nadat ze, via team-of groepswork, verschillende testmethodes en opzoekingswerk, hearings, themautwerking, problem-solvingsmethoden, excursies, e.a. voldoende feitenmateriaal ter beschikking hebben gebreken, ook via leermappen, kranten, tijdschriften en audiovisuele middelen, door een inleiding van hun zelf of van de leraar. In de discussies, het klasse-of groepsgeprek, het formul, volgt dan een uitwisseling van standpunten. De leraar heeft daarbij slechts een begeleidende functie.

Het is duidelijk dat hier ook nieuwe evaluatietechnieken dienen aangevend.

Besluit.

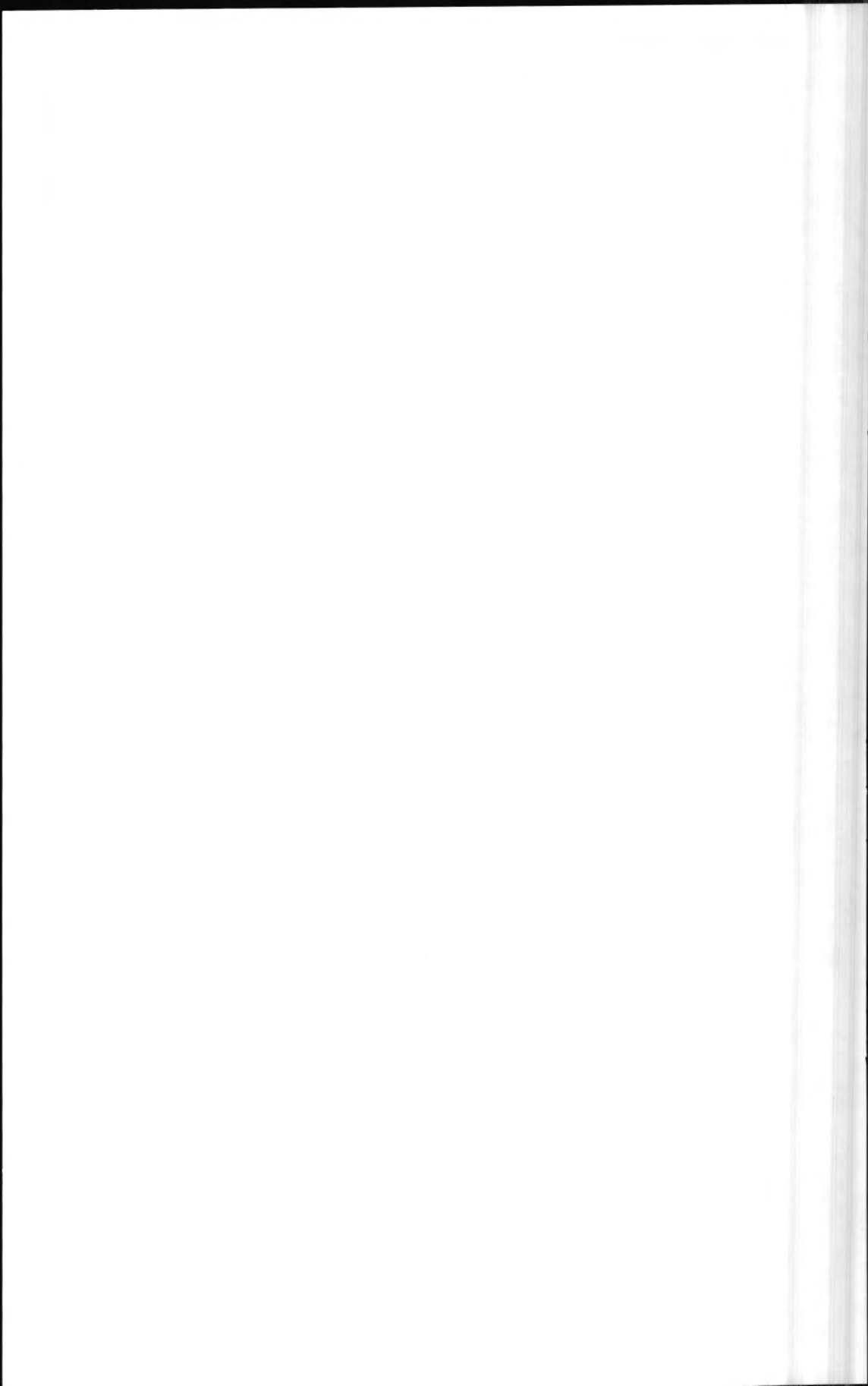
De inhoudelijke, didactische, methodische en economische verwachtingen, die bij de verschillende categorieën (de overheid, de disciplineleraars-ook de kritische-, de leerlingen-ook de kritische-, de ouders en de publieke opinie) worden gewekt, zijn groot. Een zaak staat vast : dat er nog

heel wat werk verzet moet worden eer het fantastisch vak Maatschappelijke Vorming inderdaad het effect kan hebben, dat het latent in zich draagt.

Noodzakelijke recyclage of bijscholing van de met het vak belaste leraren, aanpassing op de middelbare normaalscholen, een wetenschappelijke (via de pedagogen van de Universiteit) en een pedagogische begeleiding (via de inspectie gesteund door de PMS-centra) zijn essentieel. Maar ook de vorming der leerkrachten op de Universiteit dient ook aangepast. Of zal het ook hier weer zijn zoals met het geschiedenisonderwijs, dat eerst op het secundair vlak vernieuwd werd, waarna de universiteitsfaculteiten bij hun aanpassing zijn gevolgd ?

Wat primeert en essentieel is, is de ingesteldheid, de bereidheid, het entoesiasme van de leerkracht niet als docent die alles goed *kent* en *weet*-vakkundig-en aan het kind en zijn noden, en aan de maatschappij en haar noden- voorbij gaat. Deze taak is een belangrijke pedagogische taak.





Italian Revolutionary Syndicalism

by Rex BAILEY, M.A.

Collège d'Europe, Bruges.



Revolutionary Syndicalism made its first appearance in Italy in 1902-1903, and in the period up to 1914 underwent very considerable evolution. Both the shattering impact of the First World War and the highly agitated political and social climate which preceded the Fascist « revolution » of 1922 had the effect of modifying very considerably what can be taken to have been the original doctrines of the movement. Appearances might suggest the assertion that there was in fact little if any contiguity between the current as it was before the war, and its nature after having emerged from that upheaval. One of the aims of this short account is to demonstrate that it was not in fact the war alone which was responsible for this transformation, the seeds of which had been sown when Revolutionary Syndicalism first arose in Italy, but did not flower until after the war. The movement will here be treated as a continuous political current, although its « unity » in theory and practice would be difficult to demonstrate. The theoretical bases developed and were applied along differing lines, corresponding to various groups and actors in the political arena. It can be stated at the outset, nevertheless, that for the most part the development of a theoretical basis preceded syndicalist action. This will be illustrated with the development of the principal theme of this account, which is of a more investigative nature, consisting of an attempt to crystallize the theoretical bases of Revolutionary Syndicalism, as conceived in the initial period of the movement's development. Such a survey will encompass, roughly speaking, the period from 1903 to 1910, and, once again, a thorough understanding of the doctrinal bases is indispensable if subsequent evolution is to be appreciated. It will be seen that what might be termed the « central concepts » of Revolutionary Syndicalism remain at the forefront until the fateful year 1914, although slight modifications can be detected starting from about 1912. The core of the development, however, can be seen to have taken place not in relation

to the central concepts referred to, either during or after the war. This paper will focus on the nature of the premises upon which the doctrines of Revolutionary Syndicalism were formed, the subsequent development of that doctrine both in theory and in practice, and finally upon critical analysis. As was suggested earlier, the seeds for the radical transformation of the basis concept upon which the movement was founded can be discerned from the outset in these very premises. Revolutionary Syndicalism as conceived and manifested in the period 1902 and 1910 had thus a very short life and received the death sentence in 1910 with Sorel's repudiation of syndicalism.

Revolutionary Syndicalism can clearly be seen to have begun in 1898 with the publication by Georges Sorel of *L'Avenir Socialiste des Syndicats*. An Italian translation first appeared in 1903. Sorel based himself upon the Revisionist Marxism of Bernstein, especially the theories of class polarization and historical and dialectical materialism, as well as upon the philosophy of Henri Bergson, which maintained that history is impelled by spontaneous movements which arise periodically among the masses, giving *élan* — in other words a new moral basis — to the historical process. This essentially *moralistic* basis provided by Bergson meant that the new order could not be achieved solely by the application of the conclusions reached by Bernstein in his reinterpretation of Marx. Sorel accepted that events had demonstrated that Marx's polarization of classes — a necessary precursor of revolution — had not taken place. Indeed, as Capitalism grew ever more powerful, one of the incidental effects had been that the worker's wage had in fact increased substantially, as had his standard of living. The result of this deduction was that doubt was cast also upon the theory of historical materialism (1). Sorel, however, rejected the conclusions reached by Bernstein regarding the consequences of what he had discovered, namely that the task of the Socialist Parties and Trade Unions was now to devote their energies exclusively to day-to-day battles in the political and economic spheres : promoting reforms in parliaments and increments to the material and physical well-being of the working class. According to Sorel, what was needed was, on the contrary, a revival of the revolutionary spirit in order to lead the crusade against firstly, decadence, as typified by the bourgeois capitalist system, and secondly, positivism, the stifler of individualism and humanity, as represented by the reformist socialist parties of the day, which of course as turn-coats received his double anathema. Sorel deduced that this new moralistic

(1) States that the historical process must at some stage pass through a phase whereby Capitalism will break down due to its internal inconsistencies, giving the signal for the oppressed proletariat to rise and destroy it by crushing the bourgeoisie.

spirit of revolution was only to be found in the trade unions or *syndicats*, because it was here that the worker was able to wage real class war against the corrupters, reformers, and compromisers. The workers in their unions were to preserve, strengthen, and affirm their distinct class — consciousness — a concept of proselytizing purity — in order that their distinct organization and growing strength would allow them to cripple the existing order by industrial action, and ultimately to achieve their end of general strike and revolution, with the overthrow of bourgeois capitalism and its lackeys. The syndicalists would take over and themselves form the nucleus of the new society, developing in an efficient manner (guaranteed by the absence of corruption and « raking-off ») the economic tools and equipment which had been misused by the capitalist system, this time to the benefit of all and not merely the fortunate few. Property formerly owned by capitalists would be vested in the *syndicats*.

Another influence on Sorel and on the Italian syndicalist movement was Francesco S. Merlino, and old follower of Bakunin who had been much concerned with the development of anarcho-socialism before the introduction and general adoption of Marxist dogma during the 1890's. Merlino's bequest to the movement, shared with Enrico Malatesta, was the consuming fire of the revolutionary god unshackled by intermediaries such as political parties, agreed reforms, and so forth (2). The anarchistic accent on individualism in the formation of the new society was another factor whose importance was not lost on Sorel in the development of his thought. Thus Revolutionary Syndicalism may be said to have been a revisionist anarchist successor to Bernstein. The import of Revolutionary Syndicalism and Anarchism as concerted forces acting together will be discussed below.

At this point it would be useful to give an outline of the development of Revolutionary Syndicalism as an economic and socio-political force up to 1914. Within the Italian Socialist Party (PSI), the struggle between revolution and reformism was in full swing by 1902, and in that year at the party congress at Imola the « revolutionists » led by Ferri and Labriola clashed with the gradualist reformers behind Turati and Treves. To have both a minimalist (reform) and a maximalist (revolution) programme was in direct conflict with socialist principles, which accept only the latter. The seemingly insurmountable differences between the two factions were promptly patched up by a makeshift compromise arrived at for the sake of party unity, but which probably fooled no one. The Revolutionary Syndicalists again put up a strong fight at the PSI congress of

(2) See later references to « mediation ».

1904 at Bologna, but it was at this point that their fortunes began to wane. At the congress of Rome in 1906 they were totally isolated, a number of syndicalists being forced to leave the staff of *Avanti*, the party organ. The general strike of 1904, led by Labriola and Macchi, had been the height of the movement's agitation on an economic level, but though a considerable achievement in itself, the substantial aim — the spreading among the masses of belief in the ideal of the *sindacati di mestiere* as the vehicle of revolution — was in no way achieved. It is worthy of note, as Luigi Lotti remarks in *La Settimana Rossa*, that until 1906 the Revolutionary Syndicalists had placed the main emphasis upon agitation within the Socialist Party itself. The significance of this will be outlined below when the concepts and methods of *sindacati di mestiere* and revolution come under examination. The real breach between the Revolutionary Syndicalists and the PSI occurred in 1907, following the formation in 1906 under the auspice of the Party of the *Confederazione Generale del Lavoro* (CGL), the new national labour-union organization which from the outset had adopted gradualist-reformist policies. The only course which to the Revolutionary Syndicalists seemed compatible with their aims was to form an equivalent organization of their own. This was done at the Congress of Parma in 1907, the new organization representing 202,000 workers, the largest single group being the 60,000 railwaymen. A *Comitato Nazionale della Resistenza* was set up with its own paper *L'Internazionale*. The Congress however failed to set up a national steering or organizing committee, leaving the organization instead at branch level. The immediate result was a diminution of the collective force of the movement, and an easy victory for the (now wholly reformist) official socialists of the PSI rump. The strike of the agrarian workers in 1908 at Parma, a strong centre of Revolutionary Syndicalism, itself in favour of more strikes and an ultimate general strike, greatly discredited the movement and undermined its real political force. By 1910 all the *Camere del Lavoro* which had attended the 1907 Parma Congress had returned to the minimalist CGL with the sole exception of that of Parma itself, which was refused entry.

The development of this new revolutionary movement had in the meanwhile had a great effect of the activity of the anarchists, whose movement had apparently remained more or less defunct since the 1890's. In June 1907 however there took place the first *Congresso Anarchico Italiano*, at which the movement endorsed the aims and principles of syndicalism (though not of co-operativism), affirming « the necessity of trade union organization to the direction of the class struggle by the means of direct revolutionary action on the part of working-class organizations ». The International Anarchist Congress at Amsterdam in the same year accepted Revolutionary Syndicalism as a vehicle for revolution, and gave

its *nihil obstat* to anarchists wishing to enter trade union organizations. Malatesta however at this time stated that the syndicalist programme culminating in the general strike as the prelude to take-over was illusory, and that only the anarchist method of insurrectionary revolution — i.e. direct political and not economic attack — was viable. It should be remembered that the actual strength of active anarchists was exiguous, amounting only to about 10,000 before the Red Week of 1914. Nevertheless in Italy Armando Borghi was elected leader of the *Unione Sindacale Italiano*, and he was an anarcho-socialist.

The revival of revolutionary as opposed to reformist doctrines within the Socialist movement itself led to the formation of the *Unione Sindacale Italiano* (USI) at the Congress of Modena in November 1912, and this constituted a more permanent break with the CGL than had been the abortive attempt of 1907. The leading exponent of the new breakaway faction was Alceste de Ambris, who in 1913 stated : « It will always have to be remembered that syndicalism is faith and action, not merely criticism, theory, philosophy, and dogma ». The revolutionary role of the *sindacati di mestiere* had been reaffirmed. But the USI was divided in 1914-1915 over the question of Italy's entry into war, Borghi supporting neutralism and De Ambris intervention : the USI as a whole had denounced Italy's invasion of Libya in 1911, with the exception of Labriola, Olivetti, and some of the other theorists. However, in the Milan strikes of 1913, Corridoni, one of the leading figures of the USI, had already led his men on the twin principles of proletariat and nation. By 1913 membership of the USI had risen to over 100,000, although the CGL could count three times that number of adherents. The USI found most support in Lombardy, and especially Emilia and Tuscany (the latter have always been traditionally « red » areas, where the political agitator is something of a popular figure). Some support came from the poor South and from other regions of the North. These figures cannot be taken at their face value, as a number of local unions were sympathetic to the USI but remained outside it to preserve socialist unity : this was the case with the powerful railwaymen's union, with 90,000 members, which was especially close to the USI.

The preceding historical analysis should be read in conjunction with the exposition of Revolutionary Syndicalist theory which follows. This falls loosely into a treatment of the premises, method, and outcome. In *Sindacalismo e Riformismo* (1905), Labriola took up Sorel's argument of the need for a pure revolutionary organ to effect economic, social, and consequently moral change, typified by the *sindacato di mestiere*. Thus the premise of Revolutionary Syndicalism is one of self-sufficiency : it alone can provide the organ of revolution. Unlike the reformists' programmes,

says Labriola, « true socialism aims to create a truly autonomous control of production by the workers, thus eliminating all differences between the owner of the means of production and the producers themselves » : the *sindacato di mestiere* was clearly the method. Labriola elsewhere establishes, or rather attempts to prove, the exclusivity of this organ as the vehicle of revolution, quoting Marx's statement at the Geneva International Congress of 1866 : « the trade unions spontaneously became the centres of gravity of the organization of the workers' struggle ».

The labour organization was the front of revolution, Marx had said ; Labriola now superimposed on this the highly questionable deduction that this was none other than the *sindacato di mestiere*. Enrico Leone in *Il Sindacalismo* (1906) established the idea that the revolutionary *syndicat* was the true inheritor of Marx's philosophy : like Labriola, Leone had accepted the results which had activated Bernstein's revisionism, but had then proceeded to reinterpret the conclusions. Indeed Leone went further and stated that the development of socialist agitation had moved away from Marxian premises at the time when the socialist parties were first formed. Political and electoral action had resulted in reformism (*minimum* programme), with the « bourgeoisification » of the parties themselves. What was needed was a truly proletarian organization with an undilutable revolutionary spirit. Angelo Olivetti arrived independently at the same conclusions (3). The arguments were further reinforced by Sergio Panunzio in *La Persistenza del Diritto* (1909). The work which really brought the philosophical basis of the argument in favour to the surface was *Giorgio Sorel*, by Agostino Lanzillo (1910). Sorel had begun from the anti-positivist premise : the socialist parties were both positivist and reformist, which could only spell decadence. Gone was the spontaneity of what had supposedly been the revolutionary days, with the highly romantic individualism, heroism, and sacrifice that all this implied. Democracy and parliamentarism were rejected as compromising agents corrosive to revolutionary agitation. Sorel saw in the workers the only hope for a « cleansing » revolution whereby the old values of heroism and struggle would be applied to a final victory for the dignity of man. The importance of this account is that Lanzillo accepted it absolutely : moreover, the Sorelian method was highly influential in all the writings mentioned, even if in the case of those of Labriola and Leone equal reliance was placed on Marx. This bears out my earlier contention that the seeds for transformation were laid at the outset.

(3) V. Problemi del Socialismo Contemporaneo, 1916, and many articles in *Pagine Libere*.

Before embarking on a discussion of method, a few words ought to be said about the syndicalists' attitude towards the state. Labriola wrote in *Sindacalismo e Riformismo* : « (this is to...) weaken the state, increase the trade unions' power, bringing closer the take-over of the means of production by the workers' collectivities ». This assumption was based upon the general belief among syndicalist theorists that the state was but the arm of bourgeois capitalism. Leone in *Economia Sociale in Rapporto al Socialismo* (1904) said of the prospect of revolution : « salary increases, though tending as with strikes to lessen profits, cannot further our aim, for the monopoly of capitalist appropriation is guaranteed by the state, the laws, and the combination of historical and social forces which govern these, and which have not yet been overcome ». Thus Revolutionary Syndicalism sees in the state and all its tentacles the enemy which it seeks to destroy. Unlike anarchism, however, as Malatesta pointed out, revolutionary syndicalism had a different method by which to achieve the revolutionary objective. Here the influence of Bernstein is most important.

If, as Bernstein's findings seemed to indicate, the working class was in fact better off under capitalism, then, for the Revolutionary Syndicalists, the task of revolution was to maximize the economic processes of capitalism and make them more efficient. Labriola discusses this point in *Economia, Socialismo, Sindacalismo* under the heading « the strength of capital ». The object was to eradicate the old capitalist superstructure without damage to optimum industrial efficiency and output. The task of the new society was to « develop and apply on a vaster scale the economic principles of capitalism ». Indeed, the new order was to preserve the two basic tenets of capitalist economies, productive association and individual responsibility. The quarrel was with the artificial position of the capitalist and the « boss » (often one and the same individual), which wrongly deprived the worker of a faculty which was the product of collective humanity's effort and genius, and which consequently the boss had no right to arrogate exclusively to himself : « the organizing principle of capitalism makes the capitalist and absolute governor, and his capital an instrument for intellectual domination ». On this point Labriola quotes Marx to back him up. Further, « capitalism had brought under its own hegemony classes and sections of society whose obedience it had not earned ». Thus state, parliament, and all ramifications of society were dominated by it. The deduction is that this corrupted capitalism was the root of all society's ills, and here Revolutionary Syndicalism diverged from all hitherto advanced concepts of revolution. Labriola himself once stated « the foundation of this revolution is wholly economic : the rest will come of its own accord ! » If the syndicalists refused to have anything to do with the existing bourgeois state, the puppet of inefficient and

soul-destroying capitalism, nor with the socialist parties, nor with ridden with the virus of reformism (meaning the « provisional » acceptance of the state as a means to social betterment), then the only thing left was the *sindacato di mestiere*. « We think of the action of the *sindacato di mestiere* as bringing about the necessary results not in an indirect manner through pressure applied upon the powers that be, but directly » (4). Organization, growth, and actual experience of direct action would provide the *sindacato di mestiere* in each job sector with the appropriate conditions for the take-over of the means of production in that sector. Recourse to the general strike, followed by a swift and bloodless revolution would complete the process. It can be seen then that precisely the same deterministic inevitability is now attributed to the victory of the *sindacato di mestiere*, given the correct organization, aims, and method, as had characterized the Marxian historical dialectic, shortly before rejected by Bernstein on these very grounds, and subsequently reinterpreted by Sorel and the Revolutionary Syndicalists.

Leone, more clearly than Labriola, described the method whereby Revolutionary Syndicalism was to attain its goal (5). Direct action in the form of organized strikes was sanctioned for this « ...tends to affirm the rights of labour in contradistinction to the arbitrary supremacy of capital ». The task of the *sindacato di mestiere* was not merely to strike but to recruit, organize, discuss, and so on, all with the aim of creating a viable organ which after the revolution will be equal to its great task of moulding the new society. Far more extensive, however, was the method described by Leone is his preface to the Italian translation to Sorel's *La grève générale et la violence*, under the heading *Limiti effective dello sciopero generale* (« effective limits of the general strike »). While the growth of the *syndicats* was proceeding apace, the very elements and bases for their take-over were being laid down all the time : « when the strength of the economic revolt has reached all sections of the working class, then the general strike becomes the rapid way for this force to achieved its ends ». At the time these observations were made, 1904, the workers had not reached by any stretch of the imagination an optimum level of organization and consciousness, and thus a general strike in the short term would be negative and ineffectual. When however the necessary level had been attained in this regard, then events would proceed differently : the general strike would give emphasis to the categorical destruction of the old order, and, the strike being soon over, the new society would rapidly take shape and begin to function efficiently. Leone attacked the concepts of insurrec-

(4) From *Sindacalismo e Riformismo*.

(5) In *Il Sindacalismo*, v. « La pratica sindacalista ».

tionary revolution and of violence, favoured by Sorel, on the grounds that these methods were too illusory, and smacked of anarchism and Blanquism. The *sindacato di mestiere* was thus the safest and really the only viable method. Panunzio (6) elucidated the essential distinction between anarchism and Revolutionary Syndicalism : anarchy was a substantially negative phenomenon in that its policies were always anti-parliament and really anti-organization, whereas the revolutionary syndicalists were neither for nor against the parliamentary system, *pro tempore* of course. The task of the *syndicat* was to educate and proselytize, the method being « ... the revolutionary general strike, direct action, the struggle against the *patronat* and against the existing state, anti-militarism, etc ».

Thus the culmination of the process would be the destruction of the authoritarian organization of the old capitalism, and its replacement by the new society which had received its gestation in the victorious *sindacati di mestiere* : « the workers' collectivity carries out all the functions of production, from the shop floor to the director's office ». The revolution would not restrict itself, however, to the purely economic domain : « just as the producing collectivity assumes all responsibilities associated with production, in the same way individuals assume responsibility for their own social actions, which (responsibility) had hitherto been absorbed by the state ». The kernel of the inference is that economic revolution would be the prime mover, and that political emancipation of the masses was consequential and dependant upon the triumph of the economic process. Leone, in *Economia Sociale in rapporto al Socialismo*, concluded : « Socialism will either come with liberty or not come at all ! ». Olivetti depicted the socialist future of group ownership and of group participation in management as follows : « ... imagine a free series of productive groups assembled in a federative manner for both productive and social purposes...; let us combat our negative individualism [i.e. that of the old laissez-faire liberal school of economics] by means of that positive individualism which is based on free and rational conviction and the compatibility of rights with the principle of solidarity » (7). Panunzio's conception followed similar lines : « a new society will be formed which will not be « the state », but its very opposite... the self-government of labour ». Much use is made in the various writings quoted of the words « solidarity », « society », « self-government » : these concepts are crucial, for individualism will not run riot in the new system, but on the contrary both rights and obligations will be communal : thus the individual will in fact be at his freest because he will now fully appreciate his role, his contribution,

(6) In *La Persistenza del Diritto* (1909), q.v. supra.

(7) From *Problemi del Socialismo Contemporaneo*.

and his reward, and consequently will contribute to the totality of individual efforts and achievements. Progress and contentment would, with some luck, reign forever.

Revolutionary Syndicalist theory as a whole divorces economic from political emancipation. As with Marxism, economic factors tend to be promoted above political ones in the determination of the historical process. However, not only are the former set above, but they appear to be divorced from the task of political emancipation until *after* the economic revolution undertaken by the *sindacati di mestiere* has been completed. Only then will political emancipation occur : stated baldly, it almost seems an afterthought. The whole reasoning is clearly based on the belief in the inevitability of the role of *sindacato di mestiere* as regards the success of the economic take-over. Will in fact the capitalist bourgeoisie allow any such take-over without putting up a very considerable struggle ? The question is obviously rhetorical. In repudiating in effect the rôle of political agitation and organization (a repudiation which moreover can be seen as a *sine qua non* for the establishment of Revolutionary Syndicalism as a doctrine) they were climbing mountains with their eyes shut : the state and its ever-increasing powers would always be against them and frustrate them, and it was sheer wishful thinking on Labriola's part to maintain that even the army might be transformed into a sort of *sindacato di mestiere*. The entire Revolutionary Syndicalist programme, if such it may be termed, is thus lacking in any concise appraisal of the methods of revolution themselves. So much talk about the central idea of the *sindacato di mestiere* appears very woolly and imprecise when set against the economic and political realities of the time. In fact this criticism was precisely that which was levelled against the movement by the anarchists. The anarchist vision of the society to come was in fact substantially identical with that of the Revolutionary Syndicalists themselves (v. Malatesta in *L'Anarchia*). But the crucial distinction was that the anarchists demanded that any revolution must be political in nature — with all the implications of insurrection by force and recourse to violence that this suggests — and this standpoint appears much more feasible than that of the syndicalists, even though the actual means proposed by the anarchists are questionable. A further, rather less central criticism of Revolutionary Syndicalism concerns the form which the projected future society was intended to assume. The economic (but not of course the social or political) apparatus of capitalism having been retained and made more efficient, and theoretically of equal benefit to all, the *sindacati di mestiere* will emerge as the central organs of the new order : but clearly each trade or profession (*mestiere*) will retain its own rewards, which will result in wage differentials from one trade union to another and other differences. This

follows inescapably from the stipulation — in itself unexceptionable — that efficiency and total productive output in each *mestiere* shall be maximized. This very strict egalitarian concept would have to undergo some modification in being translated from paper to practice. The syndicalist theorists accept as much, but the really unanswerable paradox arises in relation to whether this ideally conceived society based on the *sindacati*, even if set up as expected, could really be maintained? Would not workers in trades inevitably receiving lower remuneration than others immediately have grounds for grievance, which they would promptly voice? Who would be qualified to arbitrate in such a dispute? It is obvious that a solution would have to be reached if individual rights — at least as regards fair and equal consideration if no further — were not to be trampled upon, and the system thus tainted with arbitrariness and authoritarianism, the latter being surely the very ills it was set up to eradicate. Here it appears to me that insuperable difficulties arise. A good solution would apparently be a central non-political authority which would be impartial *arbitrage* establish priorities and formulate policies. But where, in such a scheme, would the *sindacato di mestiere*, supposedly the fountainhead of doctrine and action, fit in, and how could the evangelized, but now possibly alienated worker be expected to react to all this? It must be recalled at this point that, as stated at the outset, the theoretical bases of Revolutionary Syndicalism as conceived at the beginning of the century soon underwent radical changes because of precisely these inconsistencies and inadequacies. Fatally though, that transformation was to establish a new basis which appeared to differ very substantially from the theories from which it had arisen.

It will be useful at this point to examine the ways in which the syndicalist theorists deviated from the syndicalist revolutionary plan. « Deviation » in this instance refers to a development subsequent to the original theories developed during the early 1900 's, or else to one of the inner assumptions referred to at the outset which lay dormant and reasserted itself later. It is of interest that all the syndicalist theorists, except Leone, who rejoined the official socialist party in 1921, praised the Libyan war of 1911 (in contradistinction to most of the membership, which condemned it roundly), which, it is generally accepted, was an indefensible affair borne out of political insecurity and the growth of new nationalist currents. Labriola went almost so far as to embrace the martial tendencies of the then nascent Nationalist movement by exclaiming in an article (8) « War may be an instrument of progress ! » Olivetti went even further

(8) In *Economia, Socialismo, Sindicalismo*.

than Labriola in accepting the war « because syndicalism also means a philosophical conception of life and of the social conflict. In this sense the events in Lybia are substantially favourable to our movement, and indeed constitute a *syndicalist*, or better still *revolutionary* development » (9). This must be regarded as pure rhetoric. While the theorists were thus advancing lame justifications, the unions belonging to the USI, as stated earlier, took the opposite view, De Ambris himself maintaining that the workers' blood was being spilt to fill the capitalist coffers. Nevertheless, following the outbreak of the First World War, De Ambris came round to agree with the theorists that war could be the vehicle of revolution. The assumption of this rickety doctrine was to have disastrous consequences after 1918.

Of more fundamental importance was the premise by which the individual's freedom of spirit (the Sorelian concept of moralistic, anti-positivist revolution) was tied to the revolutionary process through the *sindacato di mestiere*. Angelo Olivetti was among the leading exponents of this conception, although as stated earlier Lanzillo's ideas ran along very similar lines. Olivetti described Revolutionary Syndicalist Policy in the following manner : « We are socialists, republicans, irreligious, above all anti-capitalists, rebelling against all forms of conventionalism and authoritarian principles, united in the struggle for the supreme liberation of the body and soul from God, the rulers, and the bosses, and from the brutal laws of a crass public opinion » (10). In 1908 Olivetti was unable to restrain his admiration for the Renaissance (11) : « We are witnessing the re-birth of an age of direct action and of assertion of the ego such as Nietzsche admired ». In this and other statements it is plainly evident that a metaphysical order (often of somewhat suspect consistency) was being placed above the rational positivist approach to affairs. Thus, for Olivetti, the deadening and emasculating force of « mediation » was embodied in the Roman Catholic Church, twentieth century society in general, and capitalism as it was under the corrupt bourgeoisie. The state and the reformist socialist parties had to be utterly removed from the scene if the individual was finally to be freed. « The new man, the wilful proletarian, the political and social proletarian, has by now rejected mediation absolutely » : unfortunately it was not much farther than this to « remove » the « new man and wilful proletarian » himself and to replace him with something rather less romantic : for Sorel this

(9) « La Guerra di Tripoli », in *Pagine Libere*, 15 November 1911.

(10) Article « Rivoluzione Liberale », *idem*, December 1906.

(11) Article « Azione diretta e Mediazione », *idem*, June 1908.

was now to be the monarchy and the Catholic Church, for most of the syndicalists themselves it was firstly the nation, and later Fascism.

The consequences for Italy of World War One had convinced most, if not all syndicalist leaders, that the nation (shortly afterwards thought to be embodied in Mussolini's Fascism, allied as it was in 1923 with the Nationalist movement) was to be the only answer. Little has been said up to now of this movement and especially of its leader and chief theorist, Enrico Corradini. In this period, he became strongly attracted to Revolutionary Syndicalism, which for the Nationalists was clearly evolving in the right direction. In a speech in 1924 (thus after the Fascist « revolution » of October 1922 and the fusion of the Nationalist and Fascist parties in early 1923) : « I have some sympathy for the syndicalists, for they are critical of... some opinions which today are given the force of received dogma ; they reject democracy, parliamentarism, pacifism, humanism, and suchlike ». Corradini also saw in this newly revised doctrine the beginnings of a movement of purification, struggle, and triumph, and moreover took the syndicalist concept of intensification of the class struggle as being applicable equally to the international scene (Corradini naturally having started from the premise that it was through the nation and not through the individual that the new spirit of freedom, struggle, and self-assertion would express itself). He espoused the need for warlike struggle between nations, with wars of imperialist conquest, on the grounds that in this way the « best » and « purest » would eventually win, and hence be in a position to extend their own virility and *raison d'être* : officially, for everyone's benefit. In this way the new Revolutionary Syndicalism was undeniably imperialist, in that it saw the triumph of its ideals by force over the « decadent » forces levelled against it. The gap between Olivetti's proletarian supermen, imbued with a sort of special grace and class purity, and Corradini's vision of the superior nation satisfying its inborn need for expansion, is surely not very great. « Left » and « right » in this context mean very little. Corradini very quickly pointed to the possibility of a tie-up between the two movements, on economic grounds. He did not in fact appreciate that, whatever the evolution they had undergone, the syndicalists' ideal was still the triumph of the hitherto oppressed worker through the *sindacato di mestiere* : this left precious little room for the authoritarian concept of the state which the Nationalists subsumed under their doctrines, nor indeed for the bourgeois capitalism (as represented by certain groups of industrialists fearful of the « red menace » who saw an effective counter in the Nationalist movement) from which they had got their money. It is true that Corradini himself was, strictly speaking, an exponent of neither : nevertheless, in embracing the nation, some form of central directive authority

(i.e. the anathematized « state ») would have to be taken for granted, probably leaving the system of bourgeois capitalism, with all its heresies for the syndicalists, intact. In fact, it emerges from much of his writing that Corradini's Nationalism was based upon the concept of the rebirth of an élite from the bourgeoisie itself.

Despite the apparent improbability of the idea of a union between the two movements, there can be no doubt that Corradini did in fact interpret the spirit and inner meaning of Revolutionary Syndicalism very well, despite his virtual glossing over of the central rôle of the sindacato. In fact, syndicalism was a movement which can be said to have sprung from a moral force (this is very noticeable in the writings of Sorel himself), and was therefore metaphysical rather than positivist. In view of this situation, the radical change in the movement referred to at the beginning of this article will not now seem remarkable, but indeed a mere logical consequence. What is perhaps perplexing is that it should still (after 1918) retain a mass base (cf. the very elitist, intellectual nature of the Nationalist movement), when the revolutionary aspect of the doctrine had been much diluted, if not altogether discarded. This would have to be explained by reference to factors outside the province and compass of this brief survey, essentially developments arising out of World War One and its aftermath, and the intricacies of the socio-political situation in Italy after 1918.

Bibliography

CORRADINI Enrico, *Discorsi Politici*.

LOTTI Luigi, *La Settimana Rossa*.

MALATESTA Enrico, *L'Anarchia*.

ROTH Jack J., art. « Roots of Italian Fascism: Sorel and Sorelism' », in *Journal of Modern History*, XXXIX, n° 1.

SALOMONE A.W., *Italy in the Giolittian era*.

SANTARELLI E., *Il Socialismo Anarchico in Italia*.

VIGEZZI Bruno, *L'Italia Neutrale*.



La pensée politique de Théodore Herzl

par Paul HENRIET,

Etudiant en 2^{me} Licence Sciences politiques et diplomatiques.



I. Introduction.

Quel que soit le mérite des différents auteurs qui se sont jusqu'ici penchés sur la personnalité de Théodore Herzl, il nous faut constater qu'ils ont essentiellement loué sa pensée sioniste. Cela tient au fait qu'ils sont davantage apologistes que biographes et que leur allégeance au sionisme les expose à une relative complaisance à l'égard de l'homme politique juif.

Quoiqu'il en soit, aucun d'eux n'a analysé de façon vraiment critique sa philosophie politique, alors que c'est elle qui révèle la véritable essence du personnage, et qui partant est la mieux à même de rectifier les images déformées que certaines circonstances historiques, des biographies partisans et une propagande habile ont jusqu'ici données de lui. Voilà un homme que l'on présente tout à tour comme un visionnaire génial, un homme politique éminent, un sauveur prophétique, un réformateur énergique, un démocrate soucieux d'humanisme...

D'autre part, les textes qui, de près ou de loin, s'efforcent de sonder cette philosophie politique, ne le font que partiellement. Le but généralement poursuivi est alors d'appuyer une thèse, d'étayer une polémique, sans jamais approfondir ni embrasser l'ensemble des idées de Herzl.

C'est dans la volonté de porter remède à cette lacune que cet essai trouve sa justification. Toutefois sa dimension réduite en situe aussitôt les limites. Il est évident que le sujet aurait pu justifier des recherches d'une ampleur plus considérable. C'est pourquoi nous avons recouru uniquement à des ouvrages généraux et d'un accès courant.

Enfin, étant donné l'actualité du conflit israëlo-arabe, nous nous sommes efforcés de ne pas le mêler à notre sujet, sans pour autant nous empêcher d'en dégager les prémices là où elles s'imposaient. Ce fut une tâche malaisée. Notre souci reste pourtant de fournir au lecteur quelques sug-

gestions utiles à la compréhension d'un événement dont chaque jour confirme la complexité.

*
**

Une autre remarque. Nous allons étudier un auteur dont l'esprit est tout entier tendu vers le problème juif, mais dont le point de vue n'est absolument pas juif. « L'Etat juif » est le livre d'un juif visionnaire, la vision n'en est pas juive » (1). Herzl est bien moins l'héritier du judaïsme que celui du progrès technique et scientifique, de l'Exposition Universelle de Paris, de la Tour Eiffel et du métro. Certains passages de son roman (2) évoquent plus l'œuvre de Jules Verne ou « Les Temps Modernes » de Charlie Chaplin que la tradition judaïque, ou la volonté de mener à son terme la destinée historique du peuple d'Israël. En réalité son livre ne s'intitule pas « L'Etat Juif » (der Jüdische Staat) mais bien « L'Etat des Juifs » (der Judenstaat). Les institutions de cet état n'ont rien de spécifiquement juif. C'est d'ailleurs cette caractéristique assez surprenante au premier abord qui a provoqué l'opposition farouche des sionistes culturels comme Ahad Haam qui interrogeait : « Toute la destinée d'Israël, peuple de la Bible et peuple de l'exil, doit-elle ainsi dérisoirement aboutir à cet Etat mécanisé et matérialisé ? » (3).

*
**

D'emblée un cliché fort répandu peut être, à tout le moins, nuancé. Celui de Herzl : « guide du peuple juif ».

Nous allons beaucoup parler ici de « peuple juif ». Herzl disait à qui voulait l'entendre qu'il parlait en son nom. Mis à part les doutes que l'on peut émettre quant à l'application aux juifs du concept de « peuple » ou de « nation », il faut se garder de croire à une adhésion unanime des communautés israélites au sionisme. Il est bien évident aussi que cette opposition elle-même n'allait pas être unanime. Herzl allait en quelque sorte se heurter à des résistances sur sa gauche comme sur sa droite. Nous nous proposons donc, au risque de nous éloigner quelque peu de notre sujet, de broser avant toute chose un rapide tableau des deux courants oppositionnels principaux, sans lequel notre analyse nous paraîtrait incomplète.

(1) GINIEWSKY Paul, *Le Sionisme d'Abraham à Dayan*, Librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1969, p. 107.

(2) Cf par exemple *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, HERZL Théodore, Rieder, Paris, 1931, p. 272.

(3) Cité par CHOURAQUI André, *Théodore Herzl, inventeur de l'Etat d'Israël*. Edt. du Seuil (Club des Editeurs), Paris, 1960, pp. 237-238.

Nous songeons tout d'abord au judaïsme orthodoxe. En effet, une des résistances les plus farouches devait venir des rabbins et des dirigeants des communautés juives d'Europe et des Etats-Unis (4), pour qui les sionistes contredisaient « le message prophétique de la judaïcité et le devoir de chaque juif d'appartenir sans réserve à la patrie où il vit » (5). Ainsi la communauté juive de Munich, ville choisie pour siège du premier Congrès Sioniste, allait demander officiellement à la commission préparatoire de trouver un autre lieu de réunion. Les grands rabbins de Londres et de Vienne dénoncèrent le concept de *nation* juive comme une invention des antisémites. L'Association des Rabbins allemands publia une déclaration solennelle où elle désignait les sionistes aux gentils comme de mauvais patriotes (6). Cette attitude illustre particulièrement bien la remarque qui souligne que depuis l'« existence du sionisme » la vieille et classique affirmation des antisémites selon laquelle les juifs ne constituent pas des « citoyens loyaux » trouve un semblant de justification » (7). En 1902 à Varsovie fut publié le *Sefer Daat Harabanim*, recueil de lettres de rabbins antisionistes (8). Pour toute réponse Herzl déclara : « Nous appellerons ces employés de synagogue qui s'opposent au mouvement de libération de notre peuple, les rabbins protestataires » (9).

Un second îlot de résistance, et non le moindre, fut constitué par l'Union Générale des Ouvriers Juifs de Lithuanie, Pologne et Russie (*Allgemeiner Yiddischer Arbeiterbund*), mieux connue sous le nom de Bund. Créé en 1894, ce parti regroupait différents noyaux ouvriers juifs, apparus en Russie quelques années auparavant. Ces noyaux rassemblaient des ouvriers et des artisans travaillant dans de petites entreprises et exposés dès lors à l'influence directe de leurs employeurs israélites bourgeois ou petits-bourgeois (10). De par sa composition professionnelle et sociale, le Bund était donc particulièrement sensible à l'idéologie nationaliste. De fait, si en 1899 il refuse encore de prendre en considération toute revendication nationale au nom de la solidarité prolétarienne, en 1901 déjà, au Congrès de Bialystok, il décide de considérer le peuple juif comme une nation (11). Sous l'influence des mouvements nationaux est-européens le nationalisme se faufila donc lentement à l'intérieur du Bund. Un pas de

(4) WEINSTOCK Nathan, *Le Sionisme contre Israël*, Fr. Maspéro, Cahiers libres nos 146, 147 et 148, Paris, 1969, p. 51.

(5) CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 158.

(6) GINIEWSKY Paul, *op. cit.*, p. 123.

(7) LIEBMAN Marcel, in *Politique Aujourd'hui*, Paris, juillet-août 1970, p. 53.

(8) WEINSTOCK Nathan, *op. cit.*, p. 51.

(9) GINIEWSKY Paul, *op. cit.*, p. 123.

(10) Cf LEON Abraham, *Conception matérialiste de la question juive*, Pionniers (coll. marxiste), Paris, 1946.

(11) WEINSTOCK Nathan, *op. cit.*, pp. 44, 47, 97 et 146.

plus est franchi en 1903, lorsque le parti ouvrier juif revendique l'autonomie au sein du Parti Ouvrier Social-démocrate Russe (P.O.S.D.R.) auquel il s'est joint dès 1898 au Congrès de Minsk. Il ira même plus loin et exigera d'être reconnu comme l'unique représentant du prolétariat juif. Cela lui fut refusé à une quasi-unanimité au II^e Congrès du Parti Social-démocrate Russe (12) qu'il allait quitter alors momentanément. Peu après, Lénine polémique avec le Bund, lancera un appel au parti dissident pour qu'il abandonne sa ligne particulariste (13), et aux prolétaires juifs pour qu'ils l'y forcent. Il faudra cependant attendre le Congrès de Stockholm en 1906 pour que le Bund réintègre véritablement la social-démocratie Russe. Notons encore qu'entre temps l'appel de Lénine avait été entendu, puisqu'un certain nombre de prolétaires israélites s'affilièrent directement au P.O.S.D.R. (14).

Pourtant, malgré cette adhésion à l'idéologie nationaliste, le parti ouvrier juif russe resta résolument antisioniste. Il ne renonça jamais à la lutte pour le socialisme en Russie au profit de cette même lutte dans une future et hypothétique Palestine juive. Il ne s'était d'ailleurs pas, comme on pourrait le croire, coupé des masses juives en adoptant cette position. En effet, aux environs de 1940, au moment où l'antisémitisme nazi entamait son travail immonde, le Bund antisioniste triomphait des partis sionistes aux élections communautaires israélites en Pologne (15).

Malgré cela l'adhésion la plus impulsive au sionisme fut surtout l'apajage de juifs d'Europe Orientale et de Russie. En Occident elle fut moins spontanée, l'établissement et le développement du régime économique libéral, dans sa phase ascensionnelle, ayant posé les bases d'une véritable émancipation.

Il n'en reste pas moins que dès ses débuts le sionisme politique fut loin de recueillir la totalité des suffrages des collectivités israélites. Le caractère déjudaisé de cette doctrine et de la pensée de son auteur ainsi fixé, son impact ainsi délimité, examinons maintenant son contenu.

II. Une pensée anti-démocratique et nationaliste.

« Je crois qu'une bonne constitution doit être d'une élasticité modérée » (16). « Je considère la monarchie démocratique et la république aristocratique comme les plus belles institutions politiques. La forme de

(12) LENINE V.I., Relation du Deuxième Congrès du POSDR, in *Œuvres complètes*. Edit. du Progrès, Moscou, 1966, tome VII, p. 24.

(13) LENINE V.I., *La situation du Bund dans le parti*, op. cit., p. 101.

(14) WEINSTOCK Nathan, op. cit., pp. 44, 47, 97 et 146.

(15) *Ibid.*

(16) (17) (18) HERZL Théodore, *L'Etat Juif*. Edit. de l'Herne, Paris, 1969, p. 109.

l'état et le principe de gouvernement doivent se trouver dans une opposition médiatrice » (17).

La forme d'état qui a la préférence de Herzl est la monarchie : « je suis un ami convaincu des institutions monarchique parce qu'elles rendent possible une politique permanente et représente l'intérêt, lié à la conservation de l'état d'une famille historiquement illustre née et élevée pour régner » (18).

D'ailleurs, « la démocratie, sans l'utile contrepoids d'un monarque, est sans mesure (...) conduite au bavardage parlementaire et à la vilaine catégorie des politiciens professionnels. Et puis les peuples actuels ne se prêtent pas à la démocratie absolue, et je crois que dans l'avenir ils s'y prêteront de moins en moins. La pure démocratie suppose notamment des mœurs très simples, et nos mœurs se compliquent de plus en plus avec (...) la marche du progrès » (19). De toute manière, « les masses sont encore pires que les parlements, accessibles à toutes les croyances erronées et toujours bien disposées à l'égard de tous les braillards. Devant un peuple assemblé, on ne peut faire ni politique extérieure, ni politique intérieure » (20).

Bref, « la politique doit être faite d'en haut ». C'est pourquoi, la constitution sera rédigée par le « Conseil des Jurisconsultes politiques » (21), sorte de comité restreint de spécialistes qui enfantera dès lors une œuvre purement aristocratique. C'est pourquoi aussi, le peuple « acceptera (...) avec reconnaissance la constitution » qu'on lui donnera, mais là où des résistances se produiront, la société doit les briser, « elle ne peut se distraire de son œuvre par des individus bornés ou mal intentionnés » (22). L'opposition politique est donc néfaste pour l'état. Il faut alors limiter au maximum ses possibilités d'expression. C'est peut-être pour cela que « des élections trop fréquentes ne valent rien » (23) et que « les fonctionnaires en activité ne doivent sous aucun prétexte se mêler aux fonctions publiques (24) ».

Cette politique « de haut en bas » se retrouve partout chez Théodore Herzl. Prenons par exemple l'ébauche de théorie de l'Etat qu'il esquisse au sujet du problème juif. Le fondement juridique de l'Etat est un quasi-contrat social, dit-il. Il transpose pour l'expliquer une notion de droit romain, le *negotiorum gestio*, du plan civil sur le plan international. Sa conception est la suivante : le *negotiorum gestio* permet à chacun de

(19) *Ibid.*, pp. 109-110.

(20) *Ibid.*, p. 110.

(21) *Ibid.*, p. 109.

(22) *Ibid.*, p. 111.

(23) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, *op. cit.*, p. 320.

(24) *Ibid.*, p. 35.

prendre en charge les affaires d'un individu empêché, en cas de danger. Celui qui entreprend cette gestion est le gestor. Il n'a pour ce faire qu'un mandat confié par une « nécessité supérieure » dont le contenu varie essentiellement. La gestion vise le bien du peuple auquel appartient le gestor lui-même (25). Comme l'état prend naissance dans le combat du peuple pour son existence, il est impossible de lui demander un « mandat en bonne et due forme » (26). Dès lors le gestor de l'état est légitimé quand la chose publique est en danger et que le peuple est empêché. Par son intervention le gestor se lie au peuple par un quasi-contrat qui le rend entièrement responsable par rapport à lui. Ainsi le peuple juif « empêché » dans la Diaspora nécessite un gestor pour ses affaires politiques.

La nature même de cette théorie à base quasi-contractuelle est anti-démocratique car elle implique déjà la prédominance d'une élite, d'un chef, d'une avant-garde travaillant sans aucun contrôle de leurs mandants.

La pensée de Herzl est profondément empreinte de cet esprit. Ne concevant pour la démocratie et les masses que méfiance, mépris et scepticisme son attitude à l'égard du peuple juif en particulier sera conséquente. En réunissant ce dernier en congrès il entame certes une politique « de bas en haut », mais ce n'est là, comme l'affirme un de ses principaux biographes, qu'un pis-aller (27). En recourant à une souscription populaire pour financer son entreprise sioniste, il ne fait que pallier la passivité de riches financiers juifs. Herzl n'adoptera donc une conduite démocratique ou ne fera appel aux masses que là où la force des choses l'y contraindra. Ce seront toujours des nécessités impérieuses qui le forceront à abandonner momentanément son attitude « aristocratique ». Il en sera de même lorsqu'il recourra à des méthodes socialistes ou socialisantes. On y reviendra.

D'autre part, même quand il y recourt, les procédés démocratiques demeurent selon lui d'un usage dangereux. Il reste persuadé qu'il court un risque énorme : « Il est impossible, dit-il, de garder le contrôle des masses, une fois qu'elles se mettent en marche » (28). Il vaudrait beaucoup mieux, et d'abord pour eux-mêmes, que les « grands nous donnent leur appui bienveillant, car nous les aurons libérés de la menace d'une révolution qui pourrait commencer chez les juifs et finir on ne sait où » (29), ajoute-t-il. Et pour que nous soyons bien sûrs que c'est là sa véritable pensée, un de ses biographes les plus autorisés précise : certes

(25) (26) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., pp. 101-102.

(27) TEILHAC Ernest, *L'Etat d'Israël a-t-il 50 ans ?* Annales de la Faculté de Droit, Beyrouth, 1951, p. 72.

(28) Cité par CHOURAQUI André, op. cit., pp. 152-153.

(29) (30) *Ibid.*, p. 225.

Herzl écrivait cela en 1895, « au temps de sa plus grande exaltation, mais cete vision reste gravée en lui pour toujours » (30).

Enfin, et sur un plan mineur, cet aspect des choses se retrouve dans la conception qu'a Théodore Herzl de la violence. A propos de la question juive il note : pour résoudre le problème juif, « il faudra que les juifs veuillent et imposent les conditions de leur émancipation ; ils devront répondre à la violence par la violence : une bonne demi-douzaine de duels ferait beaucoup pour améliorer la position des juifs dans la société » (31). La violence pour lui, c'est donc le duel. Violence aristocratique s'il en est !

S'il ne croit pas à la démocratie, s'il ne croit pas aux masses, Théodore Herzl ne croit pas non plus à l'humanité.

« Je crois à l'ascension progressive de l'homme vers une civilisation toujours plus élevée. Seulement, je considère cette ascension comme désespérément lente. S'il nous fallait attendre que le sens moral même de la moyenne des hommes s'épurât jusqu'à la tolérance (...) notre vie et celle de nos fils, de nos petits-fils et de nos arrière-petits-fils n'y suffirait pas » (32).

Chacun doit dès lors s'employer à l'élimination de son infortune personnelle : « nous devons toujours commencer à faire disparaître un peu de misère, ne fût-ce que provisoirement notre propre misère à nous » (33). Voilà le devoir des hommes, dût-il avoir pour prix la création de « nouvelles différences » entre eux (34). « La fraternité universelle n'est même pas un beau rêve » (35). Ceux qui croient que « nous devrions plutôt faire disparaître les anciennes frontières » qui divisent l'humanité, plutôt que d'en créer de nouvelles, ne sont que « des rêveurs dignes d'amour » (36) dont « le vent dispersera à jamais les os » (37). Seuls les « sentiments patriotiques » fleuriront à jamais (38). « Celui qui voudrait fonder l'amélioration de l'état de choses actuel sur la bonté de tous les hommes écrirait (...) une utopie » et se livrerait à un « pur radotage sentimental » (39).

Il en va ainsi de la question juive : « jusqu'à ce jour, la plupart d'entre nous croyait que la solution au problème juif, devait être attendue avec patience dans le cadre général du progrès de l'humanité. Mais quand un peuple à tous égards si avancé et si hautement civilisé peut faire une telle volte-face, que pouvons-nous attendre des autres peuples qui n'en sont pas encore là où les Français se tenaient il y a cent ans » (40). « La

(31) *Ibid.*, pp. 90-91.

(32) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 17.

(33) (34) (35) (36) (37) (38) *Ibid.*, p. 122.

(39) *Ibid.*, pp. 39-40.

(40) CHOURAQUI André, op. cit., pp. 113-114.

question juive existe partout où les juifs vivent en nombre tant soit peu considérable. Là où elle n'existait pas, elle est importée par les immigrants juifs. Nous allons naturellement là où l'on ne nous persécute pas, et là encore la persécution est la conséquence de notre apparition » (41). Donc, « la haine des juifs se manifeste partout tantôt sur un point, tantôt sur un autre, dans le Midi, dans le Nord ; aucun des pays civilisés n'est assez avancé pour s'en affranchir ; aucun des pays à demi civilisé n'est assez arriéré pour ignorer les dernières formes et les derniers slogans de l'antisémitisme » (42).

« Pouvons-nous espérer des temps meilleurs, prendre patience, attendre avec résignation que les princes et les peuples de la terre reviennent à des dispositions plus favorables à notre égard ? Je dis que nous ne pouvons attendre aucun revirement d'opinion (...). Les peuples chez lesquels habitent les juifs, sont, sans exception, ouvertement ou honteusement antisémites » (43). « Partout les juifs sont traqués (...), ils sont détestés qu'ils soient riches ou pauvres ou de condition moyenne. On leur en veut également d'amasser les richesses ou de les gaspiller » (44). « Parmi les populations, l'antisémitisme grandit de jour en jour, d'heure en heure, et doit continuer à grandir parce que les causes continuent à exister et ne sauraient être supprimées » (45).

Scepticisme, pessimisme à l'égard de l'humanité et de son avenir, inéluctabilité de l'antisémitisme, tels sont en résumé les traits de base de la pensée de Théodore Herzl. « Dans ces conditions, les juifs étaient condamnés ou bien à devenir les ennemis mortels d'une société pourrie d'injustices, ou bien à se chercher un lieu de refuge » (46).

Dans « l'Etat Juif », il est admis que « la détresse des juifs n'est point la seule qu'il y ait dans le monde » (47). Mais à priori, Théodore Herzl refuse de lier le sort des juifs à celui des autres individus opprimés. Cette pensée ne semble même pas l'effleurer.

Il poursuit : Le Moyen Age confinait les juifs dans les affaires d'argent, « maintenant, le même fait se reproduit. On nous pousse à nouveau au trafic de l'argent, qui, présentement, s'appelle la Bourse, en nous fermant toutes les autres branches d'industrie (...). De plus, nous produisons incessamment des intelligences moyennes qui demeurent sans débouchés et qui, par cela même, constituent un danger social (...). Les juifs cultivés

(41) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 18.

(42) Cité par CHOURAQUI André, op. cit., p. 200.

(43) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 33.

(44) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 73.

(45) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., pp. 38-39.

(46) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 73.

(47) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 122.

et sans fortune vont tous aujourd'hui naturellement vers le socialisme. La bataille sociale devrait donc, en tous cas, être livrée sur notre dos puisque nous nous trouvons, aussi bien dans le camp capitaliste, que dans le camp socialiste, sur les points les plus exposés » (48).

Herzl repousse donc le socialisme parce qu'il constitue un danger physique pour le peuple juif. Un des biographes de Herzl, M. Baruch Hagani, notait cependant au lendemain de la Révolution d'Octobre : « que l'on ne nous objecte pas aujourd'hui, que la Révolution Russe a résolu la question juive dans le sens de l'émancipation et que, par suite, le sionisme a perdu sa raison d'être. L'antisémitisme, hélas, n'a pas dit son dernier mot en Russie où il constitue l'un des atouts les plus précieux des puissances de réaction... » (49).

Remarque instructive puisque l'on pourrait croire que l'antisémitisme n'est pas mort et que le sionisme reste donc à l'ordre du jour, dans la mesure où la réaction qui se sert de la haine anti-juive, pour lutter contre le pouvoir révolutionnaire, n'a pas été entièrement éliminée. Mais même la disparition de l'antisémitisme constitue un danger pour les juifs, car l'émancipation ne ferait que les transformer en Russes israélites, en Belges israélites, en Polonais israélites, etc, etc.

Herzl n'a-t-il pas dit : « On ne remarque pas que notre prospérité nous affaiblit en tant que juifs, et nous fait perdre notre individualité. L'oppression seule fait revivre en nous la conscience de notre origine » (50). « J'ai déjà parlé de notre assimilation. Pas un seul instant je ne dis que je la désire. Notre personnalité ethnique est historiquement trop notoire, et malgré toutes les humiliations, trop haute pour que sa disparition soit désirable » (51). Ailleurs il précise : « Si tous les juifs de France, ou quelques-uns d'entre eux, s'élèvent contre le projet sioniste (...) ma réponse sera bien simple, cette affaire ne les concerne pas du tout (52), ce sont là des Français israélites (...) tandis que ceci est une affaire intérieure des juifs » (53).

L'oppression est donc un élément essentiel pour le sionisme parce qu'elle le justifie, le suscite et l'entretient. Mais alors, le sionisme visant la disparition de l'antisémitisme, et son aboutissement étant la création d'un Etat juif, « les juifs n'auraient sans doute plus d'ennemis dans leur propre Etat », interroge Herzl lui-même. Non, répond-il, car « mon avis

(48) *Ibid.*, pp. 33-34.

(49) HAGANI Baruch, *Théodore Herzl. Le sionisme politique et son fondateur*. Payot, Paris, 1918, p. 224.

(50) (51) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, *op. cit.*, p. 40.

(52) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 259.

(53) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, *op. cit.*, p. 24.

est que, comme toutes les autres nations, les juifs auront toujours assez d'ennemis » (54). Sinon, reconnaît-il, « le judaïsme périrait » (55).

De l'aveu et de l'avis de Herzl, l'oppression, ou l'hostilité si l'on préfère, est indispensable pour l'existence du judaïsme. Partant, le seul apport de l'Etat juif serait de mettre un terme à la Diaspora (56). « Aussi longtemps que la civilisation ne s'écroulera pas, la dispersion des juifs ne pourra plus se répéter » car, « la civilisation actuelle a assez de puissance pour se défendre » (57).

Il est troublant de rapprocher ces quelques phrases de « l'inventeur de l'Etat d'Israël », de la déclaration qu'a faite Hannah Zemer, dirigeante du Mapai, à Jean-François Held le 30 mai 1967, une semaine avant la guerre des Six-Jours : « S'il le faut nous allons faire cette guerre que nous détestons, cette guerre impossible à gagner définitivement, parce qu'Israël, en ce moment au moins, ne peut oublier qu'il est juif. En bien ou en mal, le danger de mort nous confirme juif, nous refait juif... » (58).

III. Une pensée cosmopolite et réformiste.

Il serait injuste de nous arrêter seulement aux pensées et aux actions de Théodore Herzl qui choqueront sans doute la mentalité démocratique et libérale contemporaine. Aussi nous proposons-nous maintenant de mettre l'accent sur d'autres aspects de cette pensée. Ils portent pour la plupart sur le cosmopolitisme qui devrait caractériser sa nouvelle société, sur quelques traits de démocratie formelle et sur quelques droits économique-sociaux qui caractérisent aujourd'hui presque tous nos régimes occidentaux.

Théodore Herzl était un laïque. Il se prononce donc pour un Etat, une société laïque. Une république se doit, selon lui, d'être d'ordre temporel (59). Dans l'Etat juif, en l'occurrence, la synagogue sera séparée de l'Etat. Cet Etat ne peut être une théocratie car « la nouvelle société repose essentiellement sur des idées qui sont la résultante de toutes les civilisations (...) Il serait dès lors immoral que nous refusions à un homme, quelle que soit son origine, sa race ou sa croyance, de participer à nos glorieuses et rudes conquêtes (...) Ce que nous sommes, nous le devons aux autres civilisations ». D'où, absence de lois raciales et liberté de culte la plus large : « laissez-moi vous dire que (...) nous ne faisons aucune différence entre les hommes. Nous ne demandons à personne de quelle croyance ou de quelle race il se réclame. Il nous suffit

(54) (55) (56) (57) *Ibid.*, p. 122.

(58) ROULEAU E., HELD J.F., LACOUTURE J., LACOUTURE S., *Israël et les Arabes, le troisième combat*. Seuil, Paris, 1967, p. 52.

(59) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, *op. cit.*, p. 112.

qu'il soit un homme (60). Les principes d'humanité seront toujours en honneur chez nous. En ce qui concerne les religions, vous trouverez ici, à côté de nos temples, les édifices religieux des chrétiens, des musulmans, des bouddhistes et des brahmanistes » (61).

A ceux qui voudront battre en brèche ces principes, il faudra tenir le langage suivant : « ... Un non-juif ne saurait être admis dans la nouvelle société ! Moins on sera pour partager le gâteau, plus la part de chacun sera belle ! Vous croyez peut-être que c'est là votre intérêt immédiat ? Non, ce n'est pas vrai ! Pour appauvrir, pour stériliser ce pays, rien de plus décisif que cette politique imbécile et égoïste. Nous tenons et nous luttons, nous, pour le principe que quiconque (...) a servi dans la nouvelle société, peut en devenir membre, à quelque nation, à quelque confession, il appartienne. Et c'est pourquoi je vous dis que vous devez maintenir avec fermeté ce qui fait notre grandeur : la largesse d'esprit, la tolérance, l'amour de l'humanité ! Alors seulement Sion est Sion » (62). D'ailleurs « les arrivants de la dernière heure ne nous feront pas plus pauvres, mais plus riches (...) Plus il arrive de travailleurs, plus il y a de pain, quand l'ordre social est basé (...) sur la justice (...) C'est pourquoi nous devons dire à notre prochain : Frère, sois le bienvenu » (63). « L'étranger doit être bien accueilli chez nous ! » (64).

Signalons à ce propos que la pensée de Herzl nous paraît poser plus de problèmes qu'elle ne veut en résoudre. Car enfin, comment un Etat juif s'intégrera-t-il à son milieu naturel, comment sera-t-il cosmopolite, puisque, souvenons-nous, il doit être entouré d'hostilité pour être juif ? En quoi sera-t-il juif s'il est cosmopolite ? Et s'il est cosmopolite qu'apporte-t-il de plus aux juifs que l'émancipation dans leur patrie d'origine ?

Théodore Herzl est un partisan fervent de l'économie libérale. Constatant la menace subversive que constituaient les juifs opprimés, il déclarait qu'il fallait se dépêcher de créer un « parti socialiste » afin de conserver « les fondements essentiels de la civilisation et du régime libéral », et empêcher les juifs de détruire tout à fait l'ordre social existant (65). Il va ainsi imaginer plusieurs moyens pour surmonter l'antagonisme qui existe entre la bourgeoisie et le prolétariat, pour adoucir les « meules de pierre du capitalisme » (66), pour affaiblir « sa puissance indue » (67). Il n'hésite pas à recourir à des instruments spécifiquement socialistes mais

(60) (61) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 74.

(62) *Ibid.*, pp. 155-156.

(63) *Ibid.*, pp. 168 et ss.

(64) *Ibid.*, p. 309.

(65) Cité par CHOURAQUI André, op. cit., p. 90.

(66) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 90.

(67) *Ibid.*, pp. 95-96.

très vite il ajoute : « Nous ne sommes collectivistes que là où l'exigent les énormes difficultés de la tâche. Pour le reste nous soignons et cultivons l'individu avec ses droits. La propriété privée doit se développer chez nous, libre et respectée, comme la base économique de l'indépendance » (68). Dans l'ensemble, Théodore Herzl va donc se contenter d'aménager certains côtés de la société industrielle libérale.

L'enseignement, par exemple, doit être gratuit à tous les degrés (69). Alors que la social-démocratie lutte pour la journée de travail de 9 heures et ne fait que rêver à celle de 8, alors que l'Internationale exige depuis son Congrès de Genève de 1866 la fixation légale de la journée légale de huit heures, Herzl, audacieusement, prône quant à lui la journée de 7 heures (70). Les femmes ne doivent pas être admises aux lourds travaux et ne doivent pas faire d'heures supplémentaires. Les femmes enceintes devraient être dispensées de tout travail et devraient recevoir une nourriture fort riche et fort abondante (71). Il faut instaurer l'égalité des sexes au point de vue juridique. Cette égalité inclut le droit à l'électorat et à l'éligibilité (72). Quant à la sécurité des travailleurs elle sera garantie par un système d'assurance sociale (73), etc. etc...

Cette « nouvelle société », Herzl la veut universelle : « Elle pourrait exister partout, dans chaque pays (...) Le passage à cette forme de société est concevable partout où il y a des coopératives et des cartels. L'Etat sous sa forme ancienne n'a pas besoin pour cela de disparaître, au contraire (...) il abrite le développement de la Nouvelle société qui vient l'améliorer (...), le perpétuer. C'est la coexistence des choses à laquelle j'ai foi... » (74).

Quant à la formule sioniste proprement dite, le retour à la terre des ancêtres, elle est elle aussi universelle : « Il faut d'abord que ses immenses étendues de terre (il s'agit de l'Afrique P.H.) soient abordables pour la population débordante des états européens (...) non pas seulement les Blancs ! les Noirs aussi. Le problème des peuples opprimés n'est pas encore entièrement résolu (...) La question des Noirs (...), je voudrais encore travailler à préparer le retour des Noirs » (75).

Le schème sioniste n'est donc pas spécifiquement juif. Il est, selon Herzl, apte à résoudre le problème d'autres minorités nationales opprimées.

(68) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 74.

(69) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 88.

(70) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 58.

(71) *Ibid.*, p. 59.

(72) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 83.

(73) TEILHAC Ernest, op. cit., p. 106.

(74) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 326.

(75) *Ibid.*, pp. 187-188.

Cette façon de voir évoque la pensée de Marcus Garvey qui conçoit comme solution au racisme américain, le retour des Noirs en Afrique.

Un dernier point, secondaire peut-être, mais qui va nous permettre d'enchaîner avec la suite de notre analyse, est l'enthousiasme de Herzl pour le progrès technique. Il entrevoit avec justesse les possibilités que l'amélioration technologique offre à l'homme. Il est persuadé qu'elle ne peut qu'engendrer le progrès social : « J'estime, dit-il, que la lumière électrique (...) a été inventée (...) pour que, à sa clarté, nous résolvions les questions qui préoccupent l'humanité (76) ». « Tous les hommes doivent avoir une patrie. Car alors ils deviendront meilleurs les uns pour les autres ; car alors ils s'aimeront mieux et se comprendront mieux » (77) avait-il déclaré. Or voilà que maintenant « les distances à la surface de la terre sont franchies (...), nous parcourons sur des navires gigantesques des mers jadis inconnues, des chemins de fer sûrs nous conduisent au sommet de montagnes (...) et cependant nous sommes tourmentés par les souffrances que cause l'étroitesse » (78).

Plus rien ne s'oppose donc à ce que chaque homme ait sa patrie, chaque nation son territoire. Plus rien ne s'oppose à ce que le peuple juif fasse lui aussi œuvre colonisatrice, puisque la science lui fournit les moyens de réaliser son destin historique.

Constatons que la pensée de Herzl a elle aussi recours à la science à un moment où le scientisme hantait toutes les philosophies et où libéraux, socialistes et conservateurs l'invoquaient pour justifier les options les plus opposées.

IV. Colonialisme, antisémitisme et révolution sociale.

Dès maintenant la question juive apparaît sous son vrai jour : une question d'espace. « Il lui semblait d'un anachronisme inouï qu'un peuple entier manquât d'air dans le siècle de la colonisation » (79), note Baruch Hagani.

Quand un peuple, dit l'auteur de l'« Etat Juif », connaît un excès de population, on résoud le problème du manque de débouchés par la colonisation. Pourquoi ne pas faire la même chose avec le peuple juif, puisque la question juive est aussi une question de surpopulation (80). Certes le colonialisme ne signifie pas encore alors ce qu'il signifie aujourd'hui.

(76) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 18.

(77) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., p. 188.

(78) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 17.

(79) HAGANI Baruch, op. cit., p. 220.

(80) HERZL Théodore, *Zionistische Schriften*, tome II, pp. 160 ss.

L'apparition au sein de la Communauté Internationale des pays socialistes et des pays issus de la décolonisation a fortement contribué au sens péjoratif actuel de ce terme. Mais quoiqu'il en soit, des voix n'ont pas manqué de se faire entendre pour condamner différentes entreprises colonialistes comme la guerre de l'opium, la prise d'Alger ou l'écrasement de la révolte des Boers.

A propos de la colonialisation de l'Inde, Richard Cobden écrivait en octobre 1857 : « L'Hindoustan doit être gouverné par ceux qui vivent de ce côté-là du globe. Son peuple préférera être mal gouverné — selon nos idées — par des personnes de sa propre couleur et de sa famille que de se soumettre à l'humiliation d'être gouverné par une succession d'intrus de passage venant des antipodes » (81). Au moment de la question canadienne, un professeur d'histoire à Oxford, Goldwin Smith, constatait dans une correspondance adressée au *Daily News* en 1863 : « Envahir et conquérir une nation indépendante, sans provocation, est un acte qui, dans l'état présent de l'opinion, ferait reculer même les Américains. Le refus manifeste des Canadiens de se laisser annexer, lors des derniers événements, constitua un obstacle plus redoutable que nos armes ou les leurs » (82). Prosper Enfantin, un des fondateurs du Saint-Simonisme, notait : « (...) J'ai eu l'avantage de voir des têtes coupées ou des corps sans tête, de voir des blessés, d'entendre le canon et le sifflement des balles (...) ce serait suffisant pour m'empêcher (...) de me reprendre à aimer le monde tel qu'il est, et de ne plus songer à le changer... Voilà donc ce qu'on appelle encore... porter la civilisation dans un pays » (83). Charles Fourier ajoutait : « L'esprit mercantile a étendu la sphère des crimes ; à chaque guerre il porte les ravages dans les deux hémisphères (...) ; la terre n'offre plus qu'un affreux chaos d'immoralité, et la civilisation devient plus odieuse aux approches de sa fin » (84). Enfin, dégagé de la faiblesse, de la timidité et de l'incohérence du système de pensée des « utopistes », le marxisme allait propager un anti-colonialisme bien plus radical encore.

Théodore Herzl, en tant qu'intellectuel et journaliste, pouvait-il ignorer ces clameurs ? En fait, il lui était difficile de n'avoir pas compris ce que représentait vraiment cet expansionnisme et la menace qu'il faisait peser sur la paix du monde. Et ce, d'autant moins que la conquête progressive du régime représentatif et l'extension du droit de suffrage ouvraient peu à peu aux anti-colonialistes la précieuse audience des tribunes parlemen-

(81) Cité par MERLE Marcel, *L'anticolonialisme européen de Las Casas à Marx*, A. Colin, Paris, 1969, pp. 325-326.

(82) *Ibid.*, p. 334.

(83) *Ibid.*, pp. 347-348.

(84) *Ibid.*, p. 350.

taires. Pourtant il écrivait : « La colonisation (...) est une idée moderne et dans les temps modernes, seules les nations avancées l'ont pratiquée, de telle façon que le philosophe de l'histoire peut dire : telle nation est en progrès car elle pratique la colonisation » (85). Ailleurs encore il la considère comme un facteur de paix sociale (86). En 1902 il entrera en négociation serrée avec Joe Chamberlain, Secrétaire Britannique aux Colonies, principalement lorsque celui-ci rentrera de son voyage de pacification en Afrique du Sud (87).

L'attachement de Herzl à l'Angleterre ou plutôt à l'Empire Britannique et à ses méthodes coloniales est un fait remarquable qui, comme on le verra, relève de son attachement à la colonisation. « Dès le moment où j'entrai dans le mouvement, mes yeux furent tournés vers l'Angleterre, parce que je vis que, en raison de la situation générale des choses là-bas, c'était le centre de gravité où le levier pouvait être appliqué » (88). L'instrument de colonisation qui a la préférence de Herzl est celui qu'utilise Londres le plus fréquemment : une Chartered, une compagnie souveraine (89). Dans le cadre du sionisme, la Chartered juive s'appellera *Jewish Company*. Il est significatif que, dans les traductions françaises du « Judenstaat », ces mots restent écrits en anglais. Le rôle de cette compagnie est de négocier « avec les autorités souveraines des territoires en question (...) sous le protectorat des puissances européennes » (90). Elle sera constituée conformément au droit anglais, sous la protection de la Grande Bretagne, et aura son siège social à Londres (91).

Ces compagnies à charte constituent véritablement la clé de voûte de la structure impérialiste anglaise, comme l'indiquent les chiffres suivants. En 1876, l'Angleterre possède déjà de vastes territoires en Afrique :

Côte Occidentale	16.640
Iles Atlantiques	125
Cap et dépendances	241.500
Natal	21.000
Ile Maurice et dépendances	900
	279.165
	milles carrés

(85) HERZL Théodore, *Zionistische Schriften*, op. cit., pp. 150 ss.

(86) HAGANI Baruch, op. cit., p. 221.

(87) *Ibid.*, pp. 183 ss.

(88) COHEN Israël, *Le Mouvement sioniste*. La Terre Retrouvée, Paris, 1946, p. 73.

(89) HAGANI Baruch, op. cit., pp. 128 ss.

(90) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, op. cit., p. 44.

(91) *Ibid.*, pp. 49 ss.

En 1898 ces possessions se chiffraient à 2.514.692 milles carrés ! Au sein de cette vertigineuse expansion le pourcentage de territoires soumis à des compagnies à charte s'évaluait grosso modo à 70 %, répartis de la manière suivante.

Compagnie du Niger	500.000 milles carrés
Compagnie de l'Afrique Orient.	750.000 milles carrés
Compagnie de l'Afrique du Sud	500.000 milles carrés

« En tenant compte seulement de ce que lui ont acquis ses compagnies souveraines, l'Angleterre a donc, durant cette période, sextuplé son domaine colonial en Afrique. Sur un autre point du monde, la Compagnie Anglaise de Bornéo (...) occupe un territoire moins vaste, dont l'étendue ne dépasse pas 31.000 milles carrés, mais qui, indépendamment de ses richesses naturelles, offre à l'Angleterre *un point stratégique important* (souligné par nous, P.H.) dans l'Archipel Malais » (92).

Ce dernier point est à retenir si l'on rapproche la dévotion de Herzl pour le colonialisme anglais, et cette phrase : « C'est par la Palestine que passera, dans un avenir qui pourrait bien ne pas être trop éloigné, la *voie commerciale* et culturelle qui mènera à l'Asie » (93).

Dès lors si le sionisme a progressé à la faveur des persécutions anti-sémites, ni cette force, ni le fait qu'il offre un prolongement concret à l'aspiration millénaire des Juifs : « l'an prochain à Jérusalem », ne semble suffisant pour expliquer le développement que nous lui connaissons aujourd'hui.

En effet, d'un côté l'acceptation de la formule rituelle n'équivaut pas nécessairement à la volonté de restaurer Israël et peut-être bien s'apparenter à la croyance dans la reconstruction du Temple. Il suffit de considérer l'opposition qu'a soulevé le sionisme dans les milieux rabbiniques pour s'en persuader. Et d'un autre côté le sionisme politique s'accorde parfaitement avec l'évolution de la politique extérieure des grandes puissances européennes. Cette coïncidence fut suffisante pour leur faire comprendre que ce mouvement, qui quémande leur appui, était à même de favoriser leurs intérêts politiques internationaux. L'aspect politique du sionisme herzlien n'a pas pu ne pas attirer l'attention d'hommes d'Etat que les mouvements sionistes d'inspiration religieuse ou culturelle auraient laissés indifférents ou avaient effectivement irrités (94). Et si les démarches de Herzl auprès de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de

(92) CARTON DE WIART Edmond, *Les Grandes Compagnies Coloniales Anglaises du XIX^e siècle*. Paris, 1899, pp. 240 ss.

(93) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 201.

(94) Cf les rapports entre le sionisme culturel russe et l'autorité tsariste.

l'Italie, de la Turquie, du Saint-Siège... se sont toutes soldées par un échec, c'est que finalement la création d'un Etat Juif s'avérait inutile ou encombrant pour ces gouvernements ou encore, que leurs offres s'éloignaient trop du sionisme et engendraient dès lors son refus (95).

Ainsi nous savons par exemple que, dès 1839, les Anglais ont songé à rétablir une nation juive en Palestine afin de contrebalancer la pénétration franco-russe au Moyen-Orient (96).

La pensée de Herzl ne pouvait d'ailleurs pas manquer d'encourager les puissances dans ce sens : « Notre retour au pays des ancêtres (...) est aussi une question d'actualité politique pour celles des puissances qui ont des intérêts en Asie » (97). « Pour l'Europe, nous constituerions là-bas (Palestine P.H.) un morceau de rempart contre l'Asie, nous serions la sentinelle avancée de la civilisation contre la barbarie. Nous demeurerions comme pays neutre, en rapports constants avec toute l'Europe, qui devrait garantir notre existence » (98). « La Grande Bretagne, la libre Angleterre, qui a les yeux fixés sur les sept mers, nous comprendra et comprendra nos aspirations » déclarait-il encore au IV^e Congrès (99).

On pressent très bien ici le futur conflit qui opposera Israël à ses voisins. On peut en effet se demander comment s'exercera la souveraineté juive au sein d'une administration autonome, sur un territoire destiné à servir de base matérielle à la réunification du peuple juif dispersé. Quelle sera la situation d'un état juif caractérisé par les précédents éléments, conçu comme un bastion de la civilisation occidentale en terre « barbare » et destiné à payer la protection accordée par cette civilisation par la défense de ses intérêts commerciaux ? Quelle sera l'attitude d'un tel état à l'égard des mouvements nationaux de libération des peuples autochtones voisins ? Quelle sera enfin son attitude vis-à-vis de la population indigène ?

Pour réaliser son projet Herzl a donc logiquement lancé la stratégie de son organisation sur la même voie que celle de la politique mondiale des grandes puissances de son temps. Deux éléments subsidiaires vont compléter cette attitude : l'antisémitisme et la menace révolutionnaire.

*
**

Le moteur qui ébranlerait la Diaspora et la transporterait en Terre Promise était pour Herzl la détresse des Juifs, corollaire de leur oppression, de l'antisémitisme. Cela veut dire l'utilisation non seulement de

(95) Cf l'offre britannique concernant le Tanaland ou le territoire de Nandi.

(96) ALEM J.P., *Juifs et Arabes, 3000 ans d'histoire*. B. Grasset, Paris, 1968, p. 62.

(97) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 218.

(98) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, *op. cit.*, pp. 45 et 46.

(99) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 218.

cette détresse, mais aussi de l'appui de ceux-là même qui sont à l'origine des persécutions anti-juives. En août 1903, 4 mois après le massacre de Kischineff (100), Herzl entame des négociations avec le gouvernement tsariste. Sa démarche soulève dans le monde juif de très violentes protestations (101), car celui qu'il va voir est Vyacheslav Plehve, Ministre de l'Intérieur du Tsar. A ce titre ce personnage est déjà responsable du pogrom de Kischineff, mais il est en outre son inspirateur et, depuis 1880, le principal agitateur antisémite russe (102). D'ailleurs le sens de la démarche ne fait aucun doute. La comtesse Korvin-Piatrovskia (103), laquelle obtint pour Herzl l'audience auprès de Plehve, déclarait elle-même : « Plehve (...) de tout son cœur (...) soutiendra un mouvement qui se propose de faire émigrer les juifs sans esprit de retour » (104). Or, le voyage de Herzl en Russie visait précisément à démontrer au gouvernement tsariste antisémite l'intérêt qu'il aurait à appuyer le projet qui visait à débarrasser son pays de quelques millions de citoyens jugés par lui indésirables (105). Le même raisonnement motive la démarche de Théodore Herzl auprès de Guillaume II : il lui propose l'évacuation du trop-plein de juifs allemands (106). Dans le même sens va encore cette idée : le capital social de la Compagnie peut être trouvé par un emprunt auquel souscriraient également les chrétiens désireux de se débarrasser des juifs (107). Il en va toujours de même pour cette phrase que Herzl écrivit en 1895 : « Paix aux Juifs ! Victoire aux chrétiens (...) Les antisémites ont eu raison (...) On priera dans les Temples pour la réussite de notre œuvre grandiose, mais dans les églises aussi ! » (108).

Si l'on veut bien admettre que la question juive n'est pas posée par les juifs mais par les antisémites, il faut bien reconnaître alors que le sionisme approche le problème sous le même angle. Il saisit véritablement la condition du juif comme un problème (109) pour les Gentils, qu'il convient de résoudre par son éloignement. Il ne lutte donc pas contre l'antisémitisme, mais l'utilise bien au contraire.

Le sionisme et l'antisémitisme sont par conséquent parfaitement compatibles. Herzl l'a d'ailleurs reconnu implicitement lorsqu'il notait (110) :

(100) Pogrom particulièrement meurtrier qui ensanglanta la Russie en 1903.

(101) GINIEWSKY Paul, *op. cit.*, pp. 151-152.

(102) CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 297.

(103) HERZL lui avait été présenté par le sioniste russe Isidore Jassikowsky.

(104) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 296.

(105) HAGANI Baruch, *op. cit.*, pp. 165-166.

(106) GINIEWSKY Paul, *op. cit.*, p. 142.

(107) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, *op. cit.*, p. 81.

(108) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 225.

(109) *Ibid.*, p. 200.

(110) *Ibid.*, p. 141.

« A ce jour mon plus ardent partisan est l'antisémite de Presbourg, Ivan V. Simonyi, qui me bombarde (..) d'éditoriaux les plus flatteurs ».

Ceci est si vrai qu'Adolf Eichman lui-même fut converti au sionisme, et, de façon définitive, à la lecture de l'« Etat Juif » (111).

*
**

Sans doute Théodore Herzl ne peut-il à aucun titre passer pour révolutionnaire ou pour socialiste. Mais son amour pour l'« ordre » et sa qualité de sioniste conséquent vont faire de lui un homme politique profondément anti-révolutionnaire et anti-socialiste.

Les Juifs ont toujours joué un rôle considérable dans le mouvement ouvrier, et particulièrement en Europe Orientale. Ainsi, Lénine déclarait-il : « La proportion des Juifs dans les mouvements démocratiques et prolétariens est partout supérieure à celle des Juifs dans la population en général ». Il suffit d'ailleurs de se rappeler Rosa Luxembourg, Axelrod, Martov, Zinoviev, Kamenev, Trotsky... où le rôle joué par le Bund dans la création du P.O.S.D.R. ; pour se rendre compte de l'importance de l'élément juif au sein du socialisme. Herzl s'en était sans doute aperçu lorsqu'il notait à propos des Juifs : « Ne nous étonnons pas de trouver dans les partis révolutionnaires ces prolétaires, parmi les prolétaires les plus désespérés » (112).

La menace, que le prolétariat juif fait ainsi peser sur les différents régimes européens et russe, les pousse à chercher un dérivatif à son mécontentement (113). Théodore Herzl l'avait compris très vite : « Nous pouvons, peut-être, nous attendre à ce que les hommes d'Etat clairvoyants reconnaissent le péril social qui git dans la question juive (...). Du moment que nous voulons transformer le Juif en un élément constructif, il est logique que nous ayons l'appui de tous ceux qui ne veulent pas que les Juifs chambardent tout » (114). Cet argument, il s'empresse de le faire valoir auprès des chefs d'Etat ou des ministres qu'il va rencontrer. Le Prince de Bülow note dans ses Mémoires : « Guillaume II fut d'abord tout feu tout flamme pour l'idée sioniste ; il espérait de cette façon purger son pays d'éléments qui lui étaient antipathiques » (115). Il s'agissait d'usuriers juifs, de la province de Hesse, mais aussi des Juifs qui rejoi-

(111) Cf plusieurs passages du livre de HANNAH Arendt, *Eichman à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard coll. Témoins, Paris, 1966.

(112) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, pp. 200-201.

(113) Tout comme l'antisémitisme avait été un dérivatif au mécontentement des masses non-juives.

(114) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, pp. 200 et 201.

(115) VON BÜLOW Bernhard, *Mémoires*. Plon, Paris, 1930-1932, p. 408 (vol. 3).

gnaient de plus en plus les partis révolutionnaires (116). Le Kaiser résumait ainsi sa position : « L'idée sioniste est à suivre car il ne faut pas manquer cette occasion d'affaiblir la puissance juive tout en portant un coup sérieux à la subversion socialiste » (117) Herzl avait d'ailleurs affirmé à Bülow, à l'entrevue de Constantinople d'octobre 1898, qu'une réussite sioniste serait tout préjudice pour le socialisme (118).

De même, en avril 1902, Herzl s'inspirant d'une résolution du V^e Congrès Sioniste, où Haïm Weizman avait proposé la fondation d'une Université hébraïque, soumet au Sultan Abdul Hamid Khan II le projet d'une université juive à Jérusalem. Cette dernière aurait l'avantage, étant ouverte aux étudiants turcs, d'éviter de les envoyer dans les universités européennes où ils sont soumis à des influences subversives (119).

Enfin, si nous avons examiné les motivations antisémites qui avaient poussé Plehve à accepter l'entretien avec Herzl, il y en eut également d'un autre ordre. Écoutons ce qu'en dit M. Giniewsky : « Le gouvernement (tsariste P.H.) constatait la présence de nombreux Juifs dans les mouvements révolutionnaires (...). Si le mécontentement des Juifs russes, soumis au numerus clausus (...), pouvait être dévié vers le sionisme, le gouvernement russe ne pourrait qu'y applaudir » (120). De plus, Plehve accordait une importance toute particulière au VI^e Congrès Sioniste qui devait avoir lieu, car, après Kischineff, pouvaient partir de sa tribune « bien des brandons oratoires dirigés contre la Russie et mettre le feu aux poudres de l'agitation révolutionnaire » (121). Aussi, le gouvernement russe envoya-t-il le 12 août 1903 une lettre où il assurait le mouvement sioniste de son appui moral et matériel pour diminuer le nombre de Juifs russes. En septembre, Herzl y répondit en soulignant les grands espoirs qu'elle avait fait naître. « Si ces espérances venaient à être déçues, ajoutait-il, la situation serait à nouveau compromise (...), tout ce qui serait perdu pour le sionisme (...) serait un bénéfice net pour les révolutionnaires » (122).

Théodore Herzl joue donc ses cartes contre la révolution sociale. Ceci confirme que les tendances socialisantes, que l'on peut parfois dégager de sa pensée, ne sont que des tendances embryonnaires, limitées à un socialisme qui n'est qu'à peine réformiste. Car si l'aspect socialisant du sionisme politique est purement subsidiaire, il n'utilise en outre les

(116) TEILHAC Ernest, *op. cit.*, p. 87.

(117) Cité par GINIEWSKY Paul, *op. cit.*, p. 136.

(118) TEILHAC Ernest, *op. cit.*, p. 87.

(119) *Ibid.*, pp. 98-99.

(120) GINIEWSKY Paul, *op. cit.*, p. 153.

(121) *Ibid.*, p. 154.

(122) Cité par CHOURAQUI André, *op. cit.*, p. 319.

techniques collectivistes et autres que là où elles lui sont indispensables, soit pour résoudre des problèmes autrement insolubles (123), soit pour adoucir certains côtés particulièrement impitoyables du capitalisme. Enfin, tout ce « socialisme » devait, selon Herzl, ne venir que d'en haut, du noyau directeur de l'« Etat Juif », et ce sans aucune liaison avec les masses, donc a fortiori avec la classe ouvrière.

Toute transformation qualitative d'une société est par conséquent exclue de la pensée de Herzl. Il n'admet que des changements quantitatifs : « Une société ancienne ne doit pas tomber en ruines parce qu'une nouvelle société s'annonce (...). Je ne crois plus ni à une révolution complète, ni à un complet renouvellement des institutions. Je crois (...) à une reconstruction graduelle de la société » (124).

Citant Amédée d'Yvignac, René Rémond notait : « La droite est le groupe des hommes politiques qui pensent que le permanent est de la nature des choses et non le changement. Par suite que l'effort du gouvernement consiste plus à conserver qu'à innover, à restaurer qu'à changer, à réformer qu'à révolutionner ! » (125).

V. Conclusions.

Profondément tourmenté par le malheur qui s'est abattu sur les Juifs au XIX^e siècle, Théodore Herzl cherchera avec exaltation à les secourir. Partant de deux constatations au demeurant fort justes, le problème social que constitue la question juive et les possibilités infinies qu'offre le progrès technique, il aboutira vers 1895, après une évolution fiévreuse et passionnée, à une conception finale, le sionisme politique, nouvelle dans son principe pour le judaïsme, mais classique dans sa forme pour la pratique politique du temps, puisque 1870 a inauguré la marche triomphale de l'impérialisme européen.

*
**

Jusque là, si des Juifs s'étaient installés en Palestine, il ne s'était agi que d'initiatives individuelles et jamais un mouvement concret n'avait tenté de promouvoir la restauration d'Israël, si ce n'est l'exemple unique et fugace du duc de Naxos (126).

(123) Cf supra.

(124) HERZL Théodore, *Terre Ancienne, Terre Nouvelle*, op. cit., pp. 324-325.

(125) REMOND René, *La Droite en France*. Edit. Mouton, Paris, 1954, p. 270.

(126) ALEM J.P., op. cit., p. 61.

L'éveil des nationalités a provoqué au XIX^e siècle un fourmillement de penseurs sionistes (127). Cependant il faudra attendre les années 1880 pour voir apparaître brusquement une adhésion relativement importante à des mouvements sionistes et les voir s'engager sur la voie des réalisations pratiques. Nous songeons aux étudiants de Kharkov qui fondèrent l'association Bilou (128) et installèrent les premières colonies juives en Palestine : Petah Tikvah et Rishon le Sion, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux immigrants ; ou bien encore au mouvement philopalestinien des « Amants de Sion » (Hoveve Zion) qui ne rencontra des adeptes que vers la même époque (129). Or, ces années 1880 marquent précisément le début de la formidable expansion de l'antisémitisme est-européen et, partant, de l'émigration juive vers l'Occident. Il est dès lors permis d'établir un rapport de cause à effet entre les persécutions anti-juives et l'adhésion au nationalisme juif, donc au sionisme. Ainsi le livre de Léo Pinsker « L'Autoémancipation » — Appel d'un juif russe à ses frères de race » (1882), autre grand théoricien du sionisme, est-il le produit direct des excès anti-juifs des années 1880. Ainsi l'« Etat Juif » de Herzl est-il issu en droite ligne de l'affaire Dreyfus. Il est significatif que Herzl, y définit la question juive comme une question nationale (130), alors que, jusque là, il la considérait essentiellement comme un problème social (131). L'antisémitisme et son négatif, le nationalisme juif, suivent donc fidèlement, géographiquement et chronologiquement, l'itinéraire de l'émigration juive.

La situation de l'Europe Orientale puis Occidentale, alliée à la tradition messianique juive, à l'éveil des nationalités, à l'antisémitisme moderne et à la question d'Orient, constituent les différents vecteurs dont l'intersection coïncidera avec la personnalité de Théodore Herzl.

Celui-ci, profondément marqué par son origine sociale petite-bourgeoise, y restera indéfectiblement fidèle. Sa mutilation du socialisme, sa stratégie politique résolument anti-révolutionnaire, son mépris de la démocratie, sa méfiance à l'égard des masses populaires, sa préférence pour l'autorité en place, pour l'ordre, fût-il outrageusement antisémite, tout cela n'est-il pas de sa classe ?

Sur ces points, la philosophie politique de Théodore Herzl se compare assez bien aux idées des néo-traditionalistes français Hippolyte Taine et Ernest Renan. Ce dernier allait par ailleurs, contribuer à jeter les bases

(127) Favorisé par l'apparition de la question d'Orient et l'appétit colonial des puissances européennes qu'elle éveille.

(128) Bet Yakov Lchu Unelcho (Fils de Jacob, partons ensemble !).

(129) HAGANI Baruch, *op. cit.*, pp. 237-238.

(130) HERZL Théodore, *L'Etat juif*, *op. cit.*, p. 19.

(131) CHOURAQUI André, *op. cit.*, pp. 90 et 91.

du nationalisme français. L'interprétation spiritualiste et volontariste que donnait Renan au concept de nation, n'évoque-t-elle pas également celle de Herzl ? Ne permet-elle pas de fournir une première explication à la distinction qu'il opérait entre un juif et un israélite français ? Le second n'ayant pas ce « désir clairement exprimé de continuer la vie commune » (132), qui caractérise le premier ? Nous laisserons à chacun le soin d'apprécier la pertinence de ces rapprochements.

Quand à l'inclination de Herzl vers l'impérialisme anglais, il est clair que le choix de l'Angleterre était secondaire. N'importe quelle puissance coloniale eut fait l'affaire, pour autant qu'elle servît le sionisme et que le sionisme la servît. Nous en voulons pour preuve le fait que l'organe allemand très répandu la « Vossische Zeitung » écrivait en 1917, année de la déclaration Balfour, et 13 ans après la mort de Herzl : « les aspirations sionistes ne sont pas contraires aux intérêts des Empires Centraux » (133).

Toutefois, pour ce qui est de son anglophilie en général, sa cause doit être, selon nous, recherchée dans ses options politiques elles-mêmes. Lorsqu'en 1878 la famille Herzl quitte Budapest pour Vienne, le jeune Théodore se met à y fréquenter passionnément les cercles libéraux. A ce moment le libéralisme traversait une crise douloureuse, provoquée par l'échec des révolutions libérales, le progrès technique, le développement de la concurrence internationale, la révolution industrielle et la réalisation progressive de ses grandes revendications (134). Si bien qu'il se trouvait devant un choix difficile : opter pour le conservatisme libéral ou pour l'impérialisme novateur (135).

En Angleterre, après un moment d'hésitation, les libéraux vont s'associer aux grandes entreprises impériales. Joe Chamberlain se rapproche des conservateurs. Lord Roseberry (Whig) soutient le gouvernement pendant la guerre des Boers. Dès lors, une doctrine de parti devient philosophie d'Etat. La marge qui séparait jusque là les Tories des Whigs a disparu. Rien d'étonnant donc à ce que Herzl, ardent partisan de la colonisation, se soit rangé résolument derrière le drapeau du libéralisme anglais. D'ailleurs, Hippolyte Taine, pour autant que l'on admette que Herzl ait subi son influence, a très bien pu lui indiquer cette voie. L'auteur des « Origines de la France contemporaine » éprouvait en effet une certaine sympathie pour l'Angleterre, admirant tout à la fois sa Chambre des Lords, sa stabilité constitutionnelle, le pragmatisme de sa politique et la qualité de son enseignement universitaire.

(132) RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Calman Levy, Paris, 1882, p. 27.

(133) Cité par HAGANI Baruch, *op. cit.*, p. 231.

(134) (135) TOUCHARD Jean, *Histoire des idées politiques*, PUF, Thémis, Paris, 1970, pp. 666 et 670.

La Grande Bretagne, associant étroitement l'intérêt matériel et l'idéal humanitaire, son drapeau devint celui de la civilisation. La revue anglaise « Nineteenth Century » en 1897 se targuait : « A nous — à nous et non aux autres — un certain devoir précis a été assigné. Porter la lumière et la civilisation dans les endroits les plus sombres du monde ; éveiller l'âme de l'Asie et de l'Afrique aux idées morales de l'Europe... » (136).

Cela ne rappelle-t-il pas les citations de Herzl sur le même thème ?

(136) *Ibid.*, pp. 683 et 704.



Colins et Sade

par Ivo RENS,

Professeur à l'Université de Genève.



Sade eût bien été mortifié et Colins outragé de voir leurs noms associés dans la publication d'un même livre. C'est pourtant ce que nous offre Georges Daumas en présentant dans la collection « Idées » de Gallimard un *Journal inédit* du marquis de Sade suivi en appendice, d'une *Notice sur l'hospice de Charenton* par Hippolyte de Colins (1), également inédite. A première vue, seule l'unité approximative de temps et de lieu — Charenton, 1807-1814 — à défaut d'une quelconque unité d'action ou de pensée, semble justifier un rapprochement en apparence aussi factice entre le grand écrivain scandaleux et le futur philosophe socialiste. Mais, les nécessités de l'édition aidant, on comprend que Georges Daumas, qui avait déjà collaboré à la monumentale *Vie du Marquis de Sade* de Gilbert Lely (2) ait cru devoir étoffer les 72 pages fort « aérées » du *Journal inédit de Sade*, retrouvé chez le comte Xavier de Sade, par l'adjonction d'un texte plus consistant, à savoir celui de la *Notice sur l'hospice de Charenton* découvert par Madame Nicole Felkay, l'actuel Conservateur des Archives du Département de la Seine et de la Ville de Paris. Ce que l'on comprend moins, c'est qu'il nous présente l'auteur de cette *Notice* comme « un certain Hippolyte de Colins, ancien officier de cavalerie » (3), sans même avoir tenté de l'identifier, ne fût-ce que dans un gros *Larousse* !

Or, on ne peut manquer d'être frappé par la différence de qualité et d'intérêt existant entre le remarquable texte de Colins et les notes obscures, médiocres et sordides de Sade. Obscures, ces malheureuses notes de captivité le sont tout d'abord en raison de la destination toute personnelle

(1) Marquis de SADE : *Journal inédit* : Deux cahiers retrouvés du journal inédit du marquis de Sade (1807, 1808, 1814) suivis en appendice d'une *Notice sur l'hospice de Charenton* par Hippolyte de Colins, publiés pour la première fois sur les manuscrits autographes inédits avec une préface de Georges Daumas. Collection Idées, Gallimard, Paris, 1970, 186 pages.

(2) Gilbert LELY, *Vie du Marquis de Sade*, Gallimard, Paris, 1952-1953, tome II, p. 10.

(3) Georges DAUMAS, préface au *Journal inédit de Sade*, *loc. cit.*, p. 17.

que leur réservait leur auteur et en raison surtout de sa crainte justifiée de les voir confisquées par la police. Médiocres aussi, car jamais Sade n'eut moins de style et de génie que dans ces éphémérides. Sordides, enfin, car, hormis les relations intimes empreintes de lubricité morbide et d'une jalousie caricaturale que le vieux marquis noua en sa soixante-quatorzième année avec une partenaire âgée de 16 ans, elles semblent ne rien devoir nous apprendre de neuf sur un homme manifestement dépassé par sa légende. Nous verrons toutefois, au pseudonyme par lequel il se désignait, que l'hôte vieillissant de Charenton conservait intacte sa vocation et ses prétentions prophétiques.

Quant au mémoire de Colins, il nous paraît remarquable à trois titres au moins : par la vigueur qu'il met à dénoncer les scandales de Charenton, par la curieuse convergence de ses thèses administratives et psychiâtriques relatives à l'autorité, enfin, par ce qu'il nous apprend sur une période mal connue de la vie de son auteur. Nous commencerons par ce dernier apport, et après avoir examiné les autres, nous reviendrons à lui pour apprécier, avec un certain recul, l'éclairage nouveau que cette *Notice* pourrait projeter sur la personnalité de Colins.

La première publication de Colins, celle des deux premiers tomes de son *Pacte social*, date de 1835. Le premier manuscrit de quelque importance que nous avons retrouvé de lui, à Philadelphie, *On a new mode of propelling boats* (4), date de 1818. Ecrite en 1812, la *Notice sur l'hospice de Charenton* est donc antérieure de six ans au premier manuscrit connu et de vingt-trois ans à la première publication de notre auteur. Il est étonnant de relever que, ultérieurement, ce dernier ne se référa jamais explicitement à son mémoire de 1812 et ce, bien qu'il fût preuve dans toute son œuvre d'une véritable prédilection pour le thème de la folie, attestée notamment par d'innombrables boutades sur Charenton. Tout au plus, peut-on citer le passage elliptique suivant de 1853 :

« En 1811, de concert avec M. le docteur Royer-Collard, j'écrivis un ouvrage indiquant d'énormes abus sur un établissement public. M. Royer-Collard était l'ami du directeur général de la librairie. Il se croyait certain d'obtenir l'autorisation de publier. Au lieu de l'autorisation, je reçus une lettre par laquelle on me remerciait de mes renseignements, mais dans laquelle on me disait également qu'il était inutile de les communiquer au public. On m'invitait donc à retirer mon manuscrit. Je le laissai, et ne m'en occupai plus ; il est maintenant dans la bibliothèque de ce même

(4) Cf Ivo RENS, *Introduction au socialisme rationnel de Colins*, co-édition de l'Institut belge de science politique et de la Baconnière, Bruxelles-Neuchâtel, 1968, p. 66.

établissement. Je dois ajouter néanmoins : que les abus furent corrigés » (5).

Ce résumé de l'affaire écrit avec un recul de plus de quarante ans situe l'initiative prise par notre personnage en 1811-1812 dans son contexte politique, il en précise l'aboutissement qui fut positif, et il en corrobore la motivation que Colins avait énoncée comme suit dans l'Avertissement précédant sa *Notice* : « Je n'ai point encore écrit pour le public et si je le fais en ce moment, l'intérêt de l'humanité a pu seul m'y déterminer. Beaucoup de personnes ont cherché à m'en détourner. Les uns me disaient : quel intérêt portez-vous à un Etablissement qui vous est étranger ? Tout ce que vous gagnerez à une telle démarche sera de vous faire des ennemis qui vous nuiront sourdement et qui peut-être prépareront votre perte. Les autres m'assuraient que ma voix était trop faible et que je crierais dans le désert ; d'autres enfin, prenant le ton de l'ironie m'accusaient de faire le Don Quichotte, le redresseur de torts et attribuaient à l'amour propre ce qui n'était en moi que l'effet de l'amour du bien public. Ce que m'ont dit les premiers ne m'a point intimidé ; j'ai assez bien auguré de mon siècle et des circonstances pour ne pas croire les seconds et j'ai méprisé les derniers » (6). Il est intéressant de relever que cette motivation et cette attitude se retrouvent à l'origine de toute l'œuvre ultérieure de Colins qui, si même il perdit par la suite son bel optimisme et la faculté de mépriser ses contradicteurs, se heurta sa vie durant, à l'incompréhension des prudents et des nantis comme à son coup d'essai.

La *Notice* en question nous apporte sur la vie et les projets de notre personnage en 1811-1812 plusieurs précisions qui, pour la plupart, recourent d'autres sources d'information, mais dont certaines les corrigent ou les complètent. Ainsi, nous avons établi dans notre biographie de Colins que ce dernier s'était inscrit à l'École impériale d'Alfort en 1810 et qu'il avait démissionné de l'armée en 1811 (7), mais ce que nous ne savions pas, c'est qu'il avait abandonné la carrière des armes en raison de la faiblesse de sa santé — à ce qu'il nous dit — que le premier prix qu'il obtint en 1811, lui fut remis par le Ministre de l'intérieur en personne et pour le cours d'économie rurale, enfin, que si même il étudia l'hippiatrique, le grade qui lui fut décerné avec la mention « hors concours » en 1812 n'était pas un diplôme de vétérinaire, mais bien un brevet d'agriculteur (8).

(5) COLINS, *Qu'est-ce que la science sociale ?*, chez l'auteur, Paris, 1853, tome I, p. 402.

(6) COLINS, *Notice sur l'hospice de Charenton*, *loc. cit.*, p. 119.

(7) Ivo RENS, *op. cit.*, pp. 46 ss et Fonds Colins, Archives générales du Royaume, Bruxelles, *passim*.

(8) Cf à ce sujet aussi COLINS, *L'économie politique, source des révolutions et des utopies prétendues socialistes*, tome V, p. 418.

Nous avons aussi établi, dans le même ouvrage, que Colins ne s'était pas contenté de suivre les cours de l'École d'Alfort et qu'il fréquentait également à l'époque, l'École de médecine de Paris — que l'Avertissement ne mentionne pas — mais, nous ignorions absolument que « l'agriculture et les détails relatifs à l'administration des établissements publics furent les principaux objets » qui retinrent alors son attention et qu'il se destinait au surplus à une carrière administrative. Sur ce dernier point, Colins laisse entendre, dans l'Avertissement de sa *Notice*, que ses projets étaient fort avancés puisqu'il écrit « je vais en ce moment étudier l'administration sous un magistrat respectable et distingué, à deux cents lieues de la Capitale » (9). Cette dernière précision, quelque peu sybilline, donne matière à réflexion. Dans la France impériale des 130 départements de l'époque, de nombreuses préfectures se trouvaient à deux cents lieues ou plus de Paris, dans plusieurs directions : Pau, Perpignan, Gênes, Mayence, et Brême, par exemple. Or, pendant cette période, le nom de Colins n'a été associé qu'à une seule de ces villes, celle de Pau, et encore, l'a-t-il été à la suite d'une erreur inexplicable que nous avons relevée dans la partie biographique de notre ouvrage en signalant que notre personnage ne s'identifie nullement à celui du baron de Vanssay (et non Paussay) préfet des Basses-Pyrénées de 1810 à 1814, contrairement à ce qu'affirme J.S. Renier dans sa *Biographie de Joseph-Henri Debouche* (10). Néanmoins, Colins se serait-il vu offrir alors un stage administratif dans les Basses-Pyrénées, auprès du Préfet en question ? Voilà ce que tendrait à accréditer la méprise de Renier interprétée à la lumière du membre de phrase extrait de l'Avertissement que nous avons rapporté ci-dessus, mais ce que l'on est bien empêché de trancher en l'absence de renseignements complémentaires.

Par ailleurs, si nous avons établi que Colins était alors en relations avec le philosophe Royer-Collard, qui venait d'obtenir une chaire à la Sorbonne, mais que ce dernier ne figura jamais parmi ses maîtres, nous n'avions pas relevé qu'il connaissait surtout son frère, le Dr Antoine-Athanasie Royer-Collard, qui exerça dès 1806 les fonctions de médecin-chef de l'Hospice de Charenton, et, à fortiori, n'avions-nous pu deviner les graves reproches que notre personnage adressa à ce médecin, puisque aussi bien il ne les reprit pas dans le passage que nous avons reproduit ci-dessus du tome premier de *Qu'est-ce que la science sociale ?* Voici comment Colins juge le Dr Royer-Collard dans sa *Notice sur l'Hospice de Charenton* : « Je ne puis m'empêcher cependant de blâmer ici la trop grande

(9) COLINS, *Notice, loc. cit.*, p. 120.

(10) Ivo RENS, *op. cit.*, p. 36.

(11) Ivo RENS, *ibidem*, pp. 49 et 50.

faiblesse du médecin. Quand on veut le bien, il ne faut pas se contenter de légers efforts pour l'obtenir ; et puisqu'il ne trouve aucune satisfaction auprès du chef de la maison, il devrait s'adresser directement au Ministre. Là, il serait bien sûr d'être écouté, les abus seraient corrigés et un grand service serait rendu à l'humanité. Puisse au moins cet écrit suppléer en partie à son silence et contribuer à atteindre le même but ! » (12). Et encore : « N'est-il pas coupable celui qui, connaissant le mal, en gémissant dans le fond de son cœur, et qui devant avoir l'autorité nécessaire pour le faire finir, le souffre par crainte ou par faiblesse ? J'ignore au surplus si le médecin en chef n'a pas fait à cet égard tout ce qu'il pouvait faire, et si ses efforts n'ont pas été infructueux » (13). Malgré cette dernière phrase atténuant ce qui ressemble fort à un véritable blâme, il est curieux que pour publier son manuscrit Colins ait cru pouvoir passer par le Dr Royer-Collard et fort douteux que celui-ci, ainsi mis en cause, ait sincèrement tenté de le faire paraître.

Enfin, si nous avons établi par divers recoupements l'influence précoce de l'École des idéologues et notamment de Philippe Pinel sur Colins, celui-ci nous la confirme dans sa *Notice sur l'Hospice de Charenton* en couvrant d'éloges et en jugeant « vraiment philosophique » (14) le *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* que cet auteur venait de publier en 1809 et qui allait effectivement révolutionner la connaissance des maladies psychiques. C'est là un témoignage capital sur l'itinéraire spirituel du futur philosophe des sensibilités et métaphysicien de la raison.

Venons-en maintenant au second apport de cette *Notice* qui atteste une véritable maîtrise en matière de droit administratif et de gestion des établissements publics.

On signalera tout d'abord que, dans le cadre des préoccupations scientifiques et professionnelles sus-mentionnées, Colins déclare expressément, dans son Avertissement, avoir commencé à s'initier à l'administration des établissements publics en visitant plusieurs d'entre eux lors de ses voyages militaires, en s'« informant de ce qui y avait rapport tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur et en tenant une note exacte de tout » (15) enfin, qu'il précise avoir continué son étude en analysant de façon critique le fonctionnement des trois établissements qui se trouvaient alors dans le voisinage de son domicile, à savoir l'École vétérinaire et l'École d'hippiatrique d'Alfort, ainsi que la « Maison établie à Charenton pour le traitement des

(12) COLINS, *Notice sur l'hospice de Charenton*, loc. cit., p. 137.

(13) COLINS, *ibidem*, p. 155.

(14) COLINS, *ibidem*, p. 122.

(15) COLINS, *ibidem*, p. 118.

maladies mentales ». C'est donc en partie au hasard que Colins doit de s'être intéressé au célèbre Hospice, mais sa curiosité fut vite mise en éveil par les bruits contradictoires qui l'enveloppaient de mystère et par les difficultés qu'il eut à surmonter avant de pouvoir le visiter jusque dans ses parties les plus cachées.

On relèvera ensuite que la *Notice sur l'Hospice de Charenton* se présente sous la forme d'un rapport administratif comportant un « Avertissement », dans lequel l'auteur dévoile son propos, d'une très brève présentation générale intitulée « De l'Hospice de Charenton », de quatre parties portant respectivement « De bâtiments », « Service intérieur », « Service médical », « Administration et comptabilité », enfin qu'il s'achève sur une série de « Notes » tirées de l'ouvrage déjà cité de Pinel. Rien n'est plus cartésien par la forme ou napoléonien par la tournure juridique que la méthode d'exposition adoptée par Colins. Celui-ci commence chacune des parties de sa *Notice*, à l'exception plus apparente que réelle d'ailleurs de la quatrième, par l'exposé des principes régissant son sujet ou des objectifs poursuivis par le service qu'il étudie, et il leur compare ensuite les réalisations de Charenton sans hésiter à assortir ses descriptions impartiales des jugements les plus sévères. Dans ses deuxième et troisième parties, qui constituent l'essentiel de sa *Notice*, à l'énoncé des principes initiaux, succèdent le rappel de principes secondaires souvent déduits des premiers, alternant avec les tristes réalités qui leur correspondent, et cette mise en regard du fait et du droit constitue un réquisitoire impitoyable, parfaitement probant au surplus.

N'insistons pas sur les première et troisième parties qui relèvent surtout de l'architecture et de la médecine, mais penchons-nous quelque peu sur les deuxième et quatrième qui sont plus spécifiquement administratives. Colins fait montre d'une connaissance directe des techniques comptables en usage dans les établissements publics, ce qui lui permet d'établir avec une très grande probabilité l'existence de malversations à Charenton ; il retrace avec précision les deux procédures d'admission à l'Hospice, il démontre les abus auxquels doit donner lieu l'une d'elles et il l'illustre d'un exemple concret particulièrement révoltant ; enfin, ayant posé avec une parfaite précision juridique l'organigramme des établissements publics et le partage des compétences qu'exige une saine administration, il leur oppose la confusion et le cumul des pouvoirs opéré par le régisseur du célèbre Hospice au mépris de la loi et de l'autorité de tutelle.

Alors que les autres établissements publics sont dirigés, sous l'autorité du Ministre responsable, par un Conseil d'administration qui nomme tout le personnel administratif, à Charenton, ledit régisseur, à la faveur sans

doute d'une négligence ministérielle (16), s'était arrogé avec le titre de Directeur de l'Hospice, outre les fonctions de surveillant général, les prérogatives d'un Conseil d'administration jamais créé. Il en était résulté que cet homme, un certain de Coulmiers, ancien supérieur des Prémontrés et ancien membre de l'Assemblée constituante, avait la haute main sur le Dr. Royer-Collard auquel il aurait dû normalement être soumis en tant que surveillant général pour tout ce qui concerne le traitement des malades. Comme il avait au surplus délégué ses fonctions de surveillant général à trois surveillants particuliers, totalement indépendants du Médecin-chef, qui, à leur tour, s'en étaient déchargés sur des infirmiers ignares, l'autorité réelle appartenait en fait à des irresponsables.

Que la préoccupation de l'autorité soit l'idée directrice de Colins dans ses développements administratifs, et qu'il y revienne constamment pour rappeler les fondements légitimes d'une nécessaire hiérarchie devant prévaloir l'ordre juridique contre les abus de pouvoir, voilà qui ne surprend guère de la part d'un ancien officier aspirant à une carrière de fonctionnaire sous Napoléon I^{er} ; mais, que notre personnage ait transposé cette idée dans le domaine psychiatrique au point de faire de la reconnaissance et du respect de l'autorité, de la hiérarchie et de l'ordre ambiants les conditions premières du recouvrement de la raison par les pensionnaires d'un hospice d'aliénés, voici assurément une thèse qui, pour l'époque, ne laisse pas de surprendre, si même elle est étayée par diverses citations du grand Pinel. Toutefois, c'est bien ce dernier qui avait écrit : « Un centre unique d'autorité doit être toujours présent à leur imagination pour qu'ils apprennent à se réprimer eux-mêmes et à dompter leur fougue impétueuse. Cet objet une fois, rempli, il ne s'agit que de gagner leur confiance et de mériter leur estime, pour les rendre entièrement à l'usage de la raison dans le délai de la maladie et de la convalescence. Il faut donc pour ces infirmes des établissements publics ou particuliers soumis à des règles invariables de police intérieure ; et l'expérience de chaque jour montre combien la plus légère infraction à ces règles peut devenir nuisible ou même dangereuse » (17). Et Colins de préciser, toujours dans la deuxième partie de sa *Notice* intitulée « Service intérieur » : « C'est surtout pour les punitions qu'un centre d'autorité est essentiel et qu'il doit paraître dans tout son éclat à l'esprit encore raisonnant des malheureux aliénés, et tel, pour ainsi dire, que l'esprit de Dieu apparaissait aux Israélites dans le désert, avec force et puissance, inspirant l'estime et le respect, ne punis-

(16) Cela ressort aussi de l'historique de Charenton brossé par l'aliéniste Esquirol dans son *Traité des maladies mentales* (tome II, pp. 561 ss) cité par Georges DAUMAS, dans sa préface au *Journal inédit* de Sade, *op. cit.*, p. 16.

(17) Philippe PINEL, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1809, p. IV, cité par Colins dans sa *Notice sur l'Hospice de Charenton*, *loc. cit.*, p. 165.

sant qu'avec peine et pour le seul bonheur de ceux qui ont péché... Il faut que tous, autant que possible, soient convaincus de la justice de la punition, pour qu'elle soit profitable à tous » (18).

Au fond, pour l'auteur de ces lignes, toute maladie mentale s'identifiant à un dérèglement psychique, c'est-à-dire à une dévaluation ou à une disparition des règles de la pensée et de la conduite, ce qui importe avant tout c'est de rendre sensible aux aliénés l'existence de règles sociales, ce pourquoi le travail revêt une importance thérapeutique fondamentale, et de les leur faire respecter, ce pourquoi elles doivent être justes. Mais, si les règles intérieures à l'Hospice sont inexistantes ou injustes, celui-ci offrira le spectacle de « notre malheureuse patrie à l'époque de l'anarchie révolutionnaire » et l'on pourra se « demander quels sont les insensés ou de ceux qui président ou de ceux qui sont les acteurs » (19).

On ne sait ce qui est le plus remarquable, de l'extraordinaire convergence des thèses administratives et psychiatriques de Colins, ou du saisissant rapprochement opéré par lui entre les folies individuelles et les crises sociales, dont le commun signe clinique serait l'anarchie. Certes, notre auteur ne pousse pas encore son analyse jusqu'à poser le problème philosophique du fondement de l'autorité, du droit ou de la souveraineté qui sera plus tard au centre de sa doctrine. Son approche du cas de Charenton, en 1811-1812, est encore tout technique, mais, déjà le réformiste qu'il devait être pendant encore un quart de siècle, s'oriente manifestement quoique à son insu, sans doute, dans la voie de la grande remise en question qui allait déboucher vers 1840 sur le « socialisme rationnel ».

L'objet essentiel poursuivi par la *Notice sur l'Hospice de Charenton* n'est pas de critiquer une gestion administrative vicieuse, voire malhonête, mais de dénoncer le sort scandaleux des internés qu'autorise une telle gestion. Ayant visité la Salpêtrière qui ne s'entourait pas du même mystère que Charenton, Colins étaye ses attaques de comparaisons attestant le bien-fondé des accusations qu'il formule. Sans revenir sur les abus déjà signalés, il y a lieu de mentionner ici l'inadaptation des bâtiments, dont certains avaient d'ailleurs été construits sans autorisation préalable et même sans architecte, leur état de délabrement, la malpropreté extrême des pensionnaires, les insuffisances de leur régime alimentaire, les innombrables entraves apportées à leur traitement médical, en raison notamment de la confusion établie entre les différentes sortes de malades, et de leur oisiveté forcée qui contrevenait à la nécessité thérapeutique du travail.

Infiniment plus grave est l'accusation de sévices sur les internés portée par Colins à l'encontre des infirmiers. Ces derniers, dépositaires irres-

(18) COLINS, *Notice sur l'Hospice de Charenton*, loc. cit., p. 150.

(19) COLINS, *ibidem*, pp. 130 et 146.

posables de l'autorité de fait abdiqués par leurs supérieurs immédiats, disposaient en réalité d'un pouvoir de vie et de mort sur les malades qu'ils punissaient selon leur bon plaisir. Pour ce faire, ils leur infligeaient des supplices « dont presque tous les établissements de l'Europe ont maintenant perdu le souvenir » (20) et les montraient volontiers en spectacle à leurs connaissances. Il y avait tout d'abord les coups de verge et autres brutalités se traduisant parfois par des fractures de dents ou de membres, puis les mises au secret dans des cachots humides et infects qui pouvaient se prolonger des semaines ou même des mois et dont les résultats étaient le plus souvent désastreux pour la santé des malades. Il y avait ensuite la douche punitive pour l'administration de laquelle toute une installation avait été prévue, la victime étant garottée sur un fauteuil spécial huit pieds en contre-bas d'une cuve d'eau de vaste capacité dont le contenu était précipité brutalement sur elle. Enfin, il y avait le supplice le plus redoutable baptisé à Charenton « bain de surprise » mais appelé par Esquirol « bain de terreur » que Colins décrit comme suit :

« Pour se faire une idée de ce châtement, il faut se représenter un bassin de 5 à 6 pieds de profondeur, 10 à 12 de longueur et 7 à 8 de largeur, auquel on arrive, dans le quartier des hommes, en descendant des bains par un corridor humide et voûté. Lors donc que l'on veut se donner le plaisir d'infliger cette punition à un malade, au moindre signal, deux d'entre les infirmiers le saisissent, le déshabillent, lui bandent les yeux, et le conduisent à reculons dans cette voûte. Après ces préparatifs effrayants, on l'assied sur le bord du bassin, on le prend par les cheveux et on le place brusquement dans l'eau froide ; on l'y tient plus ou moins longtemps totalement submergé, et toujours on ajoute à ce supplice tous les accessoires qu'une colère aveugle et barbare peut imaginer. Lorsqu'il a duré assez longtemps au gré des infirmiers, on retire le patient et on le met pendant cinq à six minutes sur le fauteuil aux douches, nouvelle punition par laquelle on croit devoir terminer la première. Et tout cela se fait non seulement sans autorisation, mais malgré les défenses les plus formelles et les plus réitérées du médecin. Un de ces malheureux est mort asphyxié dans cette barbare opération, et presque tous en sortent plus malades qu'auparavant » (21).

Abandonné par les hôpitaux psychiatriques, ce supplice a été repris de nos jours, sur une toute autre échelle d'ailleurs, par certaines polices qui l'on fait connaître sous le nom sinistre de « torture de la baignoire ». La *Notice* de Colins est donc avant tout une dénonciation des tortures

(20) COLINS, *Notice sur l'Hospice de Charenton*, p. 151.

(21) COLINS, *Notice sur l'Hospice de Charenton*, pp. 152-153.

pratiquées à Charenton, et c'est pourquoi elle blâme la faiblesse des protestations de Royer-Collard et s'insurge avec véhémence contre le tout puissant directeur de l'Hospice, coupable de couvrir de tels forfaits.

« Ce n'est pas une chose de peu d'importance pour un prince que le choix de ses ministres, qui sont bons ou mauvais selon qu'il est plus ou moins sage lui-même. Aussi, quand on veut apprécier sa capacité, c'est d'abord par les personnes qui l'entourent que l'on en juge ». Ce conseil de Machiavel (22), il semble bien que Colins l'ait suivi dans son appréciation du maître et seigneur de Charenton, de Coulmiers. Or, dans l'entourage de ce dernier, se distinguait surtout le marquis de Sade, qui était, de l'avis d'un observateur plutôt sympathique, le Dr. Ramon, un « personnage fort important et très influent dans l'établissement » (23).

A lire la *Notice sur Charenton*, on devine immédiatement que c'est là pour Colins la clef de tous les scandales qu'il dénonce et dont il rejette la responsabilité sur de Coulmiers dans les termes suivants : « La première chose qui s'offre à mes regards est sa liaison intime avec un monstre voué à l'exécration publique et que le Gouvernement a cru devoir condamner à une détention perpétuelle pour en délivrer la société. On sent bien que je veux parler ici de l'auteur de *Justine* ; car il n'est que lui à qui de semblables qualifications puissent convenir. Or, je le demande, quel respect peut inspirer le protecteur et l'ami d'un être semblable, qui restait et causait à côté de lui à un spectacle dont je parlerai plus loin, avant la visite que fit à l'Hospice un magistrat respectable qui lui en adressa de sanglants reproches ? Quelle confiance peut inspirer un Directeur auprès duquel on a souvent accès et faveur par un être auquel on ne peut donner le nom d'homme...? » (24). Jamais Colins n'a tenu un langage aussi dur envers quiconque que dans la tirade contre Sade qui commence ainsi ; rien ne lui paraît plus scandaleux que le rôle d'éminence grise joué par l'auteur de *Justine et Juliette* dans ce petit monde clos de Charenton qui n'est pas sans évoquer le couvent de Sainte-Marie-des-Bois ou le Château de Silling, théâtres imaginaires de toutes les perversions sadiques. Hâtons-nous de préciser que, faute de preuve, Colins n'accuse pas Sade d'avoir organisé ni même inspiré les supplices que nous avons décrits.

Soucieux de ne pas déborder le cadre des faits dûment établis, Colins s'en prend violemment à de Coulmiers pour avoir remplacé les soins médicaux nécessaires aux malades par un « remède unique dont le char-

(22) MACHIAVEL, *Le prince*, chap. XXII.

(23) Marquis de SADE, *Cahiers personnels* (1803-1804). Textes inédits établis préfacés et annotés par Gilbert Lely, comportant en Appendice II des *Notes sur Monsieur de Sade* par L.J. RAMON, interne de la maison de Charenton à l'époque de la mort du marquis. Corrèa, Paris, 1953, p. 114.

(24) COLINS, *Notice sur l'Hospice de Charenton*, loc. cit., pp. 134-135.

latanisme a fait un bruit incroyable » (25) inspiré, lui, de Sade, et dirigé par lui, à savoir la production à Charenton de comédies, d'opéras et de drames auxquels était invitée toute une bonne société de la capitale. On sait que le théâtre fut l'une des passions du « divin marquis ». Or, dans ses *Notes* déjà citées, le Dr Ramon confirme que « c'est dans cet état de choses que Sade devint un personnage important dans la maison de Charenton : réunions, fêtes, bals, spectacles, tout était organisé par lui. Il choisissait les pièces, parmi lesquelles quelques unes étaient de sa composition, assignait les rôles, présidait et dirigeait les répétitions » (26). Parfois, Sade jouait lui-même et Colins put l'observer dans le rôle « du méchant qu'il rend avec toute la vérité du crime qu'il porte dans son cœur. J'ai vu — dit-il — tout un public frémir d'horreur à ce spectacle, tandis que le Directeur général rougissait de colère de n'entendre aucun applaudissement dans la salle » (27). Voilà qui s'inscrit en faux contre l'affirmation de Jean Tulard qui déclare le répertoire en question composé de pièces anodines (28).

Mais, pensera-t-on, de Coulmiers n'était-il pas en avance d'un bon siècle sur son époque en ayant découvert empiriquement le psychodrame ? A cette question, Jean Tulard répond par la négative (29), rejoignant ici Colins qui précise : « Et d'abord, c'est un mensonge que de dire que ce sont des fous qui jouent la comédie à Charenton » (30). En réalité, leur rôle était doublement passif, car ils étaient tout à la fois des spectateurs particulièrement vulnérables et des objets cruellement exposés à la curiosité indiscreète du public extérieur. Aussi bien, la valeur thérapeutique de ces spectacles était-elle, selon Colins, toute négative : « Il faut donc avouer — écrit-il — que ce remède est un véritable poison pour un hospice d'aliénés ; ou bien, il faudrait une pièce particulière pour chaque malade. Car le traitement moral du délire doit être aussi varié qu'il y a de causes morales qui le produisent, et ces causes sont innombrables » (31). Si l'on ajoute à ses fonctions d'éminence grise et à son rôle de maître des cérémonies, les activités d'« éducateur » que Sade exerçait auprès des femmes et pensionnaires libres de l'Hospice (32), on comprend que Colins y ait vu autant de preuves de forfaiture dans le chef du Directeur général.

(25) COLINS, *Ibidem*, p. 140.

(26) RAMON, *Notes sur Monsieur de Sade*, *loc. cit.*, p. 118.

(27) COLINS, *Notice sur l'Hospice de Charenton*, *loc. cit.*, p. 135.

(28) Jean TULARD in *Le marquis de Sade*, Centre aixois d'études et de recherches sur le dix-huitième siècle. Armand Colin, Paris, 1968, p. 217.

(29) Jean TULARD, *ibidem*, *loc. cit.*, p. 217.

(30) COLINS, *Notice sur l'Hospice de Charenton*, *loc. cit.*, p. 141.

(31) COLINS, *ibidem*, p. 145.

(32) COLINS, *ibidem*, *loc. cit.*, p. 136.

Attestée par les spectacles publics de Charenton, l'alliance de l'autorité légale et du prophète du mal pouvait expliquer à elle seule l'extraordinaire tolérance dont bénéficiaient les spectacles de sévices, secrets ceux-là, dont nous avons parlé. Sans doute, les infirmiers ignares torturant leurs patients devant un parterre d'amis intéressés apparaissaient-ils à Colins, comme de pâles émules de cette « Société des amis du crime » que Sade avait dépeinte avec tant de complaisance dans *Justine et Juliette*. En tout cas, ce rapprochement était bien propre à inspirer à l'auteur de la *Notice sur l'Hospice de Charenton* un ton d'accusation véhémement qu'il ne retrouvera jamais plus.

Il est bien regrettable que le *Journal inédit* de Sade ne porte que sur les années 1807, 1808 et 1814, car nous ne saurons vraisemblablement jamais ce que le vieux marquis a pu penser de Colins en 1811-1812, alors qu'ils étaient âgés respectivement de 72 et de 29 ans (33). Toutefois, comme le premier avait alors écrit son œuvre tout entière tandis que celle du second était encore à naître, seule la question de l'influence éventuelle de Sade sur Colins mérite d'être posée. A première vue, cette influence est nulle : non seulement leurs préoccupations n'ont-elles rien de commun, mais encore les quelque quarante volumes laissés par Colins ne comportent-ils pas une seule allusion à l'auteur de *Justine*, hormis bien sûr celles de la *Notice sur l'Hospice de Charenton*.

Pourtant, si l'on y réfléchit, rien ne paraît plus singulier que ce silence constant, et ce, pour trois raisons bien déterminées : en premier lieu parce que Colins n'a certainement pas pu oublier la vive impression que lui laissa sa rencontre de Sade qu'il présentait dans sa *Notice* comme « l'auteur de l'infâme roman de *Justine* » apparemment connu de lui ; en second lieu, parce que « la forme de ses livres — pour reprendre le jugement de l'historien Quack — est un enchaînement de citations et de remarques à propos de ces citations » (34) de toutes espèces d'auteurs de Platon à Proudhon, de Leibniz à Fourier, sans acception de genres ni de tendances ; en troisième lieu parce que nul plus que lui ne s'est davantage référé au thème général de la folie et à l'image de Charenton qui reviennent parfois sous sa plume comme un leitmotiv. « Et des Charentons, il y en a des milliards — écrit-il quelque part (35). En époque d'ignorance sociale, il y en a au moins un chez chaque individu ». Si donc Colins ne mentionne

(33) De leur rencontre, la *Vie du marquis de Sade* de Gilbert LELY ne fait nulle mention, non plus que les autres ouvrages consacrés à Sade, hormis les *Notes* du docteur Ramon déjà citées qui ne parlent pas de Colins nommé, mais d'un « officier de cavalerie... envoyé à l'Ecole d'Alfort pour étudier l'hippiatrique... »

(34) H.P.G. QUACK, *De socialisten, personen en stelsels*, rapporté par Ivo RENS, *op. cit.*, p. 107.

(35) COLINS, *Qu'est-ce que la science sociale ?*, tome II, p. 343. Quant au leitmotiv de la folie chez Colins, cf notamment Ivo RENS, *Anthologie socialiste colinsienne*. A la Baconnière, Neuchâtel, 1970, pp. 41 et ss.

jamais Sade, ce ne peut être que délibéré. Et il nous faut rechercher les motivations possibles d'un tel silence.

Colins aurait-il été choqué par les débordements érotiques des héros de Sade ? L'hypothèse est plausible, mais elle ne saurait constituer une explication satisfaisante de son attitude. D'une part, en effet, si notre auteur condamna l'utopisme de Fourier, il n'hésita pas à marquer une vive admiration pour son système (36) qui, on le sait, opéra une réhabilitation de la sexualité autrement efficace que celle de Sade. D'autre part, il prôna lui-même une mutation des relations familiales et de la morale sexuelle qui, sans prétendre au radicalisme fouriériste devait l'induire pour le moins à une certaine indulgence en la matière. Certes, la délectation sadique des perversions pouvait l'écœurer ; mais, paradoxalement, le sens de la transgression qui l'anime n'illustre-t-il pas, mieux que le laxisme réglementé des phalanstériens, l'irréductible transcendance de la norme éthique et juridique qui justement sous-tend la philosophie colinsienne ?

En réalité, la *Notice sur Charenton* nous met sur la piste dans la mesure où Colins définit Sade comme un « monstre » avant même de lui reprocher l'« infâme roman de *Justine* », c'est-à-dire, son immoralisme ou sa contre-morale. Si donc il ne le mentionnera jamais plus, alors qu'il n'hésitera pas à citer certains criminels même, tel Lacenaire, c'est qu'il le jugeait socialement beaucoup plus dangereux. Reste à savoir pourquoi. L'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable est que Colins a pris au sérieux la philosophie sadienne comme justification du crime, et qu'il n'a pas voulu y prêter la main, même indirectement, en s'y référant, même pour la réfuter. Et, si la philosophie sadienne l'a si fortement impressionné, c'est probablement parce qu'elle n'était pas sans d'importants points de contact avec la sienne : l'une et l'autre, en effet, partirent des conclusions matérialistes de l'Encyclopédie et subirent l'empreinte du sensualisme condillacien. Bien que Gilbert Lely signale dans sa minutieuse biographie la présence de Condillac dans la bibliothèque de Sade, il est étonnant de constater combien les critiques actuels du marquis ont négligé les emprunts de celui-ci à celui-là (37). Le raisonnement suivant du Dolmancé de *La philosophie dans le boudoir* ne donne-t-il pas une interprétation du *Traité des sensations*, tronquée, tendancieuse et perverse, certes, mais interprétation tout de même ?... « Il n'y a aucune comparaison entre ce qu'éprouvent les autres et ce que nous ressentons ; la plus forte dose de douleur chez les autres doit assurément être nulle pour nous, et le plus léger chatouillement de plaisir éprouvé par nous nous touche,

(36) Ivo RENS, *Introduction, op. cit.*, p. 345.

(37) Cf toutefois, dans ce sens Jean-Jacques BROCHIER, *Sade. Classiques du XX^e siècle*. Éditions universitaire, Paris, 1966, p. 78.

donc nous devons, à quel prix que ce soit, préférer ce léger chatouillement qui nous délecte à cette somme immense des malheurs d'autrui, qui ne saurait nous atteindre. Mais, s'il arrive, au contraire, que la singularité de nos organes, une construction bizarre, nous rendent agréables les douleurs du prochain, ainsi que cela arrive souvent : qui doute alors que nous ne devions incontestablement préférer cette douleur d'autrui qui nous amuse, à l'absence de cette douleur qui deviendrait une privation chez nous ? » (38).

Klossowski nous paraît avoir démontré que l'exécution de Louis XVI, monarque de droit divin, a été ressentie par Sade comme la mise à mort de Dieu, justifiant ses thèses de l'incommunicabilité absolue des êtres et du droit au crime que devait consacrer la République selon son cœur : « Je demande comment on parviendra à démontrer que dans un Etat immoral par ses obligations, — écrit Sade — dans le célèbre opuscule intitulé *Français, encore un effort si vous voulez être républicains*, il soit essentiel que les individus soient moraux ? Je dis plus ; il est bon qu'ils ne le soient pas... L'insurrection n'est point un état moral ; elle doit être pourtant l'état permanent d'une république ; il serait donc aussi absurde que dangereux d'exiger que ceux qui doivent maintenir le perpétuel bouleversement immoral de la machine fussent eux-mêmes des êtres moraux, parce que l'état moral d'un homme est un état de tranquillité et de paix ; son état immoral, un état de mouvement perpétuel qui le rapproche de l'insurrection nécessaire dans laquelle il faut que le républicain tienne toujours le gouvernement dont il est membre » (39).

N'est-il pas frappant de constater combien ces thèses préfigurent les sombres prévisions de Colins qui verra dans l'extension mondiale du matérialisme, dont les personnages de Sade s'étaient fait les hérauts, la promesse d'une succession de dissolutions morales et sociales dans les affres de l'anarchie ? Cette conjonction s'explique par un postulat commun et une certaine symétrie dans la démarche intellectuelle : Colins partage avec Sade la conviction que la seule motivation rationnelle de tout acte réside dans l'intérêt individuel. Mais tandis que Sade donnait de cet intérêt une interprétation matérialiste qui le conduisait à isoler le moi en niant l'autre, la loi, Dieu et la Nature même, Colins réfutera le matérialisme au moyen d'une théorie métaphysique de la communication qui le conduira à affirmer le moi comme l'autre par leur commun assujettissement à la loi rationnelle du Logos ; et toute la jubilation que Sade éprouvait en glorifiant

(38) *La philosophie dans le boudoir*, in *Œuvres complètes du marquis de Sade*, Cercle du livre précieux, Paris, tome III, p. 466.

(39) Pierre KLOSSOWSKI, *Sade mon prochain*. Editions du Seuil, Paris, 1947, pp. 36-37.

l'unique par l'acte magique de destruction élargi aux dimensions d'une anarchie universelle permanente, Colins la mettra à déceler dans l'anarchie moderne une nécessité historique rationnelle annonçant l'avènement prochain du Logos et d'une harmonie universelle définitive. S'il y a donc des analogies entre ces deux pensées ayant une égale horreur aristocratique du juste milieu, il y a aussi tentative de dépassement de l'une par l'autre. Selon Colins, en effet, seule la démonstration de l'immatérialité des âmes et de l'existence du Logos est susceptible de remettre en question l'évidence quotidienne du triomphe des méchants et de la confusion des bons qui est — remarquons-le — une idée-force de Sade comme l'expriment les deux sous-titres de *Justine et Juliette : Les malheurs de la vertu* et *Les prospérités du vice*. On relèvera pour finir que, dans sa contestation du matérialisme « prétendu scientifique », Colins a repris certaines des images les plus saisissantes proposées par Sade, telle cette comparaison de l'homme à une huître : « O Justine ! — écrit Sade — persuade-toi donc bien que la vie du plus sublime des hommes n'est pas à la nature d'une plus grande importance que celle d'une huître, et qu'elle nous est abandonnée tout de même »... (40). Et Colins de protester contre l'assimilation par Pierre Leroux de l'homme à un animal : « Ainsi, lecteurs ! Soumettez-vous ; et ne mangez jamais d'huîtres : si vous ne voulez pas manger vos semblables » (41). Dans ces conditions, l'hypothèse selon laquelle Colins aurait ressenti Sade comme un défi, en tout cas pendant la période de gestation de sa philosophie de 1811 à 1840, puis l'aurait utilisé comme repoussoir implicite dans toute son œuvre, prend, nous semble-t-il, une réelle consistance.

Il n'est donc pas hasardeux d'avancer que, si Colins a radicalement censuré Sade, c'est qu'il avait saisi tant la modernité que la monstruosité de certaines thèses du « divin marquis » et qu'il appréhendait au plus haut point les alibis qu'elles pouvaient offrir aux hommes des âges matérialistes comme elles les avaient fournis à de Coulmiers dans le microcosme de Charenton sous le premier Empire. Les descriptions sadiennes des tortures et des meurtres, assorties de ce cri stupéfiant « rien n'amuse, rien n'échauffe la tête comme les grands nombres » (42) ne préfigurent-elles pas les camps d'extermination nazis ?

« Il est incontestable que le monde imaginé par Sade et voulu par ses personnages (et pourquoi pas par lui ?) est une préfiguration hallucinante du monde où règne la Gestapo, ses supplices et ses camps écrivait Raymond

(40) *La nouvelle Justine*, in *Œuvres complètes...*, loc. cit., tome VI, p. 205.

(41) COLINS, *Science sociale*, tome V, p. 143.

(42) Cité par Pierre NAVILLE, *Sade et l'érotisme aujourd'hui* in *Le marquis de Sade*, op. cit., p. 295.

Queneau en 1945. Or, Sade fait partie intégrante de l'idéologie surréaliste par exemple ; et Breton, dès 1939, montrait quelque embarras devant l'exégèse de cet auteur. Que Sade n'ait pas été personnellement un terroriste (et Desbordes a très bien expliqué pourquoi), que son œuvre ait une valeur humaine profonde (ce que personne ne peut contester), n'empêcheront pas tous ceux qui ont donné une adhésion plus ou moins grande aux thèses du Marquis de devoir envisager, sans hypocrisie, la réalité des camps d'extermination avec leurs horreurs, non plus enfermées dans la tête d'un homme, mais pratiquées par des milliers de fanatiques. Les charniers complètent les philosophies, si désagréable que cela puisse être » (43).

Rien n'est plus révélateur de l'interprétation donnée par Sade à son œuvre que le pseudonyme sous lequel il se désigne lui-même dans son *Journal inédit* : Moïse (44). Aussi est-il permis de penser que, plus perspicace que bien des exégètes actuels du célèbre marquis, qui trop souvent semblent perdre de vue le sens exotérique des mots et les conséquences concrètes d'une théorie, Colins ait reconnu en Sade le Moïse d'une loi maudite et qu'il l'ait voué aux oubliettes de l'Histoire. L'ironie du destin voulut qu'il y tomba lui-même, cependant que Sade prenait une éclatante revanche posthume sur la dérisoire prétention de ses contemporains à emmurer avec lui la puissance corrosive de ce « crime moral auquel on parvient par écrit », dans lequel Juliette voyait le seul moyen de propager la haine à l'infini (45).

(43) Raymond QUENEAU, *Bâtons, chiffres et lettres*, Gallimard, Paris, cité par Raymond JEAN, *Sade et le surréalisme* in *Le marquis de Sade*, op. cit., pp. 247-248.

(44) Cf SADE, *Journal inédit*, op. cit., p. 43 et passim.

(45) Cf Maurice BLANCHOT, *Lautréamont et Sade*. Les éditions de minuit, Paris, 1963, p. 35.



Informations

ABC POL SCI

Advance Bibliography of Contents Political science and Government

ERIC H. BOEHM, Publisher ; LLOYD W. GARRISON, Editor ;
MICHAEL F. BUSH, Associate Editor ; JERRY L. WEAVER, Index Editor ;
KATHLEEN C. WOLFE, Editorial Assistant

ADVISORY BOARD

Gordon E. Baker, University of California (Santa Barbara) ; Eric H. Boehm, President, ABC-CLIO ; John C. Bollens, University of California (Los Angeles) ; Franklin L. Burdette, University of Maryland ; James C. Charlesworth, American Academy of Political and Social Science ; Sigmund Diamond, Columbia University, Managing Editor, *Political Science Quarterly* ; Lewis J. Edinger, Columbia University ; Heinz Eulau, Stanford University ; Wayne L. Francis, University of Washington ; Carl J. Friedrich, Harvard University ; Lee S. Greene, University of Tennessee ; J. Myron Jacobstein, Stanford University School of Law ; Kenneth Janda, Northwestern University ; Henry S. Kariel, University of Hawaii ; Subhash C. Kashyap, Editor, *Journal of Constitutional and Parliamentary Studies* (India) ; Samson B. Knoll, Chancellor, Monterey Institute of Foreign Studies ; Joseph LaPalombara, Yale University ; Ruth O. Little, Librarian, Santa Barbara City College ; Harvey C. Mansfield, Columbia University ; John Brown Mason, California State College, Fullerton ; George McGhee, Former Under Secretary of State for Political Affairs ; Peter H. Merkl, University of California (Santa Barbara), Roy M. Mersky, The University of Texas School of Law ; Hans J. Morgenthau, University of Chicago ; Udal Pareek, National Institute of Health Administration and Education (India) ; André Philippart, Belgian Institute of Political Science and Institute of Sociology Free University (Brussels) ; Austin Ranney, University of Wisconsin ; Pasquale Scaramozzino, University of Pavia ; Lester G. Seligman, University of Oregon ; Kurt L. Shell, University of Frankfurt ; J. David Singer, University of Michigan ; Bruce L.R. Smith, Columbia University ; Werner Thieme, University of Hamburg ; Robert Warren, University of Washington ; Jerry L. Weaver, California State College (Long Beach)

SCOPE

ABC POL SCI is a guide to current periodical literature (foreign and domestic) which serves the fields of political science and government. Serial publications in related disciplines such as law, sociology, and cultural anthropology are also included. The Table of Contents pages from about 300 journals currently appear in ABC POL SCI. Most of the participating journal editors provide page or galley proofs of their contents pages in advance of their own publication dates. The editors of ABC POL SCI delete references to necrologies, letters to the editor, book reviews, unsigned notes, anecdotes, fiction, poetry, and similar material prior to publication.

Indexes

ABC POL SCI provides a separate index with each issue (beginning March 1970, Volume 2) and a cumulated Annual index (Number 9) with each volume. The following material is included : a Subject index, including biographical and autobiographical entries ; a list of Court Decisions and Case Notes ; and an Author index. A master *list of periodicals* appears in the Number 1 Index and the Annual Index.

Frequency of publication

Nº 1 — March	Nº 4 — June	Nº 7 — November
Nº 2 — April	Nº 5 — September	Nº 8 — December
Nº 3 — May	Nº 6 — October	Nº 9 (Annual index) — December

Subscription rates

Individual — \$ 6.50 per volume.

Institutions — based on the service rate principle as follows :

Rate A (annual book funds under \$ 100,000) — \$ 30.00 per volume.

Rate B (annual book funds over \$ 100,000) — \$ 50.00 per volume.

Correspondence

Correspondence relating to ABC POL SCI, subscriptions, editorial requests, and changes of address may be sent to ABC POL SCI, ABC-Clio, Inc., Riviera Campus, 2010 Alameda Padre Serra, Santa Barbara, California 93103.

ABC POL SCI

Library subscription information

Subscriptions to ABC POL SCI are priced at two rates (see Rates A and B below) based on your library's book fund (annual expenditure for books, periodicals, and binding).

Special rates :

1. Second and subsequent subscriptions to the same institution (same campus) may be purchased for \$ 6.50.
2. High Schools, Two-Year Colleges, and Public Libraries may purchase at the lower rate, Rate A (see below).

Frequency : 9 issues per year. Nº 1, March ; Nº 2, April ; Nº 3, May ; Nº 4, June ; Nº 5, September ; Nº 6, October ; Nº 7, November, Nº 8, December ; Nº 9, December (Annual Index).

Indexes : An index of subjects, authors, and court decisions is published for each issue and cumulated in the Annual Index (Nº 9).

Article copying service : Copies of articles are provided at reproduction cost : 5 c per page of each article, plus 25 c postage and handling for each order.

ABC POL SCI

Advance bibliography of contents : political science and government

LIST OF PERIODICALS

VOLUME 2 — MARCH 1970 — NUMBER 1

- A
- *Acta Politica
Administration
Administrative Science Quarterly
*Africa (Great Britain)
Africa Digest
Africa Report
*African Studies
L'Afrique et l'Asie
Agenor
America Latina
American Anthropologist
*American Bar Association Journal
American Behavioral Scientist
*American County Government
The American Economic Review
*American Journal of Comparative Law
The American Journal of Economics and Sociology
American Journal of International Law
American Journal of Legal History
The American Journal of Sociology
American Political Science Review
American Sociological Review
Anali Pravnog Fakulteta u Beogradu
Analyse et Prévision
Annals of the American Academy of Political and Social Science
Annuaire Suisse de Science Politique
Archiv des Öffentlichen Rechts
Archiv des Völkerrechts
*Archiv für Kommunalwissenschaften
Archiv für Rechts- und Sozialphilosophie
Archiv za Pravne i Društvene Nauke
Asian Survey
The Atlantic Community Quarterly
*The Australian Journal of Politics and History
*Australian Outlook
*The Australian Quarterly
- B
- *Baylor Law Review
*Behavioral Science
Boletín del Instituto de Derecho Comparado de México
Bulletin of the Atomic Scientists
*Business and Government Review, University of Missouri
- C
- Cahiers d'Etudes Africaines
California Law Review
California Management Review
*Canadian Journal of Political Science
Revue Canadienne de Science Politique
*Canadian Public Administration
The Center Magazine
The China Quarterly
Chronique de Politique Etrangère
Ciencias políticas y Sociales
Civilisations
The Columbia Journal of Transnational Law
Columbia Law Review
Commentary
Comparative Political Studies
Comparative Politics
Comparative Studies in Society and History
Comunità Internazionale
Contemporary Japan
Cooperation and Conflict
Cornell Law Review
Correspondance d'Orient-études
Cuadernos Americanos
Current
- D
- *Daedalus
Dissent
Duke Law Journal
- E
- Economic Development and Cultural Change
*Estudios Internacionales
Estudos políticos e Sociais
Ethics
*Europa-Archiv
- F
- Federal Bar Journal
Fordham Law Review
Foreign Affairs
*Foro Internacional
- G
- Gegenwartskunde
General Systems Yearbook
George Washington Law Review
Georgetown Law Journal
*Good Government
Government and Opposition
*The Guild Practitioner
- H
- *Hamizrah Hehadash
Harvard Law Review

*Houston Law Review
Human Relations

I

India Quarterly
Indian Journal of Political Science
Indian Journal of Public Administration
*Indiana Law Journal
*Industrial and Labor Relations Review
Inquiry
Inter-American Economic Affairs
*Internasjonal Politikk
International Affairs (Great Britain)
International Affairs (USSR)
*International Conciliation
*International Development Review
International Journal
International Journal of Middle East
Studies
*International Organization
International Relations
International Review of Administrative
Sciences (Belgium)
International Social Science Journal
International Studies
*International Studies Quarterly
Interplay
I.U.L.A. Newsletter

J

Jahrbuch des Öffentlichen Rechts der
Gegenwart
Journal of Administration Overseas
The Journal of Applied Behavioral
Science
Journal of Asian and African Studies
Journal of Asian Studies
*Journal of Canadian Studies
Journal of Commonwealth Political
Studies
*Journal of Conflict Resolution
*Journal of Constitutional and Parliamen-
tary Studies
Journal of Contemporary History
The Journal of Criminal Law, Criminol-
ogy and Police Science
*The Journal of Developing Areas
Journal of Development Studies
Journal of Human Relations
*Journal of Inter-American Studies
*Journal of International Affairs
Journal of Modern African Studies
Journal of Negro History
*Journal of Peace Research
Journal of Political Economy
*The Journal of Politics
Journal of Public Law
Journal of Social and Political Ideas in
Japan
*Journal of Social Issues
Journal of Southeast Asian History
Jugoslavenska Revija za Medunarodno
Pravo

K

Kentucky Law Journal

L

Labor Law Journal
Latin American Research Review
Law and Contemporary Problems
Law and Society Review
Louisiana Law Review

M

*Medunarodni Problemi
Mercer Law Review
Michigan Law Review
*The Middle East Journal
Middle Eastern Studies
Midwest Journal of Political Science
*Midwest Review of Public Administra-
tion
*Military Law Review
Minnesota Law Review
Modern Asian Studies
Modern Law Review
Modern World
Montana Law Review
*Municipal Finance

N

*National Civic Review
National Tax Journal
*Nation's Cities
*Natural Law Forum
Natural Resources Journal
New York University Journal of Inter-
national Law and Politics
New Zealand Journal of Public Adminis-
tration
Nordisk Administrativ Tidsskrift
Northwestern University Law Review

O

*Orbis
Orient (France)
österreichische Zeitschrift für Aussen-
politik
*Osteuropa
*Osteuropäische Rundschau

P

Pacific Affairs
*Pakistan Horizon
*Państwo i Prawo
Papers of the Peace Research Society
Parliamentary Affairs
Peace Research Reviews
Penant
*The Philippine Journal of Public Admi-
nistration
*The Political Quarterly
Political Science Quarterly
*The Political Science Review
Political Scientist
Political Studies

Politicka Misao
 *Il Politico
 *Politics (Australasian Political Studies Association)
 *Politikkka
 Politique
 Politique Etrangère
 *Politische Studien
 Politische Vierteljahresschrift
 *Polity
 Polls
 Preuves
 *Problems of Communism
 Proceedings of the Academy of Political Science
 Proceedings of the American Philosophical Society
 Projet
 P. S.
 Public Administration (Australia)
 *Public Administration (Great Britain)
 *Public Administration Review
 *Public Affairs
 The Public Interest
 Public Law
 Public Management
 Public Opinion Quarterly
 Public Personnel Review
 Public Policy

Q

*Quaderni di Sociologia

R

*Recherche Sociale
 *Res Publica
 *The Review of Politics
 *The Review of the International Commission of Jurists
 *Revista Brasileira de Estudos Politicos
 Revista Brasileira de Política internacional
 Revista de Administración Pública (Argentina)
 Revista de Administración Pública (Spain)
 Revista de Ciencia Política
 *Revista de Estudios Políticos
 Revista de la Facultad de Derecho (Venezuela)
 *Revista de la Facultad de Derecho de México
 Revista de Política Internacional
 *La Revue Administrative
 Revue Algérienne des Sciences Juridiques Politiques et Economique
 *Revue de Défense Nationale
 Revue du Droit Public et de la Science Politique
 Revue du Sud-Est Asiatique
 *Revue Egyptienne de Droit International
 Revue Française de Science Politique
 Revue Générale de Droit International Public

Revue Hellénique de Droit International
 Revue Internationale de Droit Comparé
 Revue Juridique et Politique
 Rivista di Studi Politici Internazionali
 Rivista Internazionale di Scienze Sociali
 Rivista Trimestrale

S

Saint Louis University Law Journal
 San Diego Law Review
 Santa Clara Lawyer
 Scandinavian Political Studies
 Schmollers Jahrbuch
 *Schweizer Monatshefte
 Science and Society
 Social Forces
 Social Research
 Social Science Information
 *Social Science Quarterly
 Socijalizam
 Sociological Inquiry
 Sociological Quarterly
 South Dakota Law Review
 *Southern California Law Review
 Sovetskof Gosudarstvo i Pravo
 Soviet Studies
 Der Staat
 Stanford Law Review
 *State Government
 State Government Administration
 *Statsvetenskaplig Tidskrift
 Storia e Politica
 Stratégie
 Studia Socjologiczno-Polityczne
 Studies in Comparative Local Government
 Studies in Soviet Thought
 Survey

T

Tempi Moderni
 Tennessee Law Review
 Texas Law Review
 Tiers-Monde
 *Towson State Journal of International Affairs
 Traffic Quarterly
 Trans-Action
 Tulane Law Review
 Turkish Yearbook of International Relations

U

*Ucla Law Review
 Un Monthly Chronicle
 The University of Chicago Law Review
 University of Detroit Law Journal
 University of Kansas Law Review
 University of Missouri at Kansas City Law Review
 University of Pennsylvania Law Review
 *The University of Pittsburg Law Review
 Urban Affairs Quarterly

	V	*World Politics
Die Verwaltung		The World Today
Virginia Law Review		
*Vista		Y
	W	The Yale Law Journal
Washington University Law Quarterly		The Yale Review
Western City Magazine		Z
The Western Political Quarterly		Zeitschrift für Ausländisches Öffentliches
*Wisconsin Law Review		Recht und Völkerrecht
World Affairs		Zeitschrift für Politik

Note : Journals preceded with an asterisk (*) have granted ABC POL SCI the right to provide subscribers with single copies of articles. For details on the Article Copying Service, see page 11 of Volume 2, Number 1.



INTERNATIONAL SUMMER COURSE ON LEGAL ASPECTS OF EUROPEAN INTEGRATION

Amsterdam, 16th - 28th August, 1971

The course tries to provide lawyers, legal advisers in enterprises, members of the juridical branch, civil servants and other qualified candidates with the necessary knowledge on problems raised by the EEG-treaty.

Twenty to thirty persons will be admitted to the course, so that apart from the lectures discussions will be a substantial part of the teaching programme. In order to promote these discussions the participants will be required to study some reading material sent to them before their arrival in Amsterdam.

Tuition fee : Dfl. 600,—.

Full information can be obtained from : NUFFIC, 27, Molenstraat, The Hague, Netherlands.



Comptes rendus

Alfred GROSSER : L'Allemagne de notre temps. Collection « Les grandes études contemporaines », Paris, Fayard, 1970, 641 pages, bibliographie, index, cartes et tableaux.

On ne sait ce qui importe le plus dans ce fort ouvrage de 641 pages lisible d'une traite.

La lucidité de l'auteur à propos d'un fait politique d'émotion, qu'il juge au besoin ; avec sérénité toutefois, bien qu'il fut engagé depuis 1948 dans une action de rapprochement entre la France et l'Allemagne par le biais du Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle jusqu'à 1967 dont il fut le secrétaire général du début à la fin.

La maîtrise du sujet qu'il suit depuis vingt-cinq ans à une connaissance parfaite de l'allemand, qui lui vient de son ascendance germanique, et grâce à une documentation personnelle sans défaillance, constituée jour après jour. Neuf livres en sont issus en quinze ans. L'auteur avait 20 ans lors de la capitulation de l'Allemagne en 1945. Il a vécu sur place les années de l'effondrement et les premières années de la reconstruction nationale. J'avais 10 ans et j'ai dû tout apprendre. Le livre de Grosser clarifie beaucoup d'idées reçues.

Son sens de l'équilibre entre une réalité complexe, fluide, passionnelle, et l'image déformée, amplifiée, désuète qu'elle projette ; l'une comme l'autre agissant sur la politique.

Une description homogène des faits eut suffi au plan historique.

Comme politiste — quoiqu'il se défende de l'être, jusque dans la dédicace du livre — Alfred Grosser a, chaque fois que c'était possible, reconstitué au travers de la presse, par ses contacts avec les Allemands, par son expérience personnelle, l'image de cette réalité.

Son érudition, présente à chaque page, opérant avec discernement, toute en nuance, ou encore la méthode.

Trois parties divisent l'ouvrage :

- L'Allemagne des vainqueurs.
- La démocratie de Bonn.
- L'autre Allemagne et le « Problème allemand ».

Division classique, significative, compréhensible pour ceux qui ont vécu ces vingt-cinq ans de l'Allemagne de notre temps ; division pédagogique pour les autres qui représentent plus de 50 % de la population actuelle.

Onze chapitres, subdivisés en nombreuses rubriques, très équilibrés :

- La prise en charge (23 pages) ;
- Nuremberg et la dénazification (21 pages) ;
- Occupants et occupés (28 pages) ;
- Guerre froide, division et souveraineté limitée (26 pages) ;

- Les fondements de l'Etat (27 pages) ;
- La vie des institutions (70 pages) ;
- Elections et partis (70 pages) ;
- Forces économiques et sociales (61 pages) ;
- Forces morales et intellectuelles (85 pages) ;
- L'Etat socialiste de Nation allemande (56 pages) ;
- Politique extérieure et politique mondiale (62 pages).

D'entrée de jeu, à la première page, Alfred Grosser définit avec vivacité l'orientation de son étude par une conclusion :

« Ainsi l'Allemagne d'aujourd'hui — et pourquoi ne pas dire d'emblée que ce sera l'une des conclusions de ce livre ? — est sans doute plus compréhensible comme élément d'une société transnationale et comme juxtaposition de morceaux insérés dans des parties relativement homogènes d'un monde morcelé, que comme l'état actuel d'une évolution nationale séculaire ».

Non pas qu'il nie l'influence du passé, présent à chaque moment, puisqu'il en a fait son introduction. Mais 1945 constitue une rupture comme 1789 et 1917, un changement si profond que les situations d'antan ne pourront plus réapparaître.

Des spécialistes reprocheront à son auteur cet ouvrage de synthèse sous prétexte de n'être point original ou de n'avoir pas tout dit. Mais le propre d'un livre de synthèse n'est-il pas de prélever dans des monographies originales les éléments cohérents permettant de décrire des événements, de rechercher leurs causes, de tracer une histoire. Est-ce une tare ? Qui détient l'originalité ? Alfred Grosser n'a-t-il pas écrit lui aussi des monographies ?

Le livre de Grosser s'apparente à ce que Raymond Aron fit souvent avec le talent qu'on lui connaît. Ce qu'en dit W.J. Mackenzie s'applique au livre de Grosser :

« Ainsi l'œuvre de Raymond Aron, œuvre avant tout descriptive et de synthèse, donne une impression de grande distinction intellectuelle et c'est peut-être en fonction des critères de l'humanisme érudit, et en particulier de l'analyse historique sous sa forme la plus accomplie, qu'il convient de la juger pour l'apprécier à sa juste valeur. Il se pourrait bien en fait qu'une telle combinaison — vision d'ensemble et précision — apporte à l'élaboration de la politique étrangère *une contribution plus efficace* que le recours prudent à la méthode scientifique ».

(In : Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines, chapitre II « La Science politique » pages 229-230 — Mouton, Unesco, partie 1. Sciences sociales).

La tâche la plus ardue est assurément de donner une idée correcte de la densité d'informations contenues dans le livre et des biens qui les unissent.

La montée de Hitler, l'installation légale de son pouvoir absolu, ses douze ans d'autoritarisme, c'est tout à la fois la lente et difficile unification allemande du XIX^e siècle, autoritaire, impériale, refoulant le peuple au rang de sujets obéissants ; le conflit 1914-1918 et ses conséquences ; le rôle ambigu et effacé des partis politiques ; l'influence de la toute puissante armée ; la révolution manquée de 1918 ; la république de Weimar ; l'inaccoutumance des sociaux-démocrates dans l'exercice du pouvoir ; les choix de l'église catholique ; des syndicats qui en 1918 — selon Grosser — ensemble avec le patronat, comptent sauver l'Allemagne du chaos, mais l'ordre qu'ils veulent préserver ou établir

n'est pas seulement le contraire du désordre ; c'est aussi un rapport de forces qui ne joue pas à l'avantage des salariés ».

Hitler c'est aussi les déceptions de l'armistice, l'humiliation nationale d'un vaincu déclaré coupable au moment où il instaure un régime parlementaire ; c'est l'inflation monstrueuse, inique ; c'est la crise financière et économique internationale de 1929, coup de grâce pour un régime fragile ; c'est le chômage, la misère, le désarroi, la peur. Ces causes sont connues. Le mérite de l'auteur est de les rappeler toutes et de dire que « L'essentiel n'est pas dans les causes, mais dans les conséquences ».

Les conséquences c'est l'Allemagne nazie, l'Allemagne ruinée en 1945, « l'Allemagne objet » prise en charge par des vainqueurs qui imposeront une division du territoire en deux parties à cause de leur hostilité réciproque.

Depuis 1945 le passé de l'Allemagne est présent, selon Grosser, « aussi dans l'image que l'étranger — c'est-à-dire le maître dont dépend le sort de chaque allemand — se fait de l'Allemagne et des Allemands. L'Allemagne de 1945 n'est pas celle du passé immédiat, mais elle est traitée en fonction de ce passé »...

« Le passé est enfin et surtout présent dans la question qui revient sans cesse après la fin de la guerre, qui n'a pas encore disparu de la vie publique allemande en 1970 : « Wie konnte es geschehen . » — « Comment cela a-t-il pu arriver ? ». Question qui est posée et débattue sans qu'une réponse suffisamment précise ait été dégagée par tous ou pour tous à la question préalable : « Was ist geschehen ? » — Qu'est-ce qui est arrivé ? ». Arrivé en 1930-1932 pour expliquer la montée de Hitler. Arrivé en 1933-1934 pour expliquer l'installation de son pouvoir absolu. Arrivé pendant douze années comme somme prodigieuse d'horreurs et de souffrances infligées et subies.

« Le « cela » dont on cherche la nature et les causes est chargé d'une condamnation morale... »

Alfred Grosser ne se départit jamais de cette présence du passé mais ne lui confère pas de fonction prééminente.

Les étudiants et les lecteurs profanes trouveront dans la première partie du livre consacrée à *L'Allemagne des vainqueurs* un condensé clair avec de nombreuses références aux accords de Londres, aux conférences de Yalta et de Potsdam — Aucune exégèse de textes mais le rappel de passages expliquant la position et les attitudes des responsables de la période 1945-1949 pendant laquelle les alliés prirent en charge la souveraineté nationale de l'Allemagne, mirent en place les services administratifs de l'occupation, assumèrent le procès de Nuremberg et la dénazification massive au niveau du peuple. Des statistiques de population ; l'importance de la destruction des villes, des zones industrielles ; l'assainissement de la monnaie ; la réorganisation de l'économie. Les thèses en présence pour la reconstruction de l'Allemagne ; la relance des partis politiques ; la mise en place au hasard des responsables allemands ; la guerre froide.

Trois passages choisis au hasard diront mieux qu'un résumé ce que ce condensé contient :

« La victoire totale entraînait une responsabilité totale. Les occupants savaient bien que l'agressive formule de Kurt Schumacher était vraie. Quand les commandants en chef se mirent à l'œuvre, chacun dans sa zone, une double tâche les attendait : mettre de l'ordre dans le chaos et prendre des mesures à longue échéance dans le cadre de la démocratisation.

Il ne faut jamais oublier, en effet, dans toute critique de l'occupation, que les autorités alliées avaient à accomplir une œuvre démesurée : refaire une administration locale allemande qui exécutât les ordres de l'occupant, reconstruire les voies de communication, rouvrir les usines, trouver du ravitaillement pour la population. En même temps, il fallait, pour prendre le seul exemple de la zone américaine, veiller au retour dans leurs pays respectifs, de deux millions de D.P.'s, de « personnes déplacées » par les Allemands, et au rapatriement de la majeure partie des trois millions de soldats américains stationnés en Europe, tout en accueillant quatre millions et demi de réfugiés et d'expulsés allemands de l'Est. Il est hors de doute qu'un travail gigantesque a été accompli par les gouvernements militaires... »

(Les deux premiers alinéas du chapitre 3, « Occupants et occupés », page 87).

« Mais ce n'est évidemment pas cet appétit-là qui dominait la vie allemande sous l'occupation. A la fin de 1946, cent mille personnes étaient atteintes à Hambourg d'œdèmes dus à la faim. A Cologne, 12 % seulement des enfants avaient un poids normal. Alors que le nombre de calories nécessaires pour rester en bonne santé et travailler raisonnablement était, selon l'organisme compétent des Nations Unies de 2.550 calories par jour, la ration officielle était de 1.500 calories, la ration réelle souvent très inférieure à 1.000. Des familles entières s'entassaient dans des Bunkers souterrains sans eau ni lumière. Il n'y avait ni vêtements, ni médicaments. L'argent avait perdu toute valeur.

Il s'ensuivit une démoralisation profonde. A quoi bon travailler si le troc d'un paquet de cigarettes permettait d'acquérir autant de nourriture qu'un salaire mensuel de conducteur de tramway ? A quoi bon avoir faim s'il suffisait de passer un moment avec un soldat américain pour avoir d'inappréciables paquets de chocolat ou de café ? Les halls et les souterrains des gares fourmillaient de garçons qui proposaient toutes sortes de marchandises. Si, en 1949, on allait compter quinze mille prostituées à Cologne contre mille cinq cents avant guerre, c'est que l'extrême misère des années 1945 à 1947 aura créé des habitudes qui ne se laisseront pas aisément abolir. »

(Page 97) ...

« La réorganisation imposée par les occupants à l'économie allemande a, elle aussi, pu paraître équivoque. La volonté d'affaiblir s'y mêlait parfois, surtout du côté français, à l'intention de « dénazifier » et la crainte des réformes profondes au désir de « démocratiser ». Il ne saurait être question ici d'entrer dans les détails de l'évolution de la politique alliée de déconcentration. Il faudrait décrire comment les Britanniques créèrent les Groupes de contrôle du charbon et de l'acier et procédèrent à une première décartellisation ; comment la loi anglo-américaine n° 75 confia la réorganisation à des experts allemands ; comment la loi tripartite n° 27 du 16 mai 1950 prépara le règlement finalement accepté par le gouvernement fédéral. Les différends entre Anglais et Américains, les vetos français, les résistances ouvertes et souterraines des Allemands se sont sans cesse entremêlés, les positions de chacun variant d'ailleurs avec l'évolution de la politique européenne et mondiale (voir chap. 8 et 11). Presque toutes les mesures des occupants ont été désapprouvées par la majeure partie des Allemands. Seule la réforme monétaire de juin 1948 a échappé à la critique sinon dans ses modalités, du moins dans son principe. Elle était le prélude indispensable à un relèvement de l'économie. Sa réussite visible put apparaître comme une sorte de miracle. Du jour au lendemain les magasins montrèrent des vitrines pleines, les usines rouvrirent leurs portes ou accélèrent leur

cadence de production. Tout un pays misérable semblait retrouver soudain une prospérité relative. La production industrielle, encore à l'indice 51 en juin, atteignait l'indice 61 dès juillet et l'indice 79 en décembre.»

(Pages 112 et 113).

La deuxième partie du livre, la plus importante, celle qui concerne la « Démocratie de Bonn », Grosser l'a traitée non plus chronologiquement comme les périodes antérieures mais par grandes rubriques en ayant soin de les situer dans un contexte qui les englobe.

Ces grandes rubriques sont conventionnelles en Science politique puisqu'elles sont consacrées à la légitimité du pouvoir, à la vie des institutions, aux partis politiques et aux élections, aux forces en présence.

L'information qui étaye l'exposé est connue, pour peu qu'on s'intéresse à la politique allemande et à la politique internationale. Elle témoigne cependant par sa complexité et ses références d'un grand éclectisme dans le choix.

L'auteur ne néglige aucune nouvelle, même pas les communiqués de presse relatifs à la représentation allemande dans les grandes manifestations sportives ; aucune revue, aucune brochure, sources parfois de détails révélateurs comme les textes d'exposés d'hommes influents devant les comités des partis, comme les périodiques estudiantins ou religieux, comme les bulletins statistiques. Son originalité consiste en la manière d'assembler des éléments d'information apparemment sans relation, de les critiquer, d'apprécier les faits en tant qu'homme au-delà du scientifique et du journaliste.

Lorsque les institutions de la République fédérale d'Allemagne sont mises en place, elles peuvent fonctionner d'autant plus harmonieusement que le grain que la machinerie politique doit moudre a déjà été trié : les grandes décisions ont été prises avant même qu'existent les mécanismes permettant de prendre des décisions. La période des changements dramatiques est achevée quand naît le nouvel Etat. Sa naissance est précisément le signe de cet achèvement.»

Ainsi commence le chapitre réservé aux fondements de l'Etat (26 pages).

Ce qui existe en 1949 continuera d'influencer la structuration des deux états allemands. Les étapes du développement de la République fédérale suggèrent à l'auteur un de ses thèmes de réflexion :

« La sensibilité de la réalité politique allemande à des évolutions qui se produisent en dehors de l'Allemagne ».

Sa légitimité n'a jamais été contestée bien qu'une certaine incertitude pèse sur ses frontières, bien qu'elle ne jouisse officiellement que d'une souveraineté limitée, bien que — selon une formule lapidaire — « Berlin-Ouest appartient à la République fédérale sans en faire partie ».

Pour l'auteur, « La République fédérale a pu tirer avantage de la prospérité. Elle a également renforcé sa cohésion par un double refus, par une idéologie fondée sur une double négation : celle du passé hitlérien et celle du présent communiste. Ni l'une ni l'autre n'ont cessé d'être marquées par des équivoques, mais leur netteté a permis non pas de « désidéologiser » la vie publique, comme on l'a trop souvent dit et écrit, mais de lui donner un soubassement idéologique non conflictuel. La République fédérale a eu la chance de se voir contrainte à se définir si fortement contre, que la double définition négative a en quelque sorte fondé la légitimité de l'Etat à la souveraineté mal assurée, de l'Etat qui ne rassemblait qu'une partie de la nation. »

Ce chapitre se termine par une description des droits fondamentaux et de la fonction du Tribunal Constitutionnel.

Dans les chapitres suivants, plus encore que dans les précédents et pour cause, les hommes responsables, leurs origines, leur rôle, leurs idées et objectifs constituent le centre de l'analyse mais toujours associés aux groupes dont ils font partie, à l'influence de ces derniers dans la nouvelle société allemande.

La vie des institutions fait l'objet d'une analyse limitée au fonctionnement de l'Etat fédéral, à la présidence de la République, aux quatre chanceliers, aux assemblées Bundesrat et Bundestag.

L'auteur n'aborde guère en profondeur tous les rouages administratifs et consultatifs. Il me semble qu'il s'agit là d'une des rares lacunes du livre, car les institutions publiques c'est autre chose et plus que le sommet du pouvoir exécutif et que le pouvoir législatif.

Il eut été souhaitable que dans le chapitre consacré aux élections et aux partis — chapitre pourtant déjà très développé (70 pages) — A. Grosser ne s'en tienne pas exclusivement aux élections législatives ni aux grands mouvements de dirigeants et d'idées. Une analyse comparative entre les länders et des graphiques et tableaux d'évolution auraient peut-être mieux rendu les nuances politiques au sein des grandes formations.

Une place trop grande a été donnée aux leaders et à leurs origines.

Ceci dit, le lecteur même averti qui chercherait des informations statistiques ne serait pas déçu. En outre, il irait à l'essentiel, notamment quant aux dispositions constitutionnelles sur le rôle des partis et des mandataires (les articles 21 et 38 de la loi fondamentale, la loi du 24 juillet 1967), quant à la clause des 5 % qui a écarté, dans l'optique du double refus, le parti communiste et les partis d'extrême droite (cette notion ayant en Allemagne un sens précis).

Le chapitre sur les forces économiques et sociales est plus fouillé, plus dense ; l'auteur revenant à l'examen des causes et plus encore à leurs conséquences.

Trois parties :

— « La prospérité et sa doctrine », avec une approche philosophique de la politique économique et l'étude des grands problèmes : influence extérieure, rôle des banques, crise charbonnière, décartellisation et concentration, agriculture ;

— « Favorisés et handicapés », en fait les conséquences de la prospérité, très marquées en Allemagne occidentale ;

— « La situation des syndicats », l'explication de la concentration au sein du DGR, les liens de ces syndicats avec le parti social-démocrate, l'intégration au système politique et la cogestion, l'évolution récente.

L'approche des « forces morales et intellectuelles » dans le chapitre 9 laisse l'impression que ces forces n'exercent vraiment guère d'influence sur la politique en République fédérale d'Allemagne. Le conformisme, la propension au confort matériel, l'attachement aux valeurs et aux institutions libérales, la crainte des égarements du passé ne sont probablement pas propice à la culture. Il n'empêche qu'un certain degré de confort est indispensable à la culture.

Le désintérêt momentané de la grande masse pour la politique, l'indifférence par principe des intellectuels pour l'action politique et un certain dédain des hommes d'action envers les intellectuels sont des indicateurs médiocres de l'influence réelle des derniers sur les premiers.

Il existe un certain savoir « diffus », une certaine culture propagée oralement, des circuits de décantation de l'information qui finissent par fabriquer des modes de pensée et d'action que les hommes politiques détectent avec intuition et assimilent pour leur compte propre.

Le scepticisme modéré d'Alfred Grosser à ce sujet est le réflexe normal de l'intellectuel qui participe déjà à l'action et qui souhaiterait que cette dualité de fonction s'élargisse.

L'auteur indique clairement le changement récent, intervenu à la suite de l'accession de Willy Brandt à la chancellerie.

Son optimisme, par contre, semble trop rassurant des mouvements de contestation de la jeunesse.

Car s'il est vrai que « La jeunesse qui, comme chacun sait, est porteuse d'avenir et à laquelle on s'adresse comme si elle était constamment semblable à elle-même, comme si, même à un moment donné, elle était homogène.

La jeunesse que, sans cesse, on a tendance à assimiler à la petite minorité que constituent les étudiants ».

Cette assimilation n'est pas sans fondement. Ce qui se passe dans « la jeunesse », n'est rien d'autre que ce qui existe dans le monde « adulte » : les dirigeants politiques, et d'une manière plus étendue les affiliés des partis politiques, constituent une minorité ; les syndicalistes, voire les syndiqués, ne représentent certes pas tous ceux qui travaillent. Or, personne ne contesterait le rôle des politiciens et des syndicalistes ni celui de la base « engagée ». La comparaison avec le monde de la « jeunesse » nous invite à considérer les étudiants comme étant intellectuellement les plus disponibles, comme ayant un fondement doctrinal à leur action et, par conséquent, comme représentant la jeunesse.

Les deux derniers chapitres consacrés à « l'Etat socialiste de nation allemande » (en d'autres mots à la République Démocratique allemande) et à la « Politique extérieure et politique mondiale » de l'Allemagne de l'Ouest sont traités en condensé pour donner une image complète de « l'Allemagne de notre temps » qui est autre chose qu'un livre ; la page 582 dans les conclusions donne le ton, celui de la vie, de la réalité.

Cette page commence par une phrase significative : « Chacune des deux Allemagnes est profondément insérée dans le monde auquel elle appartient... » Aucun dogme dans la pensée de l'auteur, sauf celui de comprendre et d'expliquer en dénonçant, le cas échéant au passage, sa propre faiblesse et ses sentiments. Pour lui, comme pour Jean Jaurès dans son allocution du 1^{er} janvier 1881 lors de sa sortie d'école Normale supérieure :

« ... C'est la vie en commun qui est le grand remède. Il faut sans cesse faire comprendre et goûter à des camarades nombreux, d'aptitudes très différentes, ses recherches et ses idées ; voilà une sauvegarde certaine pour la forme qui est l'expression la plus claire, la plus vivante et la mieux ordonnée des choses. »

L'orientation bibliographique est tout à fait remarquable. Trente-huit pages de références compactes en petits caractères, sélectionnées à l'extrême, commentées, disposées selon les chapitres.

Les ouvrages indiqués sont en principe disponibles à la Fondation Nationale des Sciences Politiques à Paris.

Il y est précisé par ailleurs que l'auteur a rédigé de nombreuses chroniques bibliographiques de 1954 à 1967 et après 1969 dans deux revues.

Une table précieuse des sigles allemands et un index des noms clarifient beaucoup d'exposés pour le profane.

En bref, un ouvrage qui ne se résume pas. Il se lit.

A. Philippart.

Autres livres d'Alfred Grosser sur l'Allemagne :

- L'Allemagne de l'Occident (1945-1952). Gallimard 1953.
- Administration et politique en Allemagne occidentale. A. Colin 1954.
- La situation de l'Allemagne en 1955. P.U.F. 1955.
- Les relations internationales de l'Allemagne occidentale. A. Colin 1956.
- La Démocratie de Bonn (1949-1957). A. Colin 1958.
- Hitler : La presse et la Naissance d'une dictature. A. Colin 1959.
- La République fédérale d'Allemagne. P.U.F. 1963, 4^e édition mise à jour 1970.
- Die Bundesrepublik Deutschland : Bilanz einer Entwicklung - Tübingen 1967.
- La vie politique en Allemagne fédérale. A. Colin 1970.



Albert COHEN. La déviance. Collection « Sociologie nouvelle ». Théories 1. Gembloux, Duculot, 1971, 235 pages, 95 FB.

Premier ouvrage d'une nouvelle collection dirigée par Maurice Chaumont, professeur à l'Université de Louvain, qui publiera des travaux inédits en français.

En définissant la déviance comme toute violation des règles de conduite des groupes sociaux, un grand nombre d'individus se caractérisent par un comportement déviant. L'auteur inclut dans son ouvrage des résumés de théories et recherches se rapportant à des formes particulières de déviance présentées sous forme d'exemple dans le but de mettre l'accent sur les implications possibles pour des théories plus globales de la déviance et du contrôle. Il pense d'élaborer une conception d'un processus d'interaction dans lequel évoluent la déviance et le contrôle social, l'un répondant à l'autre et aidant à façonner l'autre.



Melvin TUMIN. La stratification sociale. Les formes et les fonctions de l'inégalité. Collection « Sociologie nouvelle ». Théories 2, Gembloux, Duculot, 1971, 195 pages, 95 FB.

L'omniprésence de l'inégalité sociale suggère l'existence dans la structure sociale de traits universels qui l'engendrent. Seule la non uniformité de ces traits universels lui font endosser des formes variables d'une société à l'autre. L'auteur a essentiellement voulu rendre compte de la persistance de la signification dans l'histoire de l'homme et a tenté de rechercher ses implications par la société de demain. Il élabore une conceptualisation et une approche nouvelles du phénomène de stratification (analyse séparée des quatre processus : différenciation, classification, évaluation et gratification) qui lui permettent de dépasser une certaine confusion dans certains états de recherche divergents et anormaux de certaines sociétés.



Denis de ROUGEMONT. *Lettre ouverte aux Européens.* Editions Albin Michel, Collection « Lettre ouverte », Paris, 1970, 213 pages.

« Le temps presse. Si nous devons constituer les Etats-Unis d'Europe, sous quelque nom que ce soit, il faut commencer maintenant... Debout, l'Europe ! » s'écriait Churchill en 1946. L'unification de l'Europe est bien loin, vingt-cinq ans plus tard, des espoirs placés en elle après la guerre. Denis de Rougemont ne s'est pas lassé durant toutes ces années de proclamer sa foi dans l'idée européenne et c'est en Européen de fait, sinon de droit, qu'il résume sa démarche dans une « lettre ouverte » aux autres Européens de fait que nous sommes tous. « Si vous n'existez pas en tant qu'Européens, écrit-il, vous n'existerez plus, ou pas longtemps, en tant que Français, Tchèques ou Suisses ». L'Europe sera unie ou colonisée. N'est-il pas paradoxal qu'elle se sente « écrasée » entre deux Grands « qui n'atteindraient même pas sa taille en montant l'un sur l'autre, et qui au surplus sont loin d'additionner leurs forces contre nous » ? De fait nous sommes 480 millions ; or à quoi nous sert cette force divisée en une trentaine d'Etats-Nations qui refusent d'abdiquer leur souveraineté illusoire, mais sacro-sainte, impuissante, mais répressive.

La « lettre ouverte » de Denis de Rougemont n'est pas une variation sur le thème de la décadence européenne, mis à la mode (mais non inventé) par Paul Valéry en 1919 (« Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles ») : erreur célèbre, car contrairement aux anciennes civilisations locales, entourées de « barbares », la civilisation européenne est la première qui soit devenue universelle, qui ait créé les conditions techniques de sa survie et qui n'ait pas de rivale capable de se substituer à elle. « Je vois, écrit de Rougemont, l'Asie du Sud sous-développée courir après l'exemple de la Chine, qui essaie d'imiter la Russie, laquelle veut rejoindre l'Amérique, qui est une invention de l'Europe... » A ceux qui parlent de péril jaune, rouge ou noir, il répond : il n'y a qu'un péril sérieux pour notre civilisation, le péril blanc ; car ce qui nous menace de l'extérieur, c'est aussi ce qui nous mine de l'intérieur : le nationalisme et la superstition matérialiste. Or il ne tient qu'à nous de sécréter les anticorps des virus que nous avons créés, et exportés. Dès lors notre vocation est toute trouvée : « présenter au monde, et illustrer d'abord par l'exemple vécu, l'art et la science œcuméniques par excellence de l'union dans la diversité, de la coexistence en tension des contraires ». Cette vocation a son support tout prêt : notre culture millénaire, fusion de multiples sources, creuset où « cent fragments monocolores » ont réussi des synthèses selon la formule d'Héraclite : « Ce qui s'oppose coopère, et de la lutte des contraires procède la plus belle harmonie ».

Voilà pour la base. Quant à l'instrument capable de mettre en valeur cette culture pluraliste, ce ne peut être que le fédéralisme qui a pour règle « de respecter les deux termes antinomiques en conflit, tout en les composant de telle manière que la résultante de leur tension soit positive ». Mais il ne saurait être question de fédérer les Etats-Nations auxquels on doit la faiblesse actuelle de l'Europe : unitaires au-dedans, ils sont diviseurs au-dehors, au nom d'une souveraineté qui n'a plus d'absolu que le nationalisme qu'elle nourrit. Ainsi, trop petit pour affronter les problèmes actuels, trop grand pour associer l'individu aux affaires publiques, l'Etat-Nation est un empire manqué qu'il faut dépasser en haut et en bas par une fédération des régions. La région se définit, non plus « en termes de limites, mais en termes de rayonnement, non plus par

son indépendance, mais par la nature et la structure de ses relations d'interdépendance » ; elle n'est pas un Etat miniature, mais une unité politique optimum qui pourrait devenir « l'intersection de « classes » de faits économiques, sociaux et culturels d'aires différentes, définissant des régions spécifiques ». A ceux qui objectent la complexité d'une telle organisation, Denis de Rougemont répond que « la géométrie plane et euclidienne... suffisait à l'Etat-Nation... Les réalités de l'Europe des cent régions et les nécessités de l'administration polyarchique de ses réseaux relèveront de la logique des ensembles... J'ai déjà dit que le fédéralisme intégral n'est devenu possible qu'à partir de l'avènement de l'ordinateur ». Bref, l'Europe de demain ne sera pas un jardin à la française, mais une nature retrouvée, à la mesure de l'homme pour qui elle doit être faite.

Ce projet « révolutionnaire » a de quoi choquer les partisans de l'Etat-Nation et de l'intégration européenne. Ont-ils cependant le droit de le qualifier d'utopique, alors qu'il reste en fait peu de chose des souverainetés nationales et qu'on peut craindre que l'intégration n'aboutisse à une sorte de super-Etat-Nation impropre au développement des communautés réelles. Au contraire, le fédéralisme intégral postule l'épanouissement de ces communautés, fondé sur un mode de vie qualitatif et non plus seulement quantitatif, qui privilégie la liberté plutôt que la puissance, l'harmonie plutôt que la richesse. Cela s'explique par sa finalité, qui est d'unir, non pas d'uniformiser.

A l'heure où aucune autorité nationale n'a encore trouvé le remède aux secousses révolutionnaires de ces dernières années, il serait téméraire de traiter à la légère un message qui en propose un.

Michel Brélaz.





IMPRIME EN BELGIQUE

par

L'IMPRIMERIE DES SCIENCES S. A



Dir. : Jos. HILGERS
Avenue Emile de Beco 75
B-1050 Bruxelles (Belgique)